



**HAL**  
open science

## Éducation et territoires

Patrice Caro

► **To cite this version:**

Patrice Caro. Éducation et territoires : Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-Mer. [Rapport de recherche] CNESEO (Conseil national d'évaluation du système scolaire). 2018. halshs-01915644

**HAL Id: halshs-01915644**

**<https://shs.hal.science/halshs-01915644>**

Submitted on 7 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



RAPPORT SCIENTIFIQUE

OCT. 2018

# ÉDUCATION ET TERRITOIRES

INÉGALITÉS SCOLAIRES D'ORIGINE TERRITORIALE  
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET D'OUTRE-MER



 **cnesco**  
 conseil national  
 d'évaluation  
 du système scolaire

# ÉDUCATION ET TERRITOIRES

## INÉGALITÉS SCOLAIRES D'ORIGINE TERRITORIALE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET D'OUTRE-MER

**Patrice CARO**

Normandie Université, UNICAEN, CNRS ESO

[patrice.caro@unicaen.fr](mailto:patrice.caro@unicaen.fr)

*Octobre 2018*



 **cnesco**  
 conseil national  
d'évaluation  
du système scolaire

Ce rapport s'inscrit dans une série de contributions publiées par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) sur la thématique : **Éducation et territoires**.

**Les opinions et arguments exprimés n'engagent que l'auteur du rapport.**

Pour citer ce document :

Caro, P. (2018). *Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer*. Paris. Cnesco.

Disponible sur le site du Cnesco : <http://www.cnesco.fr>

Publié en octobre 2018

Conseil national d'évaluation du système scolaire

Carré Suffren - 31-35 rue de la Fédération 75015 Paris



# Table des matières

<b>Liste des figures .....</b>	<b>3</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>5</b>
<b>Liste des encadrés.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>I. Des inégalités externes au système éducatif.....</b>	<b>10</b>
A. Une démographie inégalement contraignante.....	10
1) Écoles et collèges face à la croissance démographique du périurbain.....	11
2) Des lycées soumis à une pression démographique très variable.....	13
B. Un contexte socioculturel très hétérogène face à l'école.....	14
1) Des parents d'élèves inégalement diplômés .....	14
2) Des fractures au sein des populations des métropoles .....	16
C. Une pauvreté et un chômage concentrés.....	19
D. Sept France en matière de risques sociaux d'échec scolaire (sans déterminisme) .....	24
1) Confronter répartition des risques et des décrocheurs.....	24
2) Les risques sociaux d'échec et de décrochage en Outre-mer .....	31
E. Des disparités de financement de la part des collectivités .....	36
F. Conclusion .....	42
<b>II. Des inégalités scolaires internes au système éducatif.....</b>	<b>42</b>
A. Offre de formation .....	43
1) Une offre de formation initiale inégalement répartie .....	43
2) Les distances entre communes non équipées et établissements en 2016 .....	48
B. Des enseignants aux profils différents selon les communes.....	57
C. Une réussite aux examens très clivante.....	67
D. Un redoublement en collège variant de 0 à 40 % selon les communes .....	72
E. Peu d'établissements relevant de l'éducation prioritaire .....	76
F. Des corrélations entre réussite et profil des enseignants au plan communal .....	80
G. Typologie de tous les cantons équipés d'un collège (public et privé).....	81
H. Des zones cumulant risque social d'échec, décrochage et faible encadrement en collège ....	89
I. Une répartition inégale du nombre d'élèves par structure et des enseignants agrégés sur le territoire .....	92
<b>Conclusion.....</b>	<b>95</b>

<b>Bibliographie .....</b>	<b>98</b>
Annexe 1 : Décrochage scolaire .....	102
Annexe 2 : Territoires urbains et ruraux de France .....	103
Annexe 3 : Matrice de corrélations .....	105
Annexe 4 : Dictionnaire de variables .....	106
Annexe 5 : Description de la typologie.....	108

## Liste des figures

Figure 1 : Évolution du nombre de jeunes âgés de 10 à 19 ans par canton entre 1999 et 2010 .....	12
Figure 2 : Part de la population des 45-54 ans sans diplôme dans l'ensemble de la population cantonale en 2011 .....	15
Figure 3 : Part des habitants des IRIS de Paris de plus de 15 ans sans diplôme en 2011 .....	17
Figure 4 : Part des habitants des IRIS de Lyon de plus de 15 ans sans diplôme en 2011 .....	17
Figure 5 : Part des habitants des IRIS de Marseille de plus de 15 ans sans diplôme en 2011 .....	18
Figure 6 : Part de la population couverte par le RSA en 2011 et part des PCS défavorisées chez les parents d'élèves âgés de moins de 17 ans en 2011 .....	20
Figure 7 : Part des chômeurs parmi les 15-64 ans par canton en 2011.....	22
Figure 8 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2011 par commune (en euros)	23
Figure 9 : Part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en France métropolitaine en 2011 .....	25
Figure 10 : Part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en France métropolitaine en 2014 (bornes des classes identiques à 2011 : carte précédente) .....	26
Figure 11 : Les zones à risques d'échec scolaire en France métropolitaine en 2011 .....	27
Figure 12 : Les zones à risques d'échec scolaire à Lyon, Marseille et Paris .....	28
Figure 13 : Les zones à risque d'échec scolaire et le processus de désindustrialisation / métropolisation en France métropolitaine .....	30
Figure 14 : Les risques sociaux d'échec et de décrochage dans les cantons d'Outre-mer (hors Mayotte).....	32
Figure 15 : Part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés (Outre-Mer hors Mayotte) ....	34
Figure 16 : Part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés (Mayotte) .....	35
Figure 17 : Dépenses totales des conseils départementaux en 2015 pour les collèges par département (en millions d'euros).....	37
Figure 18 : Dépenses de fonctionnement par collégien en 2015 par département (en euros par collégien).....	38
Figure 19 : Dépenses totales des conseils régionaux en 2015 pour les lycées publics et privés par lycéen et par région (en euros par lycéen).....	39
Figure 20 : Dépense cumulée d'investissement des départements par collégien de 2004 à 2014 .....	41
Figure 21 : Dépense cumulée d'investissement des régions par lycéen de 2004 à 2014 .....	41
Figure 22 : Évolution du nombre d'écoles de 1980 à 2014 (public et privé).....	43
Figure 23 : Évolution du nombre de collèges et lycées de 1980 à 2014 (public et privé) .....	44
Figure 24 : Cantons disposant d'un collège public ou privé et cantons disposant d'un lycée d'enseignement général et technologique ou professionnel public ou privé en 2013 .....	45
Figure 25 : Nombre de lycées publics et / ou privés par cantons en 2013 (tous types).....	47
Figure 26 : Distance euclidienne au plus proche collège et au plus proche lycée (LEGT), public ou privé, en France métropolitaine, en 2016, pour les communes non équipées.....	50
Figure 27 : Distance euclidienne au plus proche collège public ou privé en 2016 en Outre-mer (Mayotte et Martinique) .....	51
Figure 28 : Distance euclidienne au plus proche collège public ou privé en 2016 en Outre-mer (La Réunion et Guadeloupe) .....	52
Figure 29 : Distance euclidienne au plus proche collège public ou privé en 2016 en Outre-mer (Guyane).....	52

Figure 30 : Distance euclidienne au plus proche lycée en Outre-mer en 2016 (Mayotte et Martinique)	53
Figure 31 : Distance euclidienne au plus proche lycée en Outre-mer en 2016 (La Réunion et Guadeloupe)	54
Figure 32 : Distance euclidienne au plus proche lycée en Outre-mer en 2016 (Guyane)	54
Figure 33 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en France métropolitaine en 2016	55
Figure 34 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en Outre-mer en 2016 (Mayotte et Martinique)	56
Figure 35 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en Outre-mer en 2016 (La Réunion et Guadeloupe)	56
Figure 36 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en Outre-mer en 2016 (Guyane)	57
Figure 37 : Les enseignants du second degré public : part des plus de 50 ans et des moins de 30 ans à la rentrée 2015 selon les académies	59
Figure 38 : Les enseignants du second degré public : évolution du ratio des plus de 50 ans/moins de 30 ans de 2005 à 2014	60
Figure 39 : Part d'enseignants de collège, lycée général (LEGT) et professionnel publics âgés de moins de 30 ans par canton équipé en 2014	62
Figure 40 : Taux d'enseignants en collège et lycée public et privé non titulaires parmi l'ensemble des enseignants en 2004 et 2014 par canton	65
Figure 41 : Taux de réussite au brevet des collèges en 2004 et en 2014 par académie	67
Figure 42 : Taux de réussite au BAC général en 2004 et en 2013 par académie	68
Figure 43 : Taux de réussite aux BEP, DNB et CAP	70
Figure 44 : Taux de réussite aux bacs général (G), professionnel (P) et technologique (T) en 2014 par canton (public et privé)	71
Figure 45 : Taux de redoublement en collège en 2014 par commune (public et privé)	74
Figure 46 : Taux de redoublement en lycée général en 2014 par commune (public et privé)	75
Figure 47 : Évolution de nombre de collégiens en éducation prioritaire entre 2005 et 2013 par académie	77
Figure 48 : Équipement en collège prioritaire dans le canton en 2015	78
Figure 49 : Taux d'enseignants de l'éducation prioritaire parmi l'ensemble des enseignants en 2014 par canton	79
Figure 50 : Répartition des 7 types de cantons en France métropolitaine au regard du fonctionnement du système éducatif au niveau de tous les collèges en 2016	85
Figure 51 : Répartition des 7 types de cantons en Île-de-France	86
Figure 52 : Répartition des 7 types de cantons à Lille	86
Figure 53 : Répartition des 7 types de cantons à Lyon	86
Figure 54 : Répartition des 7 types de cantons à Marseille	86
Figure 55 : Confrontation des répartitions de risques sociaux d'échec scolaire, d'accumulation de décrocheurs et de moyens humains d'encadrement dans les collèges (2011-2016)	91
Figure 56 : Nombre moyen d'élèves par structure en 2015	93
Figure 57 : Taux de professeurs agrégés parmi tous les professeurs en 2015	94
Figure 58 : Part des 15-24 ans non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en 2013	102
Figure 59 : Les aires d'influence des villes - Le zonage en aires urbaines 2010	103
Figure 60 : Trois France rurales selon le CGET et l'INRA UMR 1041 CESAER	104

Figure 61 : Corrélation entre variables relatives au fonctionnement du système éducatif et démographie, emploi, chômage en 2013-2014 à l'échelle des communes.....105

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux d'enseignants non-titulaires en 2004 et en 2014 (en %) .....	66
Tableau 2 : Taux de réussite moyens au Bac général, Bac technologique, Bac professionnel, DNB, BEP et CAP en 2014 (établissements publics et privés) .....	69
Tableau 3 : Taux de redoublement au collège en 2004 et 2014 dans en Outre-mer.....	73
Tableau 4 : Taux d'enseignant en éducation prioritaire en 2004 et en 2014 (en %) .....	80
Tableau 5 : Valeurs moyennes des 8 indicateurs de la typologie pour les 7 types de cantons en matière de fonctionnement du système éducatif (niveau collèges publics ou privés) .....	83
Tableau 6 : Valeurs moyennes des indicateurs complémentaires pour les 7 types de cantons au niveau de tous les collèges (publics et privés).....	84
Tableau 7 : Variables utilisée pour réaliser la typologie (variables "actives").....	106
Tableau 8 : Variables utilisées pour caractériser la typologie (variables "supplémentaires") .....	107
Tableau 9 : Poids des 7 types de cantons en matière de nombre d'élèves, de collèges et de cantons .....	108

## Liste des encadrés

Encadré 1 : Classement des types de cantons selon une intensité de risque décroissant .....	29
Encadré 2 : Commentaires sur la méthodologie : cartes de distance euclidienne aux établissements scolaires.....	48
Encadré 3 : Définition du coefficient de corrélation .....	80
Encadré 4 : Note méthodologique relative à la typologie cantonale.....	81
Encadré 5 : Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) en collège et lycée en 2015	92

# Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer

**Une conjugaison de facteurs internes et externes au système éducatif dont les caractéristiques varient beaucoup selon les lieux de résidence et de scolarisation des jeunes, mais peu dans le temps<sup>1</sup> (2004-2016)**

## Résumé

Les particularités géographiques du système éducatif français perdurent (2004-2016). Elles trouvent en partie leurs racines dans l'histoire démographique, économique et socio-culturelle du territoire français. Ces particularités consistent par exemple en une opposition tenace entre académies de toutes les réussites comme celle de Rennes avec celles de l'Outre-mer, de Lille, d'Amiens ou de Créteil.

Le sous-développement des Outre-mer, la désindustrialisation de la France manufacturière ouvrière du nord et du nord-est, ainsi que la métropolisation du territoire français depuis les années 1980, posent un défi au système scolaire en produisant des inégalités socio-spatiales entre académies, aires urbaines, communes de pôles d'emploi, couronnes périurbaines, quartiers et zones sous faible influence urbaine. Les vieilles régions industrielles sont celles que l'on quitte pour les façades atlantique, méditerranéenne et les métropoles. Elles concentrent des parents d'élèves paupérisés et de plus faible niveau de diplôme qui n'adressent pas au système les mêmes demandes que celles des catégories socio professionnelles favorisées des premières couronnes périurbaines résidentielles des métropoles.

Que peut l'école face à la persistance de telles disparités socio-spatiales ? Mais les particularités géographiques du système éducatif français tiennent aussi au fonctionnement du système lui-même. La faible du taux d'encadrement (enseignants en collège) dans certaines zones, l'accumulation d'enseignants non titulaires et âgés de moins de 30 ans dans de nombreuses communes d'Outre-mer, des académies de Lille, Amiens ou de Créteil, l'éloignement géographique de certains jeunes de l'offre de formation initiale (académies de Reims et de Dijon par exemple), ou encore la rareté des établissements classés Réseau d'éducation prioritaire (REP) ou REP+ dans des zones rurales de fort décrochage scolaire, résultent en partie de mécanismes d'affectation de moyens et de décisions internes au système.

---

<sup>1</sup> Rapport réalisé à partir de données Cnesco issues de la Depp et de l'Insee, 1<sup>er</sup> traitement des données par Arthur Heim - Cnesco- et Youssef Souidi -Cnesco-, second traitement des données et cartographie par Guillaume Le Denmat - Université de Caen Normandie, troisième traitement de données par Alain Lopes du Cnesco, cartes de distances par Mohand Medjkane - UMR IDEES Université de Caen Normandie. Typologie de cantons de fin de chapitre réalisée par Agnès Checcagliani - IGR UMR ESO / Céreq. Cartographie de la typologie finale par Mélisande Lamarre - IGE UMR ESO -. Relecture et mise en page du chapitre par Elodie Bellarbre du Cnesco. Merci à tous et toutes ces ingénieur(e)s pour leur collaboration.



## Introduction

L'inégalité est une « *différence perçue ou vécue comme une injustice, comme n'assurant pas les mêmes chances à chacun.* ». (Brunet et al., 1992). Les inégalités socio-spatiales se définissent comme des disparités en matière d'accès au marché immobilier, à l'offre de soins ou à l'offre de formation, par exemple. Elles constituent un objet scientifique très étudié (Paugam, 2005 et Le Bras, 2011), et un objet de politiques publiques central pour le gouvernement depuis des décennies. Toutes les Républiques et leurs appareils législatifs et exécutifs, tendent à lutter contre les inégalités socio-spatiales (politique nationale d'aménagement du territoire, éducation prioritaire, politique de la ville dont les zones urbaines sensibles, etc.). En France, cette dimension du rapport à l'espace qu'entretiennent les sociétés, prend un relief particulier, se traduisant par une sensibilité accrue des citoyens, des médias et des élus aux inégalités d'accès à l'offre de services publics.

Les inégalités éducatives s'inscrivent dans le champ de l'éducation, à la fois résultat de l'action des familles, du système éducatif, des pairs et des pratiques de temps libres ; qu'elles soient numériques, culturelles ou sportives (cf. ANR Inéduc). Elles résultent de la conjugaison de facteurs internes et externes au système éducatif dont les caractéristiques varient selon les lieux de résidence et de scolarisation du jeune, mais aussi plus ou moins dans le temps (inégale densité de ressources localisées à proximité du domicile : associations sportives, médiathèques, etc.).

Les facteurs externes à l'école relèvent du contexte géographique, économique, social et culturel correspondant aux caractéristiques de l'aire de recrutement de l'établissement scolaire. La notion de contexte recouvre un « *ensemble des circonstances au sein desquelles s'insère un fait. Spécialement en géographie : ensemble des conditions de possibilité pour qu'une réalité spatiale advienne* » (Levy & Lussault, 2003, p. 204). En matière d'analyse de faits sociaux localisés dans l'espace, comme la scolarisation d'un adolescent dans un collège donné, ou son décrochage scolaire, le contexte de ce fait social est à la fois géographique (centre ou périphérie, urbain-périurbain-rural...), démographique (zone d'exode rural ou terre d'immigration massive, ...), sociologique (classes paupérisées, moyennes ou aisées...), économique (bassin industriel en reconversion ou technopole, emploi métropolitain...), culturel (fief protestant, catholique, musulman, ...), et politique (exemple du collège unique ou du mot d'ordre de 80 % d'une classe d'âge au bac et 100 % au niveau CAP-BEP). Ce n'est pas la même chose que d'être collégien à Saint-Laurent-du-Maroni au bord d'un fleuve en Guyane qu'au cœur du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris au pied du Panthéon, ou dans une commune touristique comme Deauville sur la côte normande, comme on le verra avec une cartographie des distances euclidiennes au collège le plus proche pour les communes non équipées en France métropolitaine et en Outre-mer en 2016.

Le contexte de la scolarisation, des parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes recouvre à la fois des inégalités de composition sociale de leurs lieux de vie (de répartition de richesse) et de leurs lieux de scolarisation. Comme l'ont écrit Duru-Bellat et Mingat (1988), il "*fait des différences*" dans le déroulement de la scolarité au collège. La part des élèves d'origine sociale défavorisée (ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle<sup>2</sup>), varie de 2 % à plus de 80 % pour les collèges des académies de Caen, Rennes et Bordeaux par exemple. De même, la part des habitants sans diplôme par commune varie en France dans les mêmes proportions entre certaines communes proches de

---

<sup>2</sup> Thauvel-Richard, M. (2005). Disparités entre collèges publics en 2003-2004. *Éducation & formations*, 71. 95-103.

Versailles dans les Yvelines et d'autres situées en Guyane. Le contexte recouvre aussi des inégalités de densité d'offre de formation, d'équipements sportifs, culturels, et des inégalités en matière de densités de réseaux de transport (Barreau, 2007, p. 284). Toutes ces disparités sont autant d'inégalités d'accès à une ressource.

L'analyse des liens entre contextes socio-spatiaux de scolarisation et réussite scolaire n'est pas nouvelle (Duru-Bellat & Van Zanten., 2009, p. 113). Des travaux ont permis d'établir des typologies d'établissements scolaires en fonction des caractères sociodémographiques et scolaires de leurs élèves, mais aussi en fonction de leur localisation en milieu urbain ou rural (Thaurel-Richard & Thomas, 2006). D'autres ont analysé les disparités et inégalités de réussite à l'échelle des départements (Broccolichi, Ben Ayed & Trancart, 2010, p. 96), voire des établissements (Duru-Bellat & Van Zanten, 2009, p. 95). Certaines études ont aussi travaillé sur les facteurs de risque social d'échec et de décrochage à l'échelle des cantons (Boudesseul & *al.*, 2014), mais très peu ont porté sur la mesure des inégalités éducatives à l'échelle communale en juxtaposant inégalités éducatives d'origines internes et externes au système scolaire. Tel est l'objectif de ce rapport.

Des inégalités relèvent du fonctionnement du système éducatif lui-même (Van Zanten & Obin, 2010). Le corps enseignant présente un profil variable selon les établissements scolaires (nombre, âge, statut et niveau de diplôme des enseignants, etc.). Des décisions politiques expliquent des différences de budgets alloués aux collèges, aux lycées et aux transports scolaires, comme on le verra avec la ventilation des budgets 2015 des conseils départementaux et des conseils régionaux. Ces décisions sont prises sous contrainte financière par les collectivités territoriales en charge des établissements scolaires. Elles sont aussi le résultat d'orientations politiques différentes d'une collectivité à l'autre. Mais il existe aussi d'autres types de décisions à l'échelle des conseils de classe, par exemple, conduisant à des variations dans les taux de redoublement.

Quelle ampleur et quelle évolution pour les inégalités externes au système comme la démographie des 10-19 ans, le niveau de diplôme des parents d'élèves ou leur niveau de vie ? Quelle est l'ampleur des inégalités de réussite scolaire internes au système éducatif comme le redoublement, l'offre de formation ou l'affectation des enseignants à l'échelle infra-départementale en France, DROM inclus ? Comment évoluent ces inégalités dans la dernière décennie (2004-2014) ?

Une mise en cartes d'indicateurs relatifs à ces dimensions locales du fonctionnement du système éducatif est réalisée à l'échelle cantonale pour apporter des éléments de réponse. Le fait qu'une classe d'âge entière soit scolarisée au lycée et surtout au collège impose de travailler ces indicateurs au niveau du second degré c'est-à-dire pour les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels. L'étude ne vise pas à l'exhaustivité des indicateurs et des niveaux de scolarisation, mais à une mise en évidence de l'ampleur des inégalités et de leur évolution pour quelques indicateurs clés. C'est à l'échelle communale et intercommunale que les TAP (temps d'activités périscolaires) sont définis depuis plusieurs années. Les mairies ont en charge les écoles maternelles et primaires. Pour beaucoup d'habitants et de parents d'élèves habitant en milieu urbain, cette échelle a encore du sens en tant qu'unité de résidence, de travail et de pratiques de temps libre. Si les enfants ne sont pas scolarisés dans la commune de localisation de la maison ou de l'appartement de résidence, ils effectuent le plus souvent des navettes domicile-étude sur de courts rayons (école du chef-lieu de canton ou d'une commune relevant de la même couronne périurbaine). La commune et le canton offrent l'avantage de donner à voir la diversité des situations au sein des plus grands foyers de population. Choisir la commune ou le canton, c'est montrer l'éventail des valeurs prises pour un même indicateur à l'échelle des unités de base des métropoles et de grandes agglomérations constituées en EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) que sont les

communes. Le choix d'une cartographie à l'échelle des intercommunalités aurait produit des représentations peu détaillées où des ensembles urbains rassemblant des centaines de milliers d'habitants se serait vu attribuer une seule valeur pour un même indicateur.

Cet aperçu des inégalités scolaires relève de la géographie de l'école, géographie alimentée depuis 40 ans par des travaux menés à l'échelle nationale, régionale et infra (Hérin, 1984 ; Guermond & Kamal, 1985 ; Moracchini, 1992 ; Augustin, 1993 ; Rouault, 1994 ; Brocard, Hérin & Joly, 1996 ; François & Poupeau, 2005 ; Caro & Rouault, 2010). Le traitement quantitatif de données statistiques relatives au fonctionnement du système éducatif permet de dégager des types d'académies, de départements, de bassins d'éducation et de quartiers. Il donne à voir des processus d'entre soi et d'évitement d'établissements scolaires. Dans cet esprit, la Depp publie « Géographie de l'école » tous les 4 ans, mais sans descendre à une échelle infra-départementale, sauf à de rares exceptions, comme pour la taille des écoles par exemple (MENESR-Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance –Depp-, 2014, p. 38-39). De nombreux observatoires nationaux (ONZUS<sup>3</sup>, Datar<sup>4</sup> / CGET<sup>5</sup>, SIG<sup>6</sup>, politique de la ville, etc.), utilisent les mêmes méthodes pour décrire et expliquer les inégalités éducatives. Les observatoires régionaux emploi-formation (OREF), mis en place depuis 25 ans, produisent aussi des diagnostics sur le sujet, à l'échelle régionale et infra (zones d'emploi, pays, bassins de vie, bassins de formation, Zus, Iris), mais sans possibilité d'offrir une vue d'ensemble au plan national. Des agences d'urbanisme analysent également les inégalités éducatives aux échelles communales et infra, mais pour le périmètre d'agglomérations et de métropoles souvent prises isolément.

Les analyses de l'ampleur des inégalités éducatives centrées aux échelles départementales et infra sont intimement liées à la métropolisation du territoire français (Ghorra-Gobin, 2015). Cette concentration des hommes et des activités dans les plus grandes agglomérations, accélérée depuis les années 1980, est une traduction géographique de la mondialisation. Elle trouve dans la périurbanisation et la gentrification deux de ses plus forts corollaires (Florida, 2002). La métropolisation génère un étalement urbain autour de pôles d'emplois sous forme de couronnes périurbaines (lotissements composés de pavillons). Cette métropolisation s'accompagne d'un embourgeoisement de certains quartiers et de certaines communes qualifiés auparavant de paupérisés. Elle explique les dynamiques démographiques et sociales comme la répartition des emplois, des catégories socioprofessionnelles ou des niveaux de diplôme en France métropolitaine et d'Outre-mer (Damette, 1994 ; Veltz, 1996 ; Davezies, 2008 et 2012 ; Carroué, 2013). Cette métropolisation structure donc le contexte économique et social où prennent racines les facteurs d'inégalité externes à l'école (Pinson & Rousseau, 2011).

Les sources mobilisées sont les recensements généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les données de la Depp au ministère de l'Éducation nationale. Un indicateur projeté à l'échelle communale résulte d'un calcul agrégeant les données concernant chaque établissement localisé dans la commune. Autant il a été facile de disposer des dépenses des conseils départementaux et des conseils régionaux affectées aux collèges, aux transports scolaires et aux lycées, autant il a été impossible d'accéder à une source pouvant fournir des données communales exhaustives sur la répartition actuelle de tous les PEL, PEDT et PRE<sup>7</sup> en vigueur en France ou ayant eu lieu auparavant.

---

<sup>3</sup> Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS).

<sup>4</sup> Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar).

<sup>5</sup> Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

<sup>6</sup> Système d'information géographique (SIG).

<sup>7</sup> Projets éducatifs locaux (PEL), Projets éducatifs de territoires (PEDT), Programmes de réussites éducatives (PRE).

Une première partie s'attache à mesurer l'ampleur des inégalités socio-spatiales du contexte de l'école à l'échelle des cantons (démographie, revenus, niveaux de diplôme, chômage, pauvreté, financement de la part des collectivités). Une seconde partie adopte la même démarche au sujet d'inégalités scolaires internes au système éducatif (localisation d'établissements scolaires, profil des enseignants, taux de réussite et de redoublement, géographie de l'éducation prioritaire). Elle se termine par une typologie exploratoire des cantons au regard du fonctionnement du système éducatif. Chaque sous-partie apporte des éléments utiles à l'élaboration d'hypothèses quant à l'explication de l'éventail des inégalités scolaires d'origine territoriale et leur évolution récente.

## I. Des inégalités externes au système éducatif

Les inégalités éducatives externes au système scolaire sont légion. Au premier rang de celles-ci on trouve la démographie, à savoir la masse de jeunes à scolariser et le rythme de croissance ou de décroissance de cette masse. Mais les inégalités externes sont aussi et surtout sociales. Niveau de diplôme des parents, et en particulier de la mère (souvent référente pour les devoirs du soir), professions et statuts d'emploi des parents, type de logement occupé, tous ces phénomènes interfèrent avec la réussite et l'échec scolaire et sont bien connus (publications de l'Insee, de la démographie, de la sociologie de l'école, de l'économie de l'éducation, des sciences de l'éducation, Todd & Le Bras, 2013). L'action des collectivités locales et territoriales est quant à elle moins bien établie. Les politiques publiques locales, départementales et régionales à l'attention des jeunes sont difficiles à saisir dans leur ensemble, dans leur répartition et leur durée. Qui peut établir la carte actuelle des PEDT, PEL, PRE et autres dispositifs de TAP (temps d'activités péri-scolaires) à l'échelle des communes couvertes ?

### A. Une démographie inégalement contraignante

**Résumé :** En France métropolitaine, désindustrialisation, métropolisation et périurbanisation expliquent la croissance du nombre de jeunes âgés de 10 à 19 ans dans les couronnes périurbaines de grandes aires urbaines et dans des académies des façades atlantique et méditerranéenne. En Outre-mer, la métropolisation joue aussi. Elle se conjugue avec l'effet de soldes naturels positifs anciens et plus récents, variables selon les DROM.

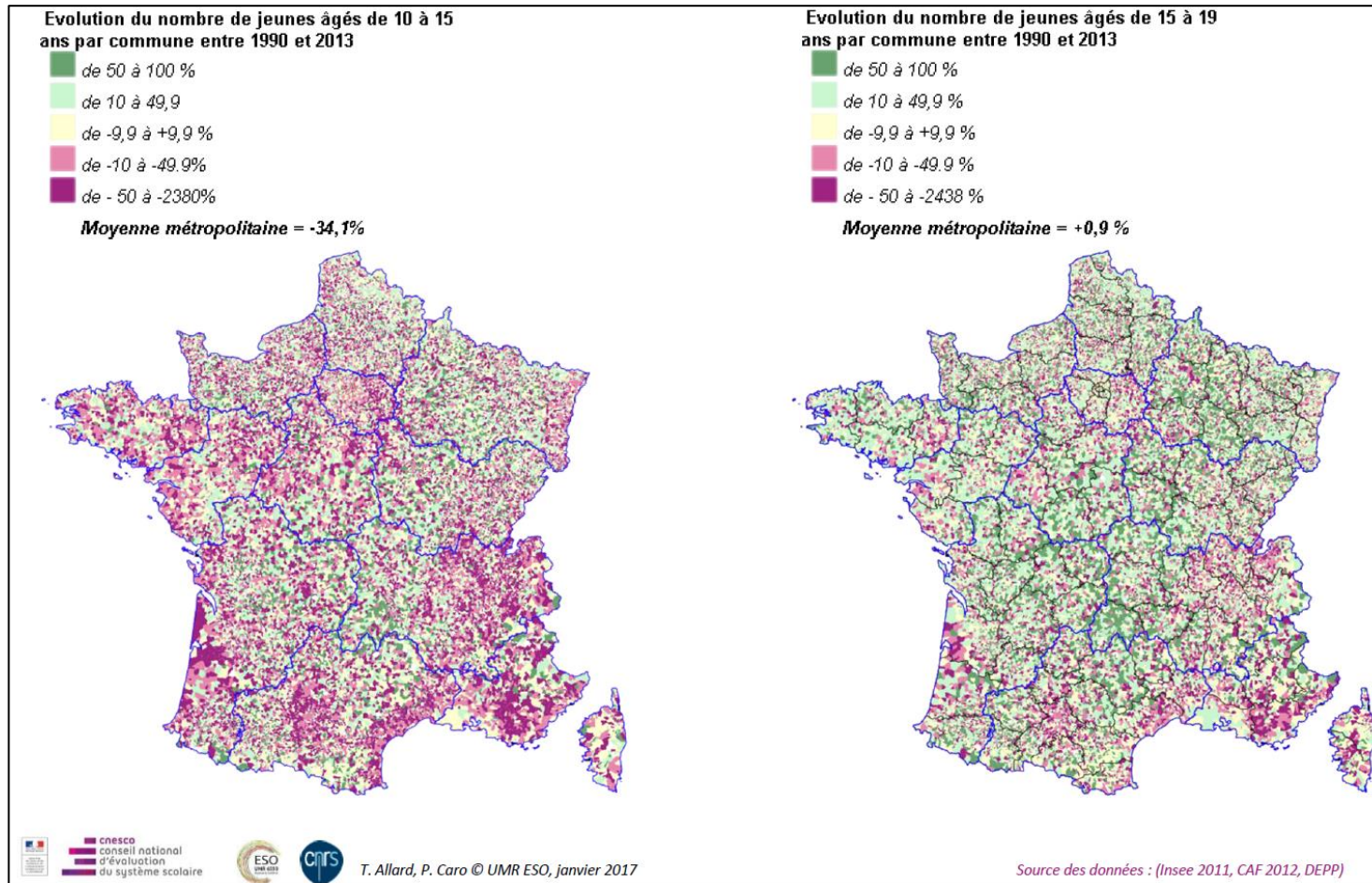
La population des jeunes à scolariser varie dans l'espace et dans le temps. Ces dynamiques démographiques contraignent le système éducatif à s'adapter à la demande de formation initiale. Le pic de naissances du début de la décennie 2000 amène les lycées à scolariser un nombre record d'élèves en 2016-2017 à la suite des collèges quelques années auparavant. Soldes naturels et migratoires concentrent toujours plus de jeunes dans les aires urbaines du sud de la France métropolitaine (Baccaini, 2001), et dans certains DROM comme la Guyane ou encore Mayotte. La croissance démographique du grand Toulouse (aire urbaine), opérée sur 3 ou 4 décennies, concentre plus de 1,2 million d'habitants au centre du département de la Haute-Garonne (Insee, 2012). En 2000, comme en 2010, le nombre de jeunes est à peu près stable en France (14 935 000 en début de période pour 14 992 000 en fin de période), mais entre ces deux dates, la répartition de ces masses de jeunes scolarisés a changé. Pour l'Île-de-France, des travaux récents montrent la variation des rythmes de croissance démographique des populations âgées de moins de 20 ans de 1975 à 2010 à l'échelle des communes de l'espace francilien (Aragau, Didier-Fèvre

& Rougé, 2016). Ces dynamiques démographiques constituent une première dimension des inégalités éducatives d'origine territoriale. Le fait de ne pouvoir faire face à une telle croissance démographique peut se traduire localement par des retards dans la construction d'écoles, de collèges et de lycées. Une rentrée différée au mois d'octobre peut être préjudiciable à un jeune entrant en 6<sup>e</sup>, de même qu'une surcharge du nombre d'élèves par classe ou l'absence d'un professeur dans la classe.

### 1) Écoles et collèges face à la croissance démographique du périurbain

De 1999 à 2010, le nombre de jeunes âgés de 10 à 14 ans a explosé en Guyane, en Corse et dans les couronnes périurbaines de grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants comme Toulouse, Lyon, Bordeaux, Rennes, Grenoble, Dijon ou Montpellier (Figure 1). Le périurbain est devenu un type d'espace à part entière, distinct des catégories urbain/rural. La mobilité géographique des jeunes qui y vivent est encore mal connue (Didier-Fevre, 2014 et 2015). Elle constitue un enjeu de première importance pour les jeunes dans leur sociabilité et leur rapport aux études et à l'emploi (Rougé & *al.*, 2007). Dans ce périurbain, la carte scolaire peut être instrumentalisée politiquement à des fins d'entre soi (Charmes, 2007). La croissance démographique résulte des flux migratoires qui amènent nombre de ménages à quitter les villes des régions du nord et de l'est pour les périphéries des grandes agglomérations de la façade atlantique et du sud. Elle est aussi tributaire du solde naturel, solde stimulé par ces arrivées qui rajeunissent la structure par âge (étudiants, jeunes ménages). La conjugaison des soldes migratoires et naturels positifs explique la croissance des effectifs dans certaines villes et régions composant le "croissant actif" de Rennes à Grenoble en passant par Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille. Métropolisation et désindustrialisation du territoire national sont ici en cause, ces dernières sous-tendent des inégalités économiques et démographiques liées aux courants migratoires (Dherbécourt & Le Hir, 2016).

Figure 1 : Évolution du nombre de jeunes âgés de 10 à 19 ans par canton entre 1999 et 2010



Note de lecture : De 1999 à 2010, le nombre de jeunes de 10 à 14 ans a augmenté de 900 % dans le canton de Barcelonnette dans les Hautes-Alpes, en vallée de l'Ubaye (académie d'Aix-Marseille). De 1999 à 2010, le nombre de jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de 200 % dans le canton du Caylar dans l'Hérault (académie de Montpellier).



## 2) Des lycées soumis à une pression démographique très variable

De 1999 à 2010, toujours du fait de soldes migratoires et naturels très positifs, la croissance du nombre de jeunes âgés de 15 à 19 ans est maximale dans certaines grandes aires urbaines millionnaires comme Aix-Marseille, Nice, Toulouse ou Lyon. La croissance a été tout aussi forte au sein d'aires urbaines plus modestes comme Rennes, Grenoble, Perpignan ou Montpellier. Des régions entières s'opposent au regard de l'évolution du nombre des 15-19 ans. Les pertes d'effectifs du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine contrastent avec le dynamisme démographique de PACA, du Languedoc-Roussillon ou de Midi-Pyrénées. Certaines zones d'emploi frontalier comme le Genevois français partagent ce dynamisme à cause d'un afflux de jeunes ménages. La diagonale du vide prenant l'hexagone en écharpe des Ardennes à la Dordogne, en passant par le Morvan et le Massif Central, concentre la décroissance des effectifs du fait de l'exode des jeunes et moins jeunes quittant les zones rurales sous faible influence urbaine pour les aires urbaines proches ou plus lointaines pourvoyeuses d'emploi et de possibilités de poursuites d'études.

La métropolisation du territoire français, à l'œuvre depuis les années 1980, provoque ces mouvements migratoires générateurs d'inégalités en matière de conditions de scolarisation. Au quatuor « historique » des aires urbaines millionnaires (Paris 12,4 millions d'habitants en 2013 ; Lyon 2,2 ; Aix-Marseille 1,7 et Lille 1,1), il faut ajouter maintenant Toulouse (1,2), Bordeaux (1,1) et Nice (1 million). C'est dans ces aires urbaines millionnaires, ainsi qu'à Nantes, Rennes, Grenoble, Strasbourg ou Montpellier que la croissance de la population active des 25-54 ans a été la plus vive de 2006 à 2011 (Insee, 2014). Dans les zones les plus en croissance comme la Guyane ou le périurbain toulousain, le système éducatif peine à répondre à la demande de scolarisation engendrée par la croissance du nombre d'habitants, elle-même générée par la création d'emploi. Les conseils régionaux ont dû parfois lourdement s'endetter pour construire de nouveaux lycées. De même, le ministère de l'Éducation nationale a dû créer des postes d'enseignants. Plus de 3 000 enfants n'étaient pas inscrits à l'école en Guyane selon l'Observatoire de la non-scolarisation du rectorat de Cayenne qui comptait 26 454 élèves de primaire en 2009. La population scolaire guyanaise se caractérise par une forte proportion de parents d'élèves sans papiers arrivés du Brésil, du Surinam ou des Caraïbes. Dans cette même Guyane, au cours des années 1990 et 2000, l'État doit construire un collège de plus tous les ans et un lycée de plus tous les trois ans.

Il n'existe pas de cartographie des réelles aires de recrutement des collèges et des lycées à l'échelle de la France entière. Seules quelques académies comme celle d'Amiens ou de Lille bénéficient de travaux effectués par l'Insee sur les navettes domicile-études mesurées au recensement de population pour établir la carte des aires de recrutement des villes équipées de collèges ou de lycées (Insee Nord-Pas-de-Calais, 2011 et Insee Picardie, 2014). Ce découpage en aires de recrutement est pourtant le plus pertinent pour analyser les caractères socio-économiques et les conditions de vie des parents d'élèves. Afin d'élargir l'examen des inégalités liées aux profils socioculturels des parents d'élèves, il faut prendre en compte le niveau de diplôme des adultes et l'évolution de celui-ci parmi d'autres indicateurs. À défaut de disposer d'un maillage en aires de recrutement des collèges et des lycées, on mobilise ici le maillage cantonal qui permet de distinguer les disparités caractérisant les aires urbaines et les intercommunalités. Cette échelle d'analyse permet de travailler sur des données plus robustes (17 000 habitants en moyenne en 2011 par canton, minimum de 150 jeunes âgés de 15 à 24 ans non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés à la même date dans les cantons les plus faiblement peuplés).

## B. Un contexte socioculturel très hétérogène face à l'école

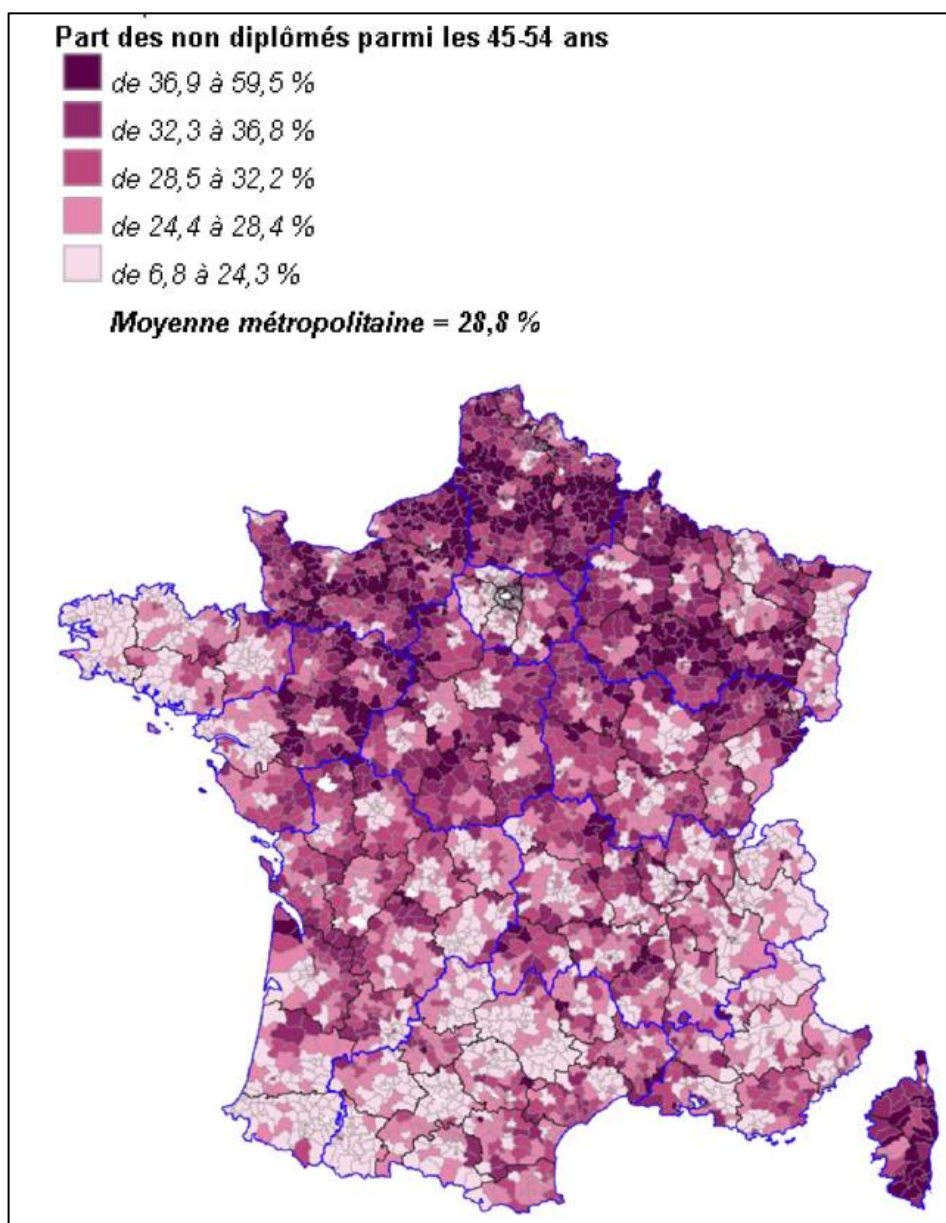
**Résumé :** L'inégale répartition des non diplômés chez les parents d'élèves âgés de 45 à 54 ans oppose les académies d'Outre-mer et de la vieille France industrielle rurale et urbaine du nord à celle du sud. Les métropoles millionnaires et autres grandes aires urbaines concentrent les plus diplômés, en lien avec l'accumulation de fonctions technopolitaines et métropolitaines depuis 30 ans.

### 1) Des parents d'élèves inégalement diplômés

Les inégalités éducatives d'origine territoriale tiennent à une dimension sociale qui fait écho aux professions, statuts d'emploi, niveau culturel et revenus, à savoir le niveau de diplôme. L'exemple des enseignants montre combien diplôme, statut, et revenu sont liés. Pour accéder à un emploi de professeur des écoles, il faut être diplômé d'un Master et avoir réussi le concours de la fonction publique correspondant. Diplôme et concours assurent un statut de fonctionnaire d'État et des revenus garantis. Souvent, le fait de ne pas être diplômé en tant qu'adulte, renvoie à une carrière scolaire difficile, voire douloureuse à évoquer en famille. En retenant la part des 45-54 ans sans diplôme dans la population totale, on cible la catégorie des parents d'élèves des collégiens et des lycéens. Cette caractéristique des adultes n'est pas homogène selon les cantons métropolitains et d'Outre-mer (Figure 2).

Cet indicateur reflète pour une partie le fonctionnement passé de l'école dans l'académie. Les habitants les plus sédentaires dont on mesure le niveau de diplôme ont effectué leur scolarité dans l'académie, voire dans le département. Le niveau de diplôme est aussi source de poursuite d'études accrues dans l'académie à l'avenir, puisque plus ce niveau est élevé chez les parents, et plus les enfants de ces derniers rencontreront une probabilité élevée de poursuivre au-delà du BAC.

**Figure 2 : Part de la population des 45-54 ans sans diplôme dans l'ensemble de la population cantonale en 2011**



Note de lecture : En 2011, plus de 59 % des habitants âgés de 45 à 54 ans du canton de La Courneuve sont sans diplôme pour 10 % dans le canton de Versailles sud (le diplôme national du brevet n'est pas considéré ici comme un diplôme).

La proportion d'habitants âgés de 45 à 54 ans, classe d'âge des parents d'élèves en collège et en lycée, est d'autant plus forte que la zone de résidence présente un profil rural et/ou industriel. Le nord de la Haute-Marne au cœur du centre Est français, illustre ce phénomène (exemple : arrondissement de Saint-Dizier). Cette proportion concerne les ¾ des habitants de la classe d'âge à Salazie, au centre de l'île de La Réunion, dans le cirque le plus enclavé du territoire national (76,5 %), pour moins de 10 % au cœur des grandes aires urbaines. Les grandes périphéries du bassin parisien, et des marges rurales sous très faible influence urbaine comme la Haute-Marne à l'est ou l'Orne à l'ouest partagent les plus forts taux de sans diplôme. La France rurale du nord est plus touchée que celle du sud, peut-être à cause de la persistance d'une préférence pour les études générales dans le sud afin d'accéder à des emplois de la fonction publique. L'emploi très qualifié est rare dans ces espaces périphériques de France du nord, marqués par

un exode rural des jeunes et des adultes. L'emploi y a reculé de 2008 à 2012, les taux de chômage ont augmenté dans ces espaces ruraux, très concernés par le chômage de longue durée (supérieure à 1 an). Trop éloignés des grands foyers urbains en temps de transport par la route, ces espaces de marge ne peuvent retenir leurs forces vives et attirer des ménages urbains, alors que leur foncier est peu cher (marché immobilier des terrains à bâtir et des pavillons en lotissement).

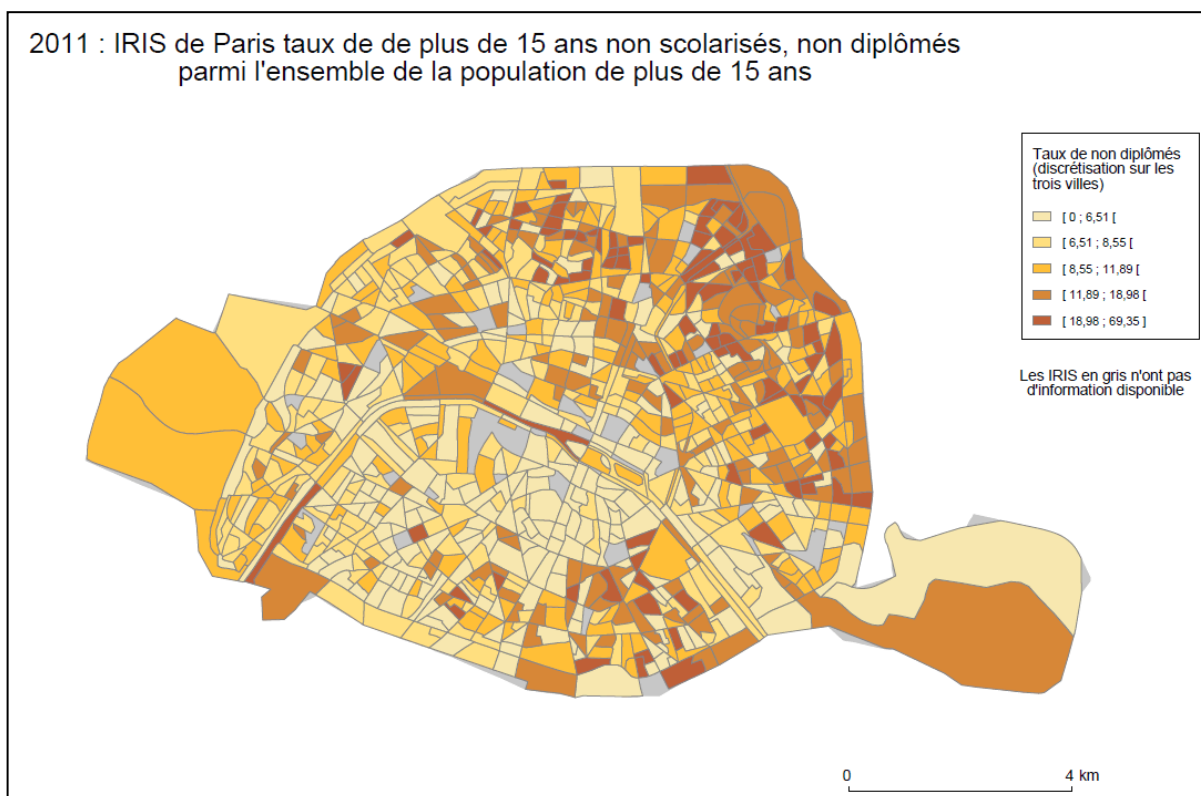
En quelques années, de 2006 à 2011, la part des habitants sans diplôme se réduit partout en France, sauf dans quelques zones rurales minoritaires de Corse, de Guyane, des Pyrénées, des Alpes du sud et du Massif Central. La faible densité de population correspond souvent au recul des sans diplôme, puisque c'est là que l'Insee mesurait les taux les plus forts. Cette réduction est d'autant plus forte que le phénomène était ancré et développé en début de période. L'Outre-mer et les campagnes sous faible influence urbaine de la moitié nord de la France abritent des cantons où le recul a pu se traduire par 5 à 30 points de pourcentage. Les marges rurales de départements peu peuplés comme au sud-est de la Haute-Marne (contact Haute-Saône, Vosges), ou à l'est de la Charente (contact Haute-Vienne, Dordogne), sont plus concernées par cette dynamique que les autres types d'espaces ruraux (au contact des couronnes périurbaines des grandes aires urbaines).

Parmi les éléments de contexte de fonctionnement du système éducatif, le niveau de diplôme des mères, tient une place de choix. La littérature scientifique montre combien le rôle de suivi des devoirs de la part de la mère de l'enfant peut s'avérer jouer sur la réussite du jeune en fonction du niveau de diplôme de celle-ci (Gouyon, 2004 ; Héran, 1994). À La Réunion, comme dans des départements ruraux à l'instar de la Haute-Marne, des Charentes, de la Moselle ou de l'Indre-et-Loire, la part des femmes sans diplôme est plus forte. De même à Paris, dans la majorité des arrondissements et autour de Marseille, Lyon ou Lille. Cette répartition inégale des adultes diplômés appelle une concentration de moyens variable selon les villes pour ce qui est des politiques publiques de lutte contre l'échec scolaire et le décrochage. Elle indique combien le profil culturel, économique et social des parents d'élèves varie d'une zone à l'autre. Que peut faire l'école face à tant de concentrations de population sans diplôme ?

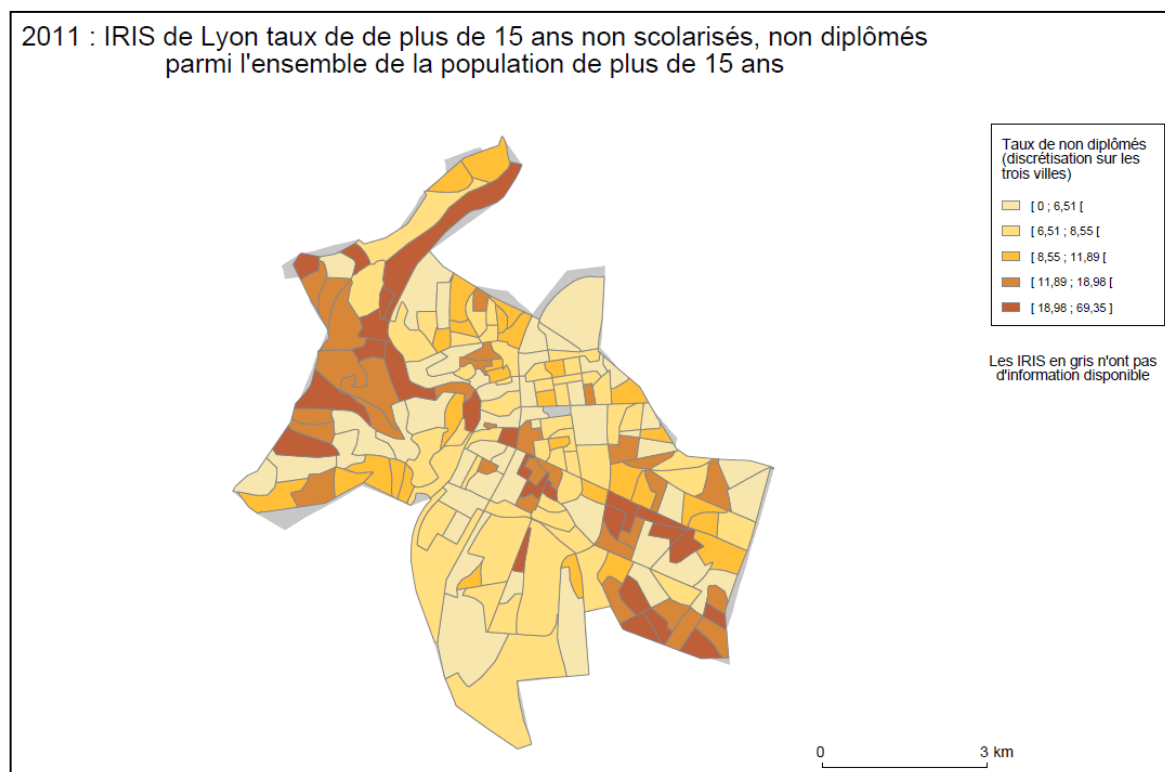
## **2) Des fractures au sein des populations des métropoles**

La part des habitants sans diplôme atteint donc son maximum en dans les campagnes sous faible influence urbaine de la moitié nord de la France comme on l'a vu, après une réduction générale et massive du phénomène. Mais elle se localise aussi en métropole, dans des quartiers à forte homogénéité sociale, c'est-à-dire dans des zones paupérisées marquées par le chômage, l'habitat social et la faiblesse des revenus. Tous les arrondissements de Marseille sont ainsi concernés, sauf peut-être les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>. De même, les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements lyonnais incarnent les quartiers paupérisés décrits plus hauts. Enfin, les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris sont de même nature sociale (Saint-Julien et Le Goix, 2007). Au sein de ces derniers, le taux de sans diplôme peut atteindre presque 70 % (Figures 3 à 5).

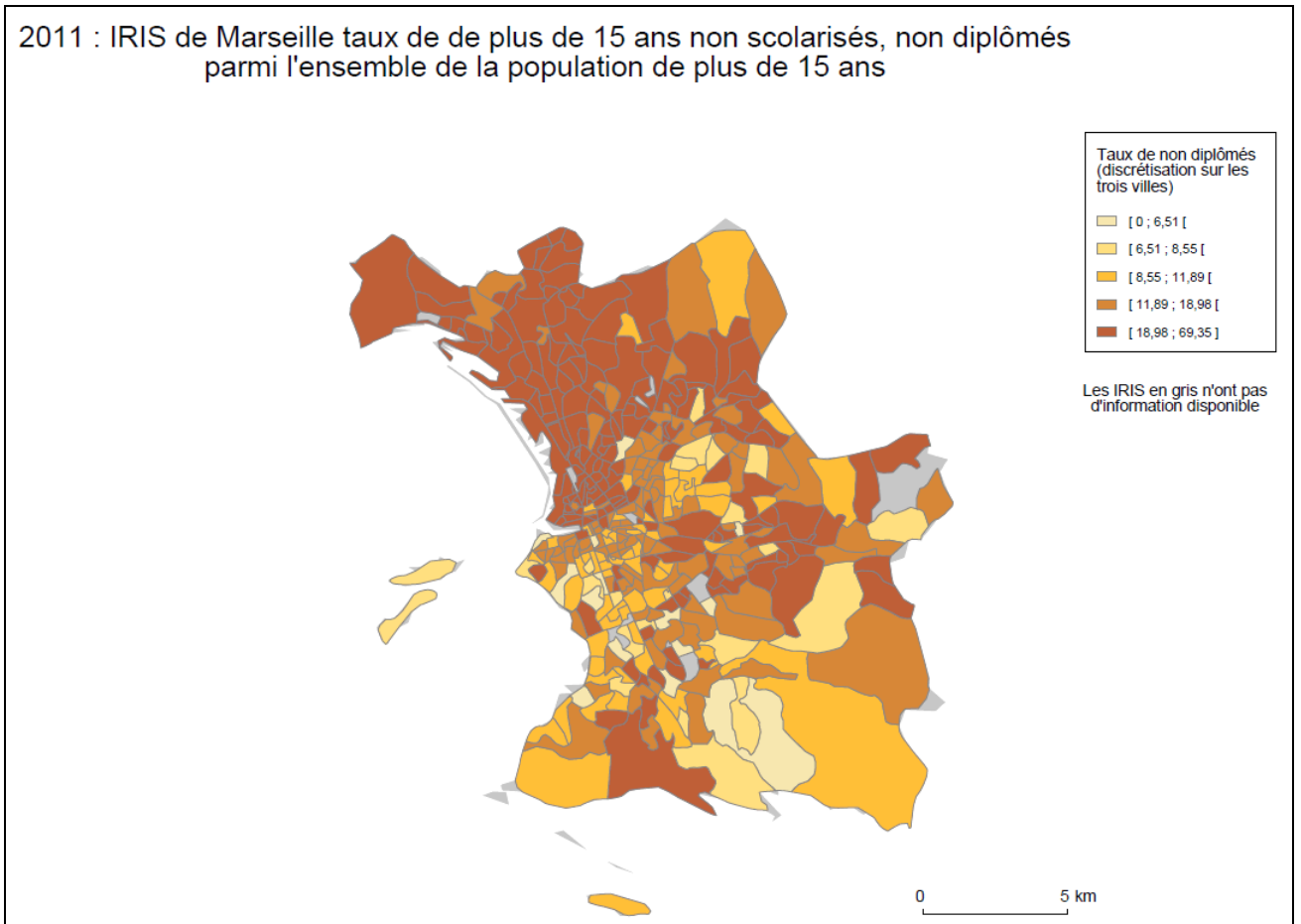
**Figure 3 : Part des habitants des IRIS de Paris de plus de 15 ans sans diplôme en 2011**



**Figure 4 : Part des habitants des IRIS de Lyon de plus de 15 ans sans diplôme en 2011**



**Figure 5 : Part des habitants des IRIS de Marseille de plus de 15 ans sans diplôme en 2011**



On retrouvera des fractures identiques au sein des arrondissements parisiens, lyonnais et marseillais avec la répartition des risques sociaux d'échec scolaire à la fin de cette partie étant donné que les risques incluent les disparités de niveau de diplôme des 45-54 ans.

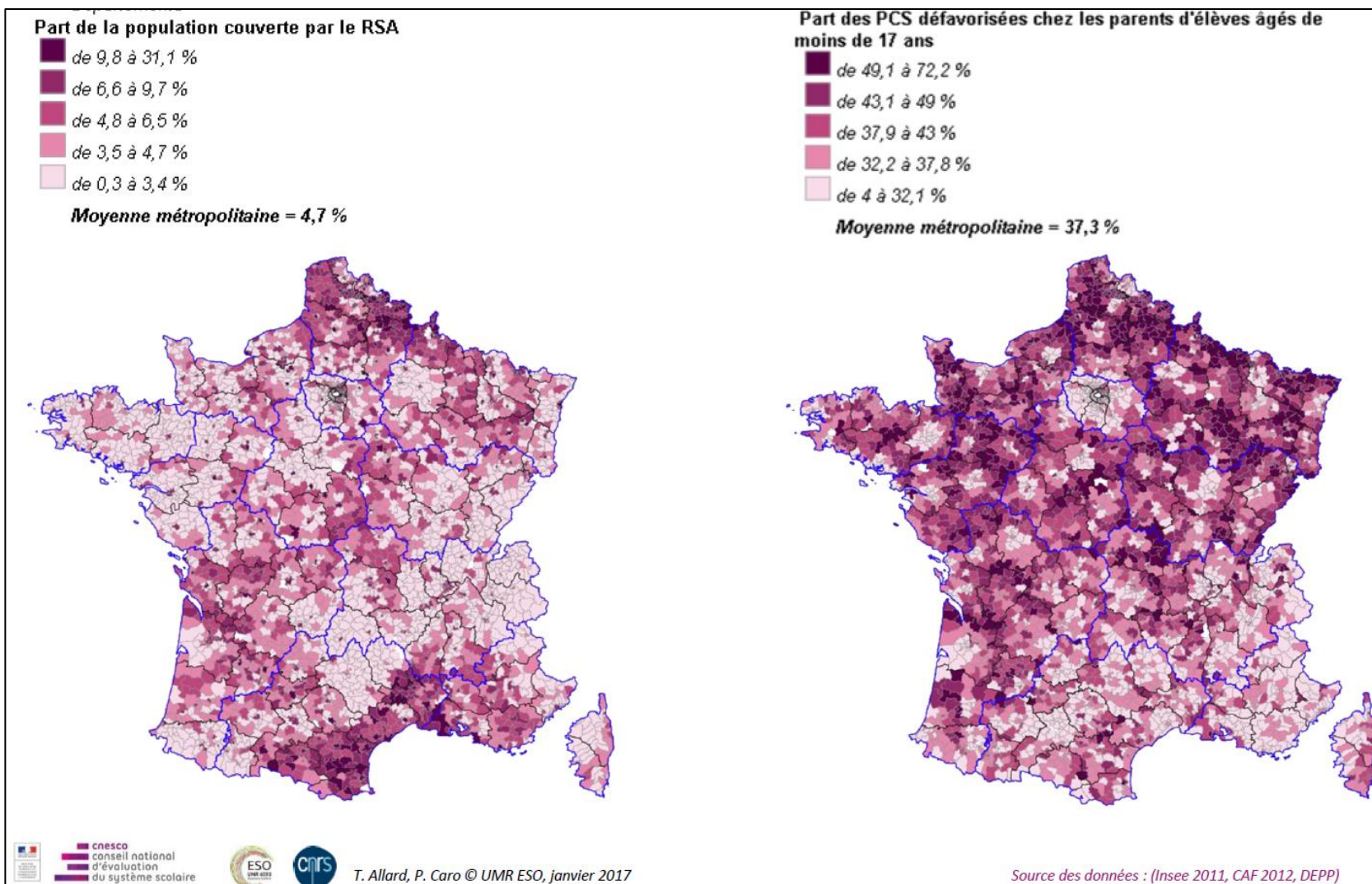


### C. Une pauvreté et un chômage concentrés

**Résumé :** La répartition des inégalités socio-spatiales, taux de couverture par le Revenu de Solidarité Active (RSA) et revenus médians compris, repose en partie sur celle du chômage, majoritairement engendré par la désindustrialisation au nord et à l'est, et un fort solde migratoire au sud face aux possibilités du marché régional du travail. Le même phénomène accable les Outre-mer. Des zones rurales sous faible influence urbaine paient le prix du recul de leurs Industries Agro-Alimentaire (IAA) et autres activités industrielles manufacturières à faible contenu technologique. D'autres, plus rares (frontalières), tirent avantage du niveau des salaires en Suisse, au Luxembourg et en Allemagne.

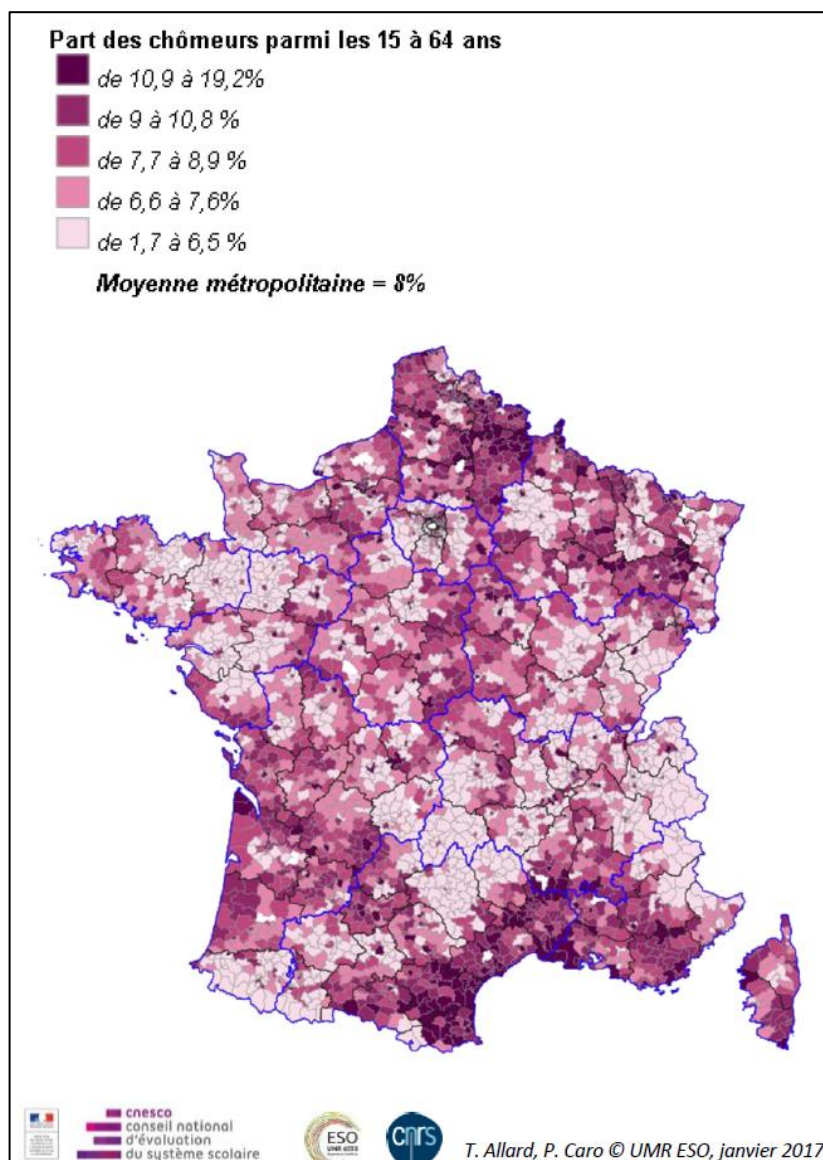
En 2011, la cartographie du taux d'habitants couverts par le RSA (Figure 6) oppose la façade atlantique aux 4 grandes unités millionnaires de Paris, Lyon, Lille et Marseille et à leurs marges où les taux sont plus élevés. Roubaix se démarque à nouveau avec un taux de plus de 30 % pour 4,7 % en moyenne. À l'inverse, des cantons comme ceux de Beaune nord, le 5<sup>e</sup> canton de Reims ou Versailles sud, ne sont pas concernés par le phénomène (moins de 1 %).

Figure 6 : Part de la population couverte par le RSA en 2011 et part des PCS défavorisées chez les parents d'élèves âgés de moins de 17 ans en 2011



La répartition des taux de pauvreté des habitants âgés de 40 à 49 ans est la même que celle du RSA (âges des parents d'élèves des collèges et des lycées). Ces indicateurs précisent le contexte économique et social dans lequel vivent les jeunes scolarisés ou en décrochage. L'évolution de ce contexte est liée aux mutations des systèmes productifs régionaux et locaux (Paugam, 2005), comme la désindustrialisation des régions du nord et de l'est (*cf.* carte de la part des chômeurs parmi les 15-64 ans, Figure 7). Les oppositions restent inchangées depuis 40 ans, les aires urbaines du Nord-Pas-de-Calais (désindustrialisation) et du Languedoc-Roussillon (solde migratoire positif face à une économie ne créant pas assez d'emploi), connaissent les taux plus relevés. Ces deux pôles historiques du chômage partagent une histoire économique et sociale commune dans le sens où ils concentraient déjà les taux maximum de chômage il y a 30 ans (Brunet, 1987). Au sein des métropoles, une opposition perdure en matière de paupérisation puisque Marseille se démarque de Rennes, Nantes, Bordeaux ou Toulouse, moins paupérisées. Ces aires urbaines appartiennent pourtant toutes au croissant actif, zone de création d'emplois et de croissance démographique en forme de croissant englobant Rennes jusqu'à Grenoble en passant par Toulouse et Montpellier, appelée aussi *Sun Belt* à la française, ou « France autonome » (Carroué, 2013). La part des parents d'élèves défavorisés correspond au poids des CSP des parents d'élèves âgés de moins de 17 ans en 2011 que sont les ouvriers, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs et les inactifs (plus de 70 % à Liévin-Nord et Montbéliard-Est pour 5 % à Echirolles-Est). Cette part est plus faible dans ces aires urbaines atlantiques et méridionales que dans la France rurale de la moitié nord. Les ménages de cadres et professions intermédiaires des métropoles et des capitales régionales s'opposent ici à ceux des ouvriers et des employés des campagnes et des petites villes, encore industrielles pour certaines d'entre elles (Normandie, Bourgogne ou Champagne-Ardenne avec Saint-Dizier, etc.).

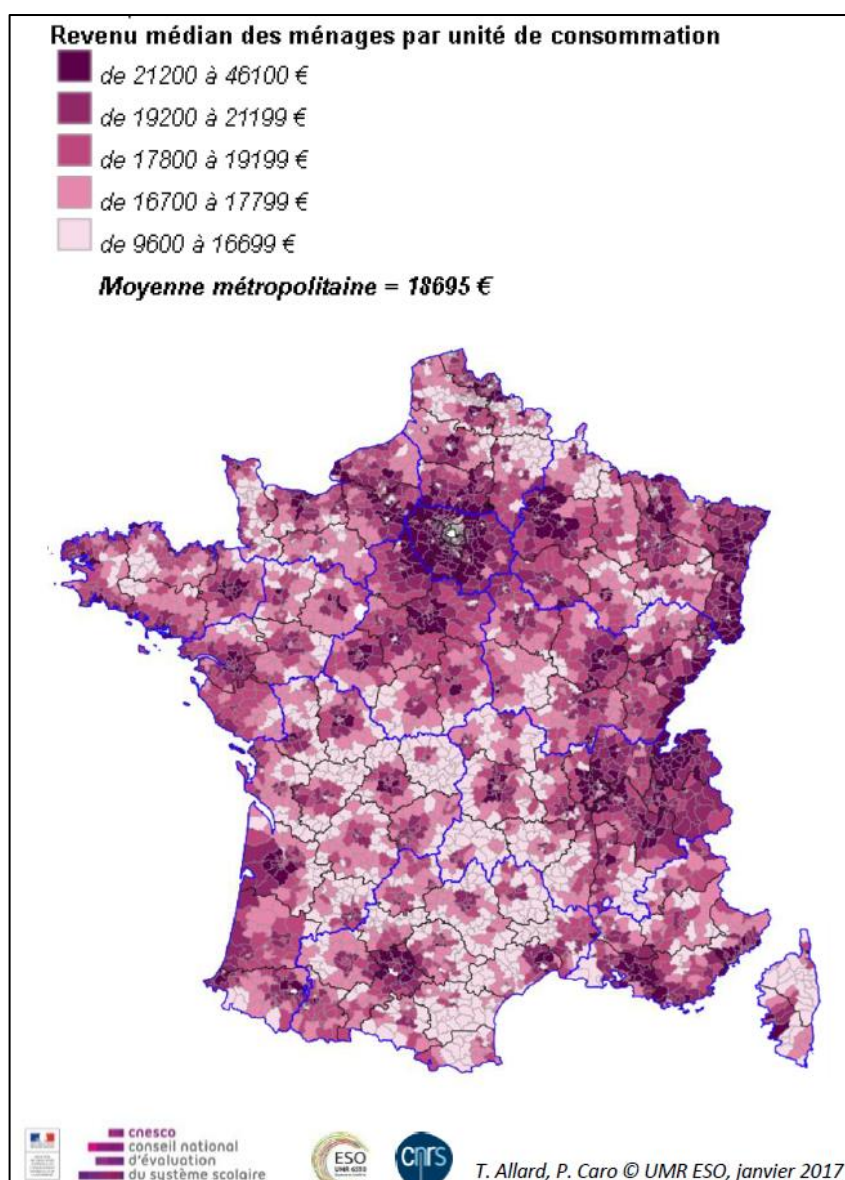
Figure 7 : Part des chômeurs parmi les 15-64 ans par canton en 2011



Note de lecture : en 2011, la part des chômeurs parmi les habitants âgés de 15 à 64 ans atteint son maximum dans le canton de Roubaix avec 19% (académie de Lille). Un très grand nombre de cantons du Languedoc-Roussillon sont proches de cette situation (Agde, Sète, Bessèges ou Alès par exemple en académie de Montpellier).

Les revenus par unité de consommation des ménages et des individus sont liés aux emplois et professions occupés. La projection de cet indicateur à l'échelle des cantons dessine la France des couronnes périurbaines des aires urbaines (159 aires peuplées d'au moins 50 000 habitants à la date de 2012, Figure 8). C'est la France "à 20 minutes", c'est-à-dire celle des communes composées de lotissements et de pavillons habités par des ménages actifs ou retraités à haut niveau de revenu et de diplôme (Julien, 2002), qui dépendent du grand pôle urbain voisin (à 20 minutes de route), pour leur emploi et leurs services, dont la formation initiale pour les enfants. Mais elle dessine aussi les zones de résidence des "frontaliers", ces actifs qui travaillent en Suisse, au Luxembourg ou en Allemagne en échange d'un salaire élevé. Les campagnes sous faible influence urbaine du centre de la France, des Alpes du sud et du centre Bretagne, peu diplômées comme on l'a vu, sont aussi celles des faibles revenus.

Figure 8 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2011 par commune (en euros)



Note de lecture : en 2011, une majorité de cantons du département des Hauts de Seine (académie de Versailles) a brite des ménages dont le revenu médian par unité de consommation dépasse 21 200 euros pour 18 695 en moyenne (46 000 euros à Neuilly-sur-Seine pour 9 600 à Roubaix).

Une synthèse de la répartition spatiale des inégalités scolaires d'origine sociale peut être réalisée à partir d'une sélection d'indicateurs tirée de la littérature scientifique (Boudesseul et al., 2016).



## D. Sept France en matière de risques sociaux d'échec scolaire (sans déterminisme)

**Résumé :** Les risques sociaux d'échec et de décrochage scolaire (diplôme, revenu, statut d'emploi, chômage, logement, structure familiale) varient selon sept France différentes. Les risques sont maxima en Outre-mer (1) et dans la France désindustrialisée du nord et de l'est (2). Ils sont minima dans les couronnes périurbaines résidentielles des plus grandes aires urbaines (3), dont les métropoles. De même, les zones frontalières sont très avantagées (4). La France rurale du nord, hors désindustrialisation, souffre d'un faible niveau de diplôme (5). Celle du sud, tout aussi rurale, pâtit d'une précarité véhiculée par une économie présente très développée (6), alors que la France du sud méditerranéenne plus urbaine souffre davantage du chômage (7). Cette géographie des risques ne correspond pas précisément à celle du décrochage.

### 1) Confronter répartition des risques et des décrocheurs

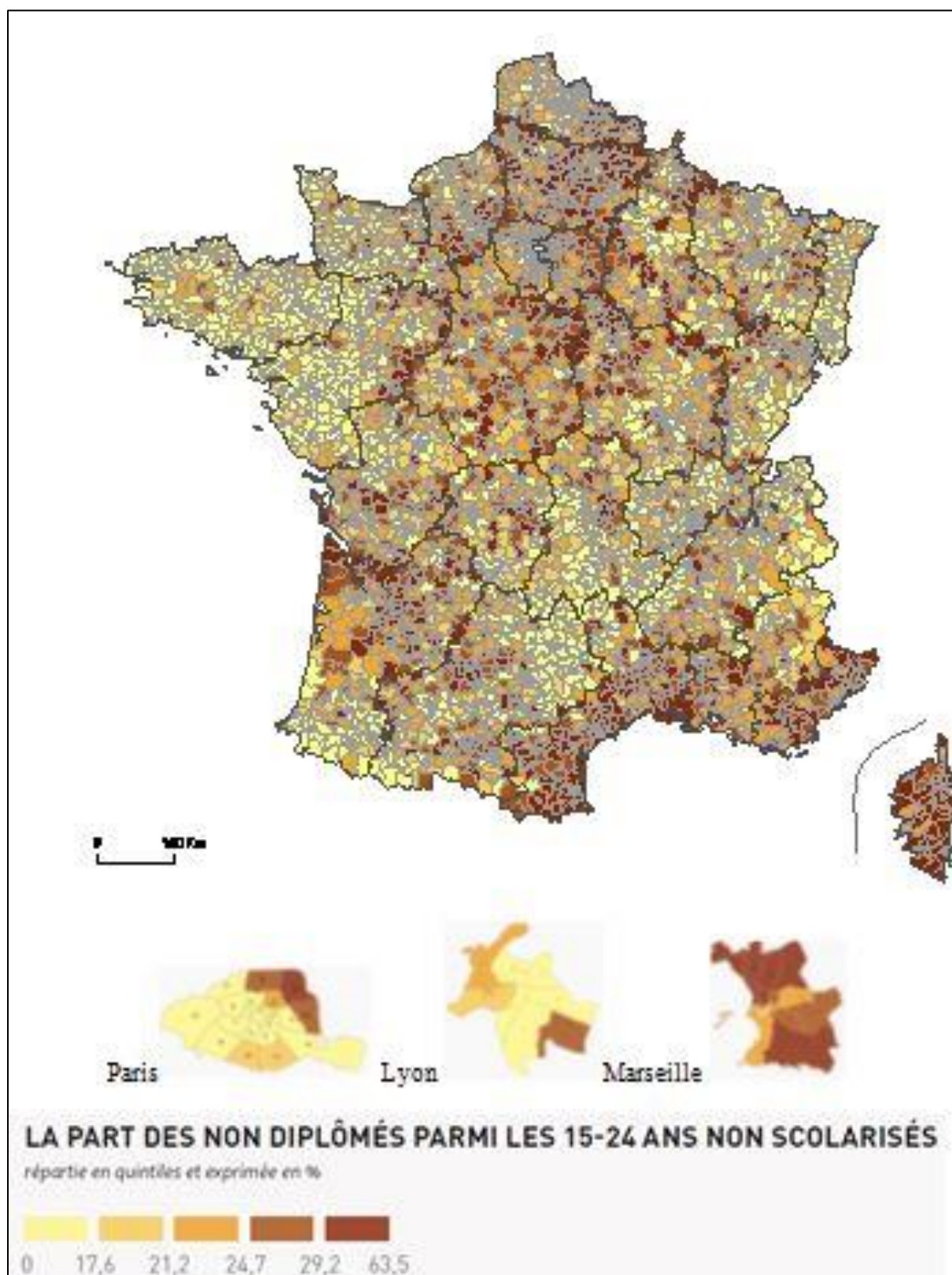
Les risques sociaux d'échec scolaire et de décrochage tiennent à la fois au niveau de diplôme des parents d'élèves, à leurs revenus, leur statut d'emploi, la nature de leur logement, et le type de famille (monoparentale, nombreuse) auquel ils appartiennent. Une analyse statistique multivariée de cette sélection d'indicateurs (Insee, 2011), à l'échelle de tous les cantons et des arrondissements des communes de Paris, Lyon et Marseille, produit sept types de cantons et d'arrondissements quant au risque d'échec et de décrochage (Figures 11 et 12). La répartition de ces 7 types doit être confrontée à celle des décrocheurs que l'on peut approcher *via* la cartographie de la part des jeunes âgés de 15 à 24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont pas scolarisés (Figures 9 et 10 ; Figure 58, Annexe 1).

Les plus fortes proportions de cette catégorie de jeunes concernent deux types de périphéries en France métropolitaine (Jaspar, 2015). Les marges du grand bassin parisien (Somme, Aisne, Loiret, Marne, Yonne, Eure, etc.) constituent des lieux de résidence de nombreux jeunes chômeurs et décrocheurs mais pas de lieux d'offre d'emplois diversifiée et massive, à l'inverse des métropoles (aires urbaines peuplées d'au moins 400 000 à 500 000 habitants). Les régions méditerranéennes, ainsi que l'Aquitaine, en périphérie sud-est et sud-ouest de l'hexagone, abritent un phénomène de même nature et de même intensité. Une forte proportion de jeunes sans diplôme décroche à cause de multiples facteurs dont un haut niveau de chômage sur le marché du travail. Ces deux types de périphéries coïncident avec les types de cantons les plus à risque social en matière d'échec scolaire et de décrochage. La projection des types de cantons selon le risque d'échec et de décrochage ne correspond pas totalement avec celle des décrocheurs. Le nord de l'Aquitaine, par exemple, est une zone à risque modéré alors que très concernée par l'accumulation de décrocheurs. Cette répartition des décrocheurs sera confrontée à la cartographie d'autres indicateurs comme les distances aux collèges et aux lycées pour les communes non équipées. Un des motifs de décrochage parmi bien d'autres pourrait tenir au temps de transport effectué par le jeune entre domicile et établissement scolaire.

De 2011 à 2014 (Figures 9 et 10), la répartition spatiale des accumulations de décrocheurs reste très stable. Les plus fortes proportions de jeunes de 15-24 ans non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés restent les mêmes.



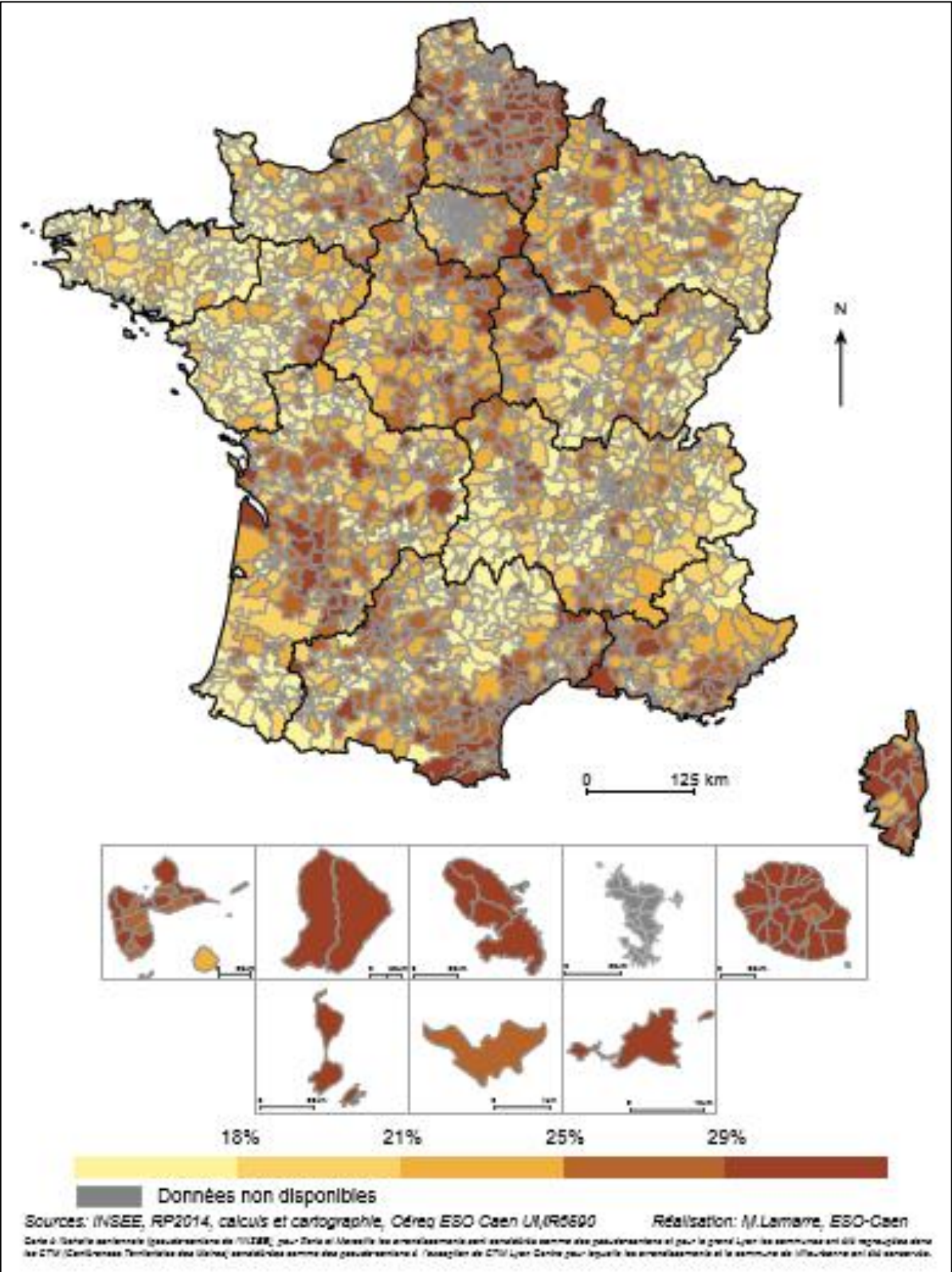
Figure 9 : Part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en France métropolitaine en 2011



Source : Boudesseul et al., 2016, p. 17.

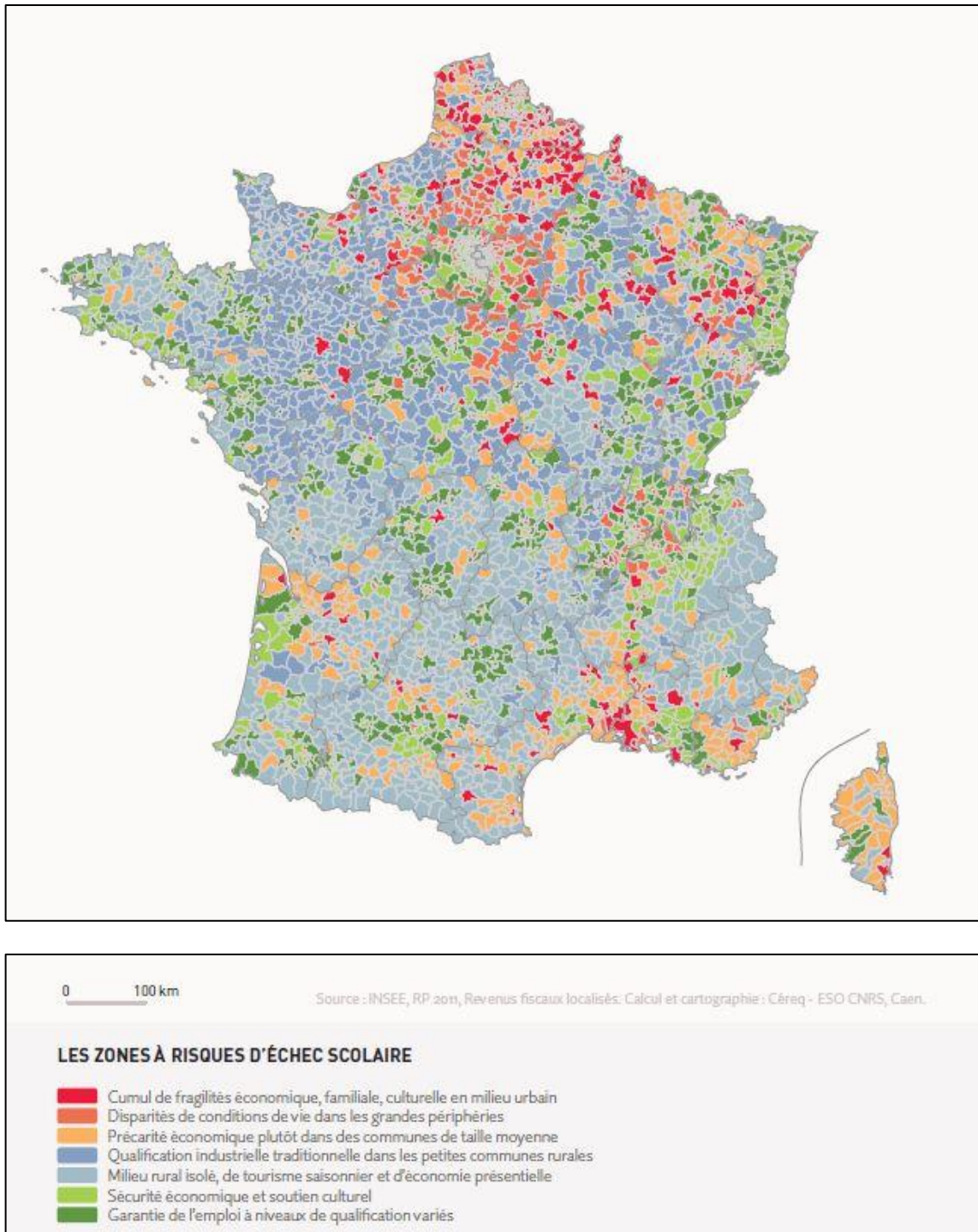
Note de lecture : Un très grand nombre de cantons du Languedoc-Roussillon (académie de Montpellier) se démarquent par un taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans sans diplôme parmi les 15-24 ans non scolarisés supérieur à 29,2 %.

Figure 10 : Part des non-diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en France métropolitaine en 2014 (bornes des classes identiques à 2011 : carte précédente)





**Figure 11 : Les zones à risques d'échec scolaire en France métropolitaine en 2011**



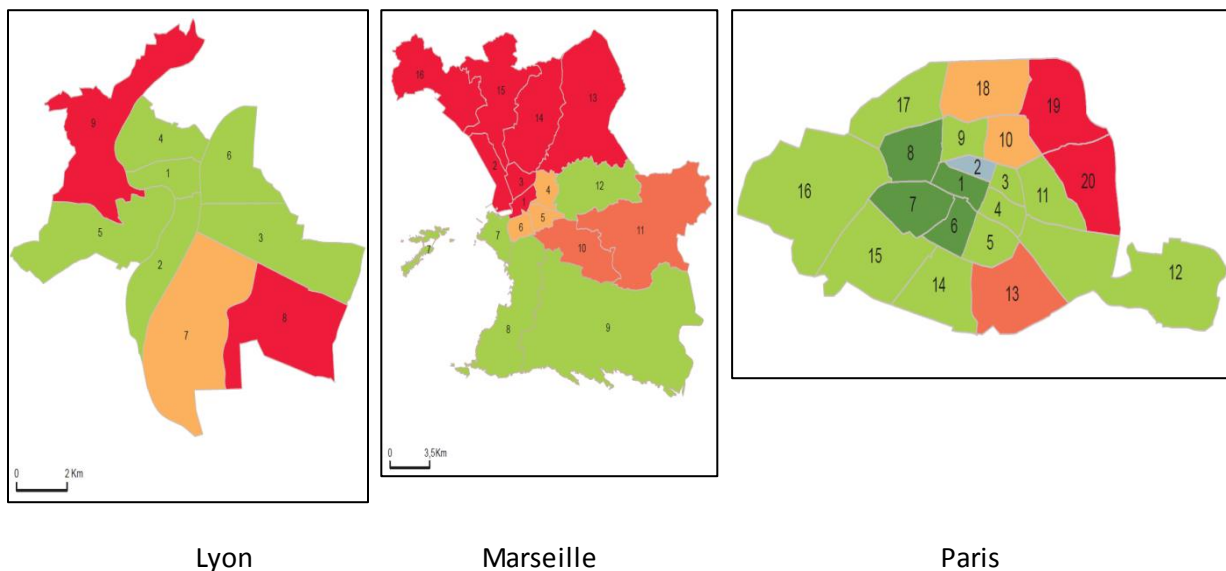
Source : Boudesseul et *al.*, 2016, p. 16

Note de lecture : la région des Hauts de France abrite le plus grand nombre de cantons appartenant au type le plus défavorisé cumulant des fragilités économique, familiale, culturelle. À l'inverse, l'Alsace compte un grand nombre de ses cantons dans les types les plus favorisés de sécurité économique et soutien culturel, ainsi qu'en garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés.

A l'échelle des arrondissements des communes de Paris, Lyon et Marseille (Figure 12), les zones à risque social maximal d'échec et de décrochage comme les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, sont

aussi celles de concentrations records de jeunes âgés de 15 à 24 ans non diplômés parmi ceux qui ne sont pas scolarisés. Les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris, ainsi que les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements de Lyon, sont dans une situation comparable.

**Figure 12 : Les zones à risques d'échec scolaire à Lyon, Marseille et Paris**



**LES ZONES À RISQUES D'ÉCHEC SCOLAIRE**

- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries
- Précarité économique plutôt dans des communes de taille moyenne
- Qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes rurales
- Milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présenteielle
- Sécurité économique et soutien culturel
- Garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés

Source : Boudesseul, G. et *al.*, 2016.

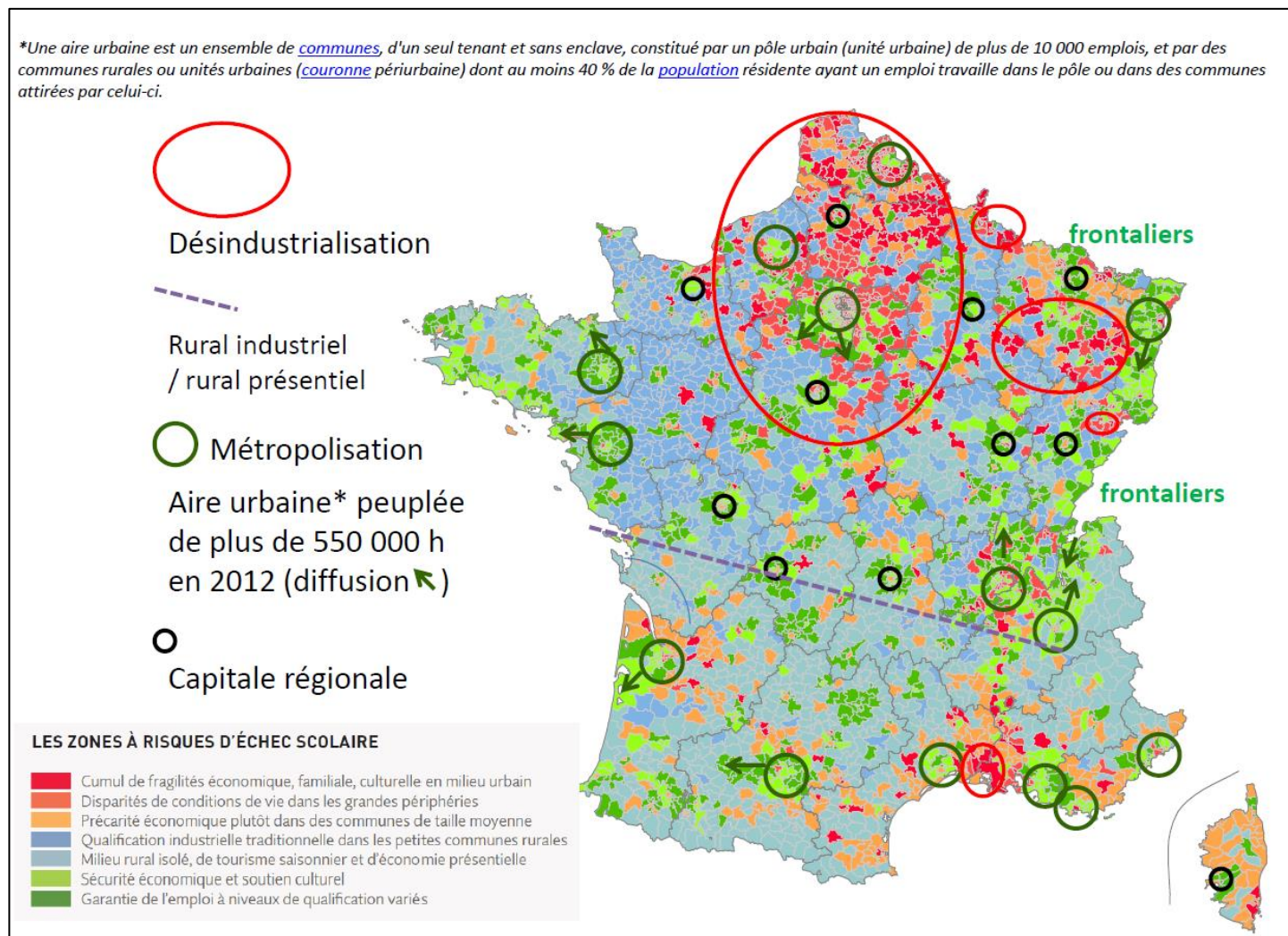
### **Encadré 1 : Classement des types de cantons selon une intensité de risque décroissant**

- Cumul des fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain : (exemples de cantons : Roubaix 59, La Courneuve 93, Grigny 94, Vaulx-en-Velin 69) ;
- Disparités de conditions de vie dans les grandes périphéries : (exemples de cantons : Nemours 77, Bron 69, Givors 69, Tarare 69) ;
- Précarité économique dans les petites et moyennes communes :(exemples de cantons : Libourne 33, Bergerac 24, Bagnols-sur-Cèze 30, Prades 66, Sarrebourg 57, Vire 50) ;
- Qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes : (exemples de cantons : Vimoutiers 61, Brionne 27, Saint-Claude 39, Le Thillot 88) ;
- Milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle : (exemples de cantons : Brassac 81, Espelette 64, Saint-Pardoux-la Rivière 24, Salers 15, Neuvic 15) ;
- Sécurité économique et de soutien culturel : (exemples de cantons : Saint-Nom-la-Bretèche 78, Le Vésinet 78, Le Chesnay 78, Ferney-Voltaire 74, Ecully 69) ;
- Garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés : (exemples de cantons : Truchtersheim 67, Gex 01, Annecy-le-Vieux 74, Lomme 59, Fontaine-lès-Dijon 21).

Cette situation de différenciation de la France en plusieurs sous-ensembles inégalement soumis aux risques sociaux d'échec est liée à l'histoire démographique, économique et sociale récente (1975-2017) des cantons de métropole et d'Outre-mer où désindustrialisation, métropolisation (Floch & Levy, 2011) et économie présentielle jouent les premiers rôles.

Bien que l'analyse des risques sociaux d'échec et de décrochage ne prenne pas en compte les catégories socioprofessionnelles, l'évolution de ces dernières (emplois d'ouvriers, de professions intermédiaires et de cadres) dans l'espace français pourrait expliquer la répartition des risques (Tabard, 1993). Depuis au moins 30 ans (chocs pétroliers de 1973 et 1979, crise de l'économie financiarisée depuis 2007-2008), la désindustrialisation de nombreuses zones rurales et urbaines paupérise les ouvriers et techniciens des Hauts de France (exemple : crise de la sous-traitance automobile), de Champagne-Ardenne ou du centre ouest (exemple : Industries Agro-Alimentaires dépendantes des filières lait et viande en Mayenne). La France du nord et de l'est est la plus concernée par ce phénomène économique et social. En parallèle, sur la même période, la métropolisation du territoire national, génère des emplois (CDI) d'employés, de professions intermédiaires, libérales et de cadres occupés par des individus hautement diplômés. Ces derniers composent des ménages à fort pouvoir d'achat qui se trouvent surreprésentés dans les couronnes périurbaines des plus grandes aires urbaines et des capitales régionales ou préfetures les plus peuplées. Ce mouvement de concentration d'emplois et de population, s'accompagne aussi de création d'emplois en CDD, dans les services et le commerce en particulier, emplois souvent peu qualifiés. Ce phénomène caractérise par exemple les petites et moyennes villes dans la France rurale, illustrant le rôle d'offre de services de base à la population de ces pôles urbains (touristes, résidents secondaires et habitants, Figures 59 et 60, Annexe 2). Ces mutations confèrent aux zones d'emploi du territoire national un profil démo-socio-économique qui interfère avec les parcours de formation et d'insertion des jeunes (Grelet, 2006).

Figure 13 : Les zones à risque d'échec scolaire et le processus de désindustrialisation / métropolisation en France métropolitaine





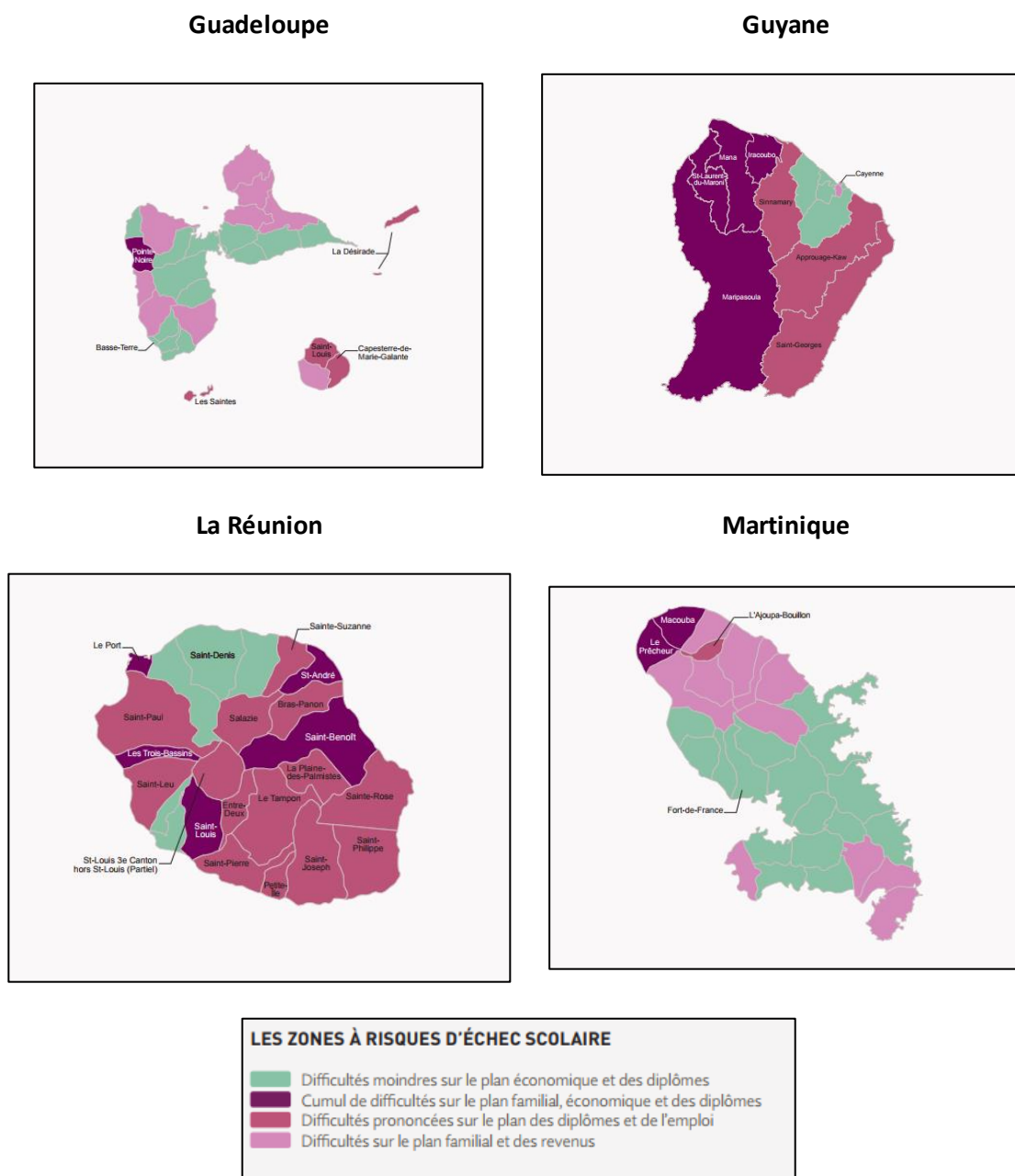
Alors que la France rurale du nord connaît une désindustrialisation de ses campagnes (1980-2016), celle du sud développe une économie présentielle (Davezies, 2012). Les dépenses des touristes, celles des résidents secondaires (souvent urbains), les pensions des retraités, trois catégories toujours plus nombreuses, soutiennent l'économie des petites villes et des bourgs ruraux de la France rurale du sud. De même pour certaines zones littorales du nord (Normandie, Bretagne, Charente). Certaines zones rurales frontalières comme le Haut-Doubs ou le Haut-Jura bénéficient du pouvoir d'achat des ménages qui travaillent en Suisse. Le même type d'explications permet de lire la répartition des risques sociaux d'échec et de décrochage en régions ultrapériphériques (RUP, correspond aux Outre-mers de l'UE). Les zones résidentielles sous forte influence des grands pôles d'emploi (Cayenne, Fort-de-France, etc.), apparaissent comme un peu moins à risque du fait de leur économie présentielle.

## **2) Les risques sociaux d'échec et de décrochage en Outre-mer**

Il est difficile de comparer l'intensité des risques à Mayotte, aux Antilles, en Guyane et à La Réunion, par rapport à la situation de la France métropolitaine, tellement les valeurs des indicateurs retenus pour l'analyse sont dégradées (revenus, statuts d'emploi, type de logement, niveau de diplôme, type de famille). Cependant une analyse statistique de même nature sur un panier de données très proche du travail effectué pour la métropole, révèle quatre types de cantons en matière de risque social.



**Figure 14 : Les risques sociaux d'échec et de décrochage dans les cantons d'Outre-mer (hors Mayotte)**



Source : Boudesseul et al., 2016.

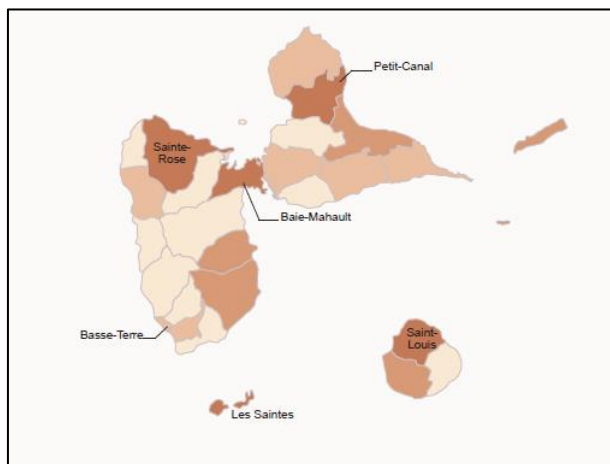
Note de lecture : les cantons les plus à risque relèvent du type 2 « Cumul de fragilités » sur le plan familial, économique et des diplômes. En Guyane, ils occupent la moitié ouest du territoire, du littoral jusqu'à la frontière sud avec le Brésil. À l'inverse, les cantons caractérisés par des difficultés les plus limitées de tous les types de cantons en Outre-mer (type 1 « Difficultés limitées sur le plan économique et des diplômes ») occupent toute la partie centrale de la Martinique.

Les difficultés les plus accusées concernent les périphéries des Outre-mer à dominante d'économie agricole en crise, sous faible influence urbaine et touristique. À l'inverse, les aires urbaines, à savoir les pôles et les couronnes des capitales régionales, connaissent un risque moins intense à l'échelle des Outre-mer, mais comparable à celui des zones les plus en difficulté en métropole. Partout où l'on accède aisément aux emplois et aux ressources de la capitale régionale ou de la grande agglomération, la nature de la zone se bonifie un peu sous l'effet de la résidence massive de catégories socioprofessionnelles tirant

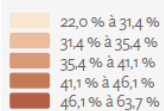
leurs revenus de l'économie hyper tertiaire de la grande agglomération proche (commerçants, fonctionnaires, professions libérales, etc.). Les zones où les difficultés sont plus limitées connaissent un peu moins d'accumulation de décrocheurs comme à Fort-de-France, Cayenne ou Saint-Denis de La Réunion (Figure 15).

Figure 15 : Part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés (Outre-Mer hors Mayotte)

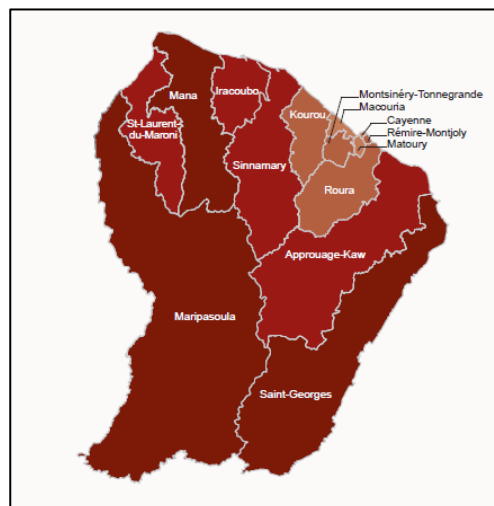
**Guadeloupe**



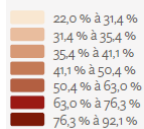
LA PART DES NON DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-24 ANS NON SCOLARISÉS



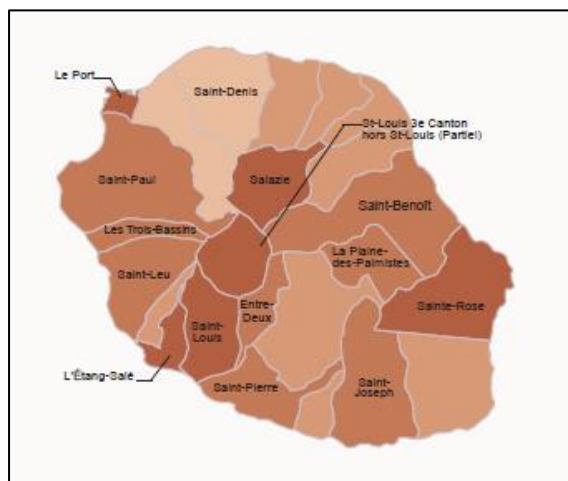
**Guyane**



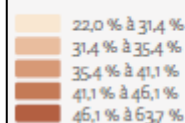
LA PART DES NON DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-24 ANS NON SCOLARISÉS



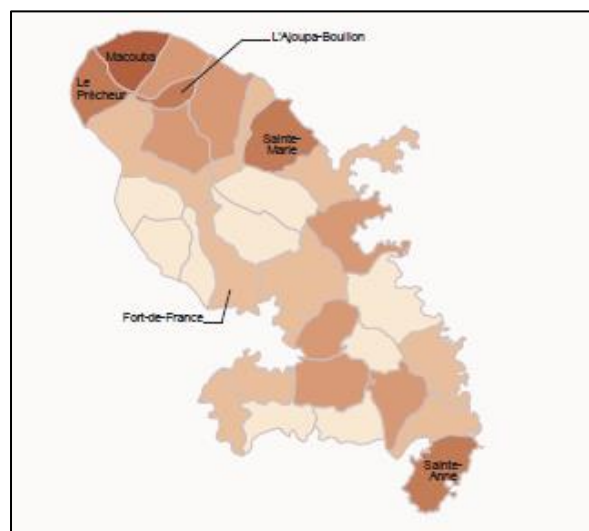
**La Réunion**



LA PART DES NON DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-24 ANS NON SCOLARISÉS



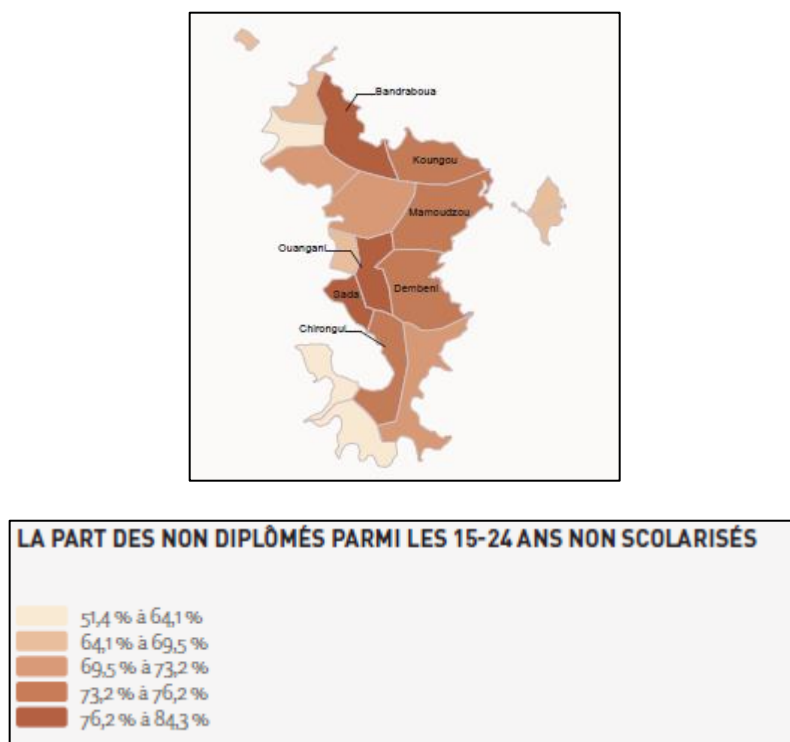
**Martinique**



Source : Boudesseul et al., 2016.

Note de lecture : Le canton de Salazie situé à u centre de l'île de La Réunion se démarque par un taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans sans diplôme parmi les 15-24 ans non scolarisés très élevé.

**Figure 16 : Part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés (Mayotte)**



Source : Boudesseul et *al.*, 2016.

Après avoir examiné la répartition de risques sociaux d'échec scolaire à l'aune de la littérature scientifique récente, il est nécessaire d'analyser les disparités de dépenses des collectivités en matière d'éducation.

Les dépenses consenties par les départements pour les collèges et par les régions pour les lycées, sont aussi sources d'inégalités. Elles se traduisent par des constructions d'établissements, des reconstructions, des rénovations, des équipements, des circuits de transports scolaires gratuits ou payants selon les départements, et des plans d'action ou de sensibilisation (citoyenneté, développement durable, arts, patrimoine, etc.). Dans un département de taille démographique moyenne comme la Côte d'Or (51<sup>e</sup> rang des départements avec 529 000 habitants en 2013 et 60 h/km<sup>2</sup>), le conseil départemental finance un "Plan collèges Côte d'Or 2021" pour ses 47 collèges publics et ses 7 collèges privés. Il se décline en modernisation des locaux, dotations numériques (collèges connectés), constructions HQE (haute qualité environnementale), projets d'éducation au développement durable, etc.

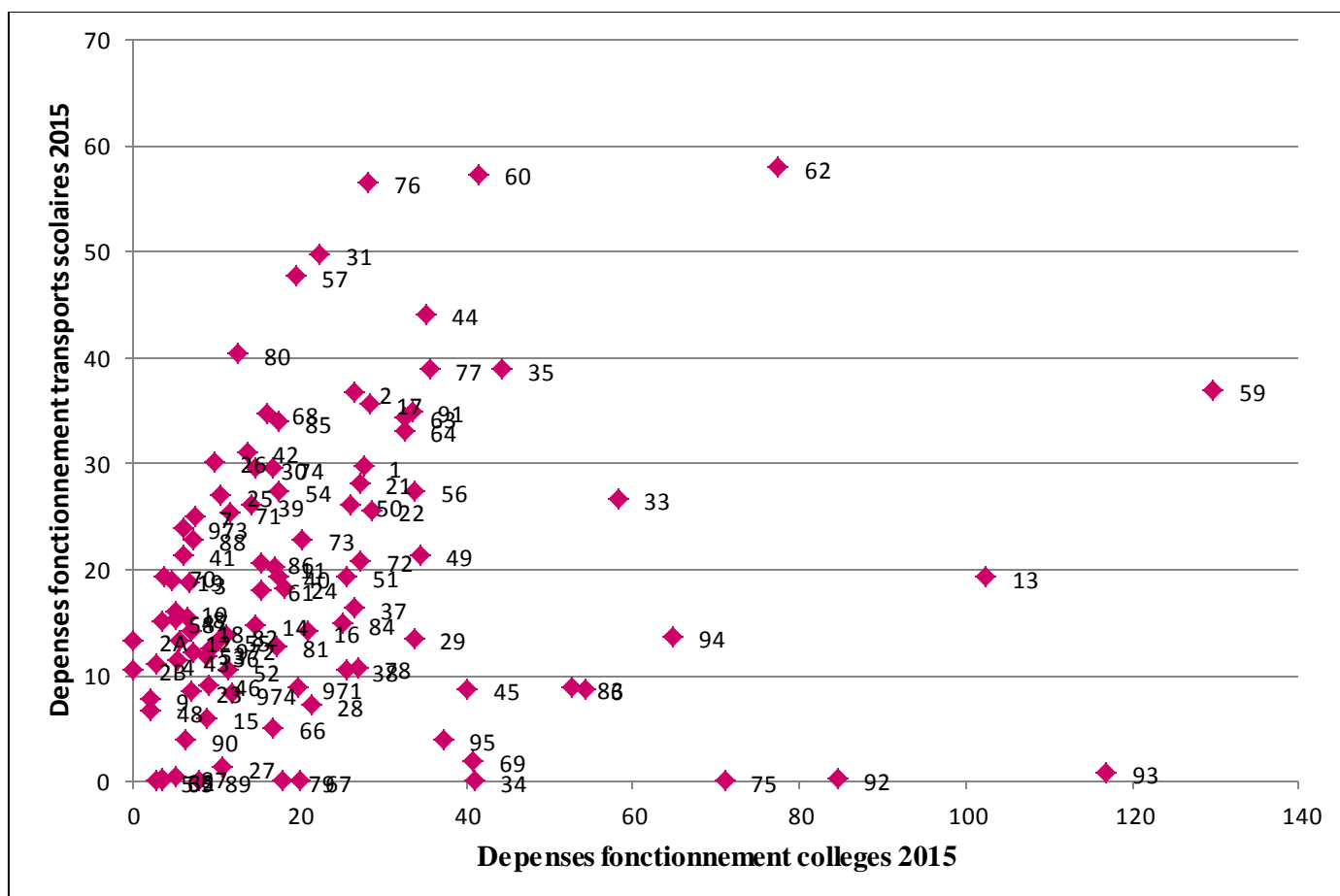
## E. Des disparités de financement de la part des collectivités

**Résumé :** Départements et régions sont source d'inégalité scolaire par leurs investissements en matière de transports scolaires, de construction et de rénovation d'établissements. Les départements abritant une métropole bénéficient du réseau de transport en commun de celle-ci. Les autres plus ruraux doivent consentir des dépenses plus soutenues dans ce domaine, surtout en milieu montagnard. En 2015, les dépenses de fonctionnement des départements par collégien sont les plus élevées en Morbihan, Cantal et Charente. Une mobilisation des dépenses cumulées d'investissement des régions et de départements de 2004 à 2014 est plus pertinente pour analyser les disparités de financement des collectivités que l'examen des données relatives à une seule année.

Les conseils départementaux en charge des collèges consacrent en moyenne 5,4 % de leurs budgets de dépenses de fonctionnement à l'enseignement, alors que l'action sociale en absorbe 63 % (Simon & Delsol, 2015, page 31, tableau 11.1). La situation est différente pour ce qui est des dépenses d'investissement pour l'enseignement puisqu'en moyenne 15,2 % des budgets sont dévolus à ce poste.

Les dépenses de fonctionnement pour les transports scolaires représentent un peu plus de 57 millions d'euros engagés en 2015 dans l'Oise et le Pas de Calais, pour moins de 1 dans le Gers, les Hauts de Seine, la Haute Vienne et la Seine Saint-Denis (Figure 17). C'est seulement 6,6 millions en Lozère, 13,2 en Aveyron et 15 dans la Nièvre. On est loin des très fortes dépenses en Seine-Maritime. Ramenées par habitant, ces dépenses distinguent les départements montagnards comme le Jura (96 euros/h, pour 30 en moyenne), la Corse-du-Sud (90), la Lozère (81) ou l'Ardèche (76). La Guyane et Mayotte font partie de ce groupe. À l'inverse, le ratio de dépenses par habitant est le plus faible dans des départements abritant une métropole dotée de nombreux réseaux de transports en commun (Val d'Oise -3 euros/h-, Rhône -4 euros/h-, Var 8, Val-de-Marne 10, Bouches-du-Rhône 10, Nord 14).

**Figure 17 : Dépenses totales des conseils départementaux en 2015 pour les collèges par département (en millions d'euros)**

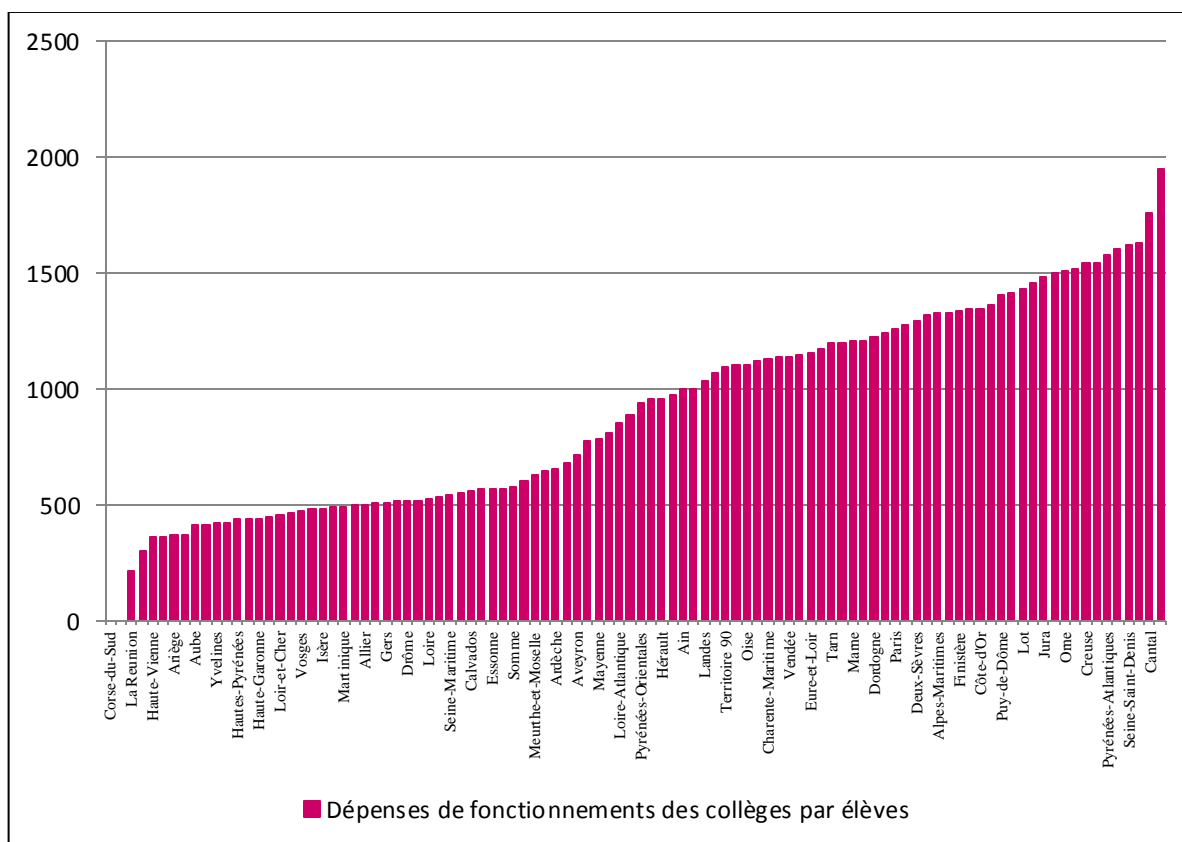


Source : DGCL - DESL, budgets primitifs 2014 et 2015, Insee - population totale 2015

Note de lecture : le département de la Seine-Saint-Denis (93) a des dépenses de fonctionnement pour les collèges élevées (116 millions d'euros) mais des dépenses de fonctionnement pour les transports scolaires faibles (0,8 millions d'euros) en 2015.

Fort logiquement, cette variation de dépenses en millions d'euros est à l'image de l'hétérogénéité des tailles démographiques des départements. Les Bouches-du-Rhône (1,98 million d'habitants en 2012, Insee) et le Nord (2,58 millions d'habitants), sont environ 20 à 30 fois plus peuplés que les Hautes-Alpes (139 000), ou la Lozère (76 000). L'écart s'accroît en matière de dépenses totales de fonctionnement (de 1 à 50), puisque ces dernières représentent en Bouches-du-Rhône plus de 100 millions d'euros (129 millions dans le Nord, 116 en Seine-Saint-Denis), pour un peu plus de 2 en Lozère et en Ariège, moins de 3 dans les Hautes-Alpes. Le nombre d'euros dépensés en fonctionnement par collégien constitue un indicateur plus pertinent (environ 800 euros/collégien médian en 2015, cas des départements de la Mayenne ou de la Haute-Loire, Figure 18). Il varie de 214 à La Réunion, pour 1947 en Morbihan, soit 9 fois plus (moins de 300 en Guyane, moins de 400 en Ariège). L'écart entre la situation du Nord (1364) et celle de la Lozère (884) se réduit par rapport au nombre d'habitants.

**Figure 18 : Dépenses de fonctionnement par collégien en 2015 par département (en euros par collégien)**



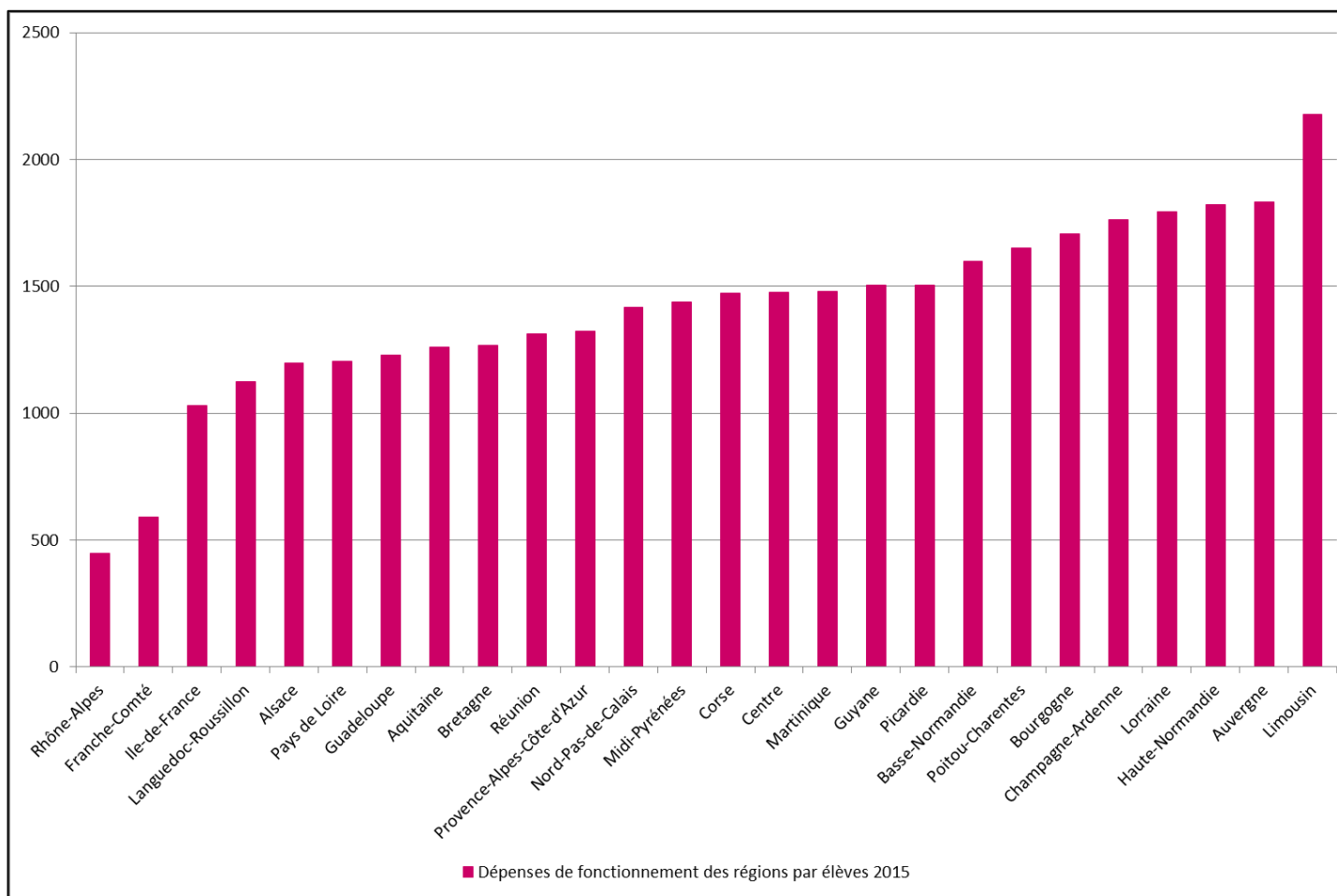
Source : DGCL-DESL Budgets primitifs, INSEE Estimation de population, Base centrale scolarité MENESR-Depp

Avec les dépenses totales des conseils régionaux en 2015 pour les lycées publics et privés, on change d'échelle. Elles isolent les régions métropolitaines peuplées de plus de 4 millions d'habitants comme l'Île-de-France (880 millions), Nord-Pas-de-Calais (presque 400 millions), PACA (377) ou Rhône-Alpes (309), face aux petites régions rurales peuplées de moins de 1,5 million d'habitants comme l'Auvergne (1,32 millions), la Basse-Normandie (1,37 millions), la Corse (0,32 millions) ou le Limousin (0,78 millions).

Exprimées en euro par lycéen, les plus fortes dépenses de fonctionnement distinguent le Limousin, l'Auvergne, les Normandie, la Corse, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Picardie (Figure 18). Toutes ces régions sans métropole (pas d'aire urbaine peuplée d'au moins 700 000 habitants), dépensent plus que la moyenne. La présence d'une ou plusieurs métropoles (PACA), explique de plus faibles dépenses puisqu'une grande masse de lycéens bénéficie des réseaux de transport en commun des métropoles.



**Figure 19 : Dépenses totales des conseils régionaux en 2015 pour les lycées publics et privés par lycéen et par région (en euros par lycéen)**



Source : DGCL - DESL, budgets primitifs 2014 et 2015, Insee - population totale 2015. DGCL, 2015, Les budgets primitifs des régions. Coll. Statistiques et finances locales, P. Simon et B. Delsol, octobre, 25 pages

Exprimées en euros par habitant, ces dépenses mettent en avant les régions d'Outre-Mer avec des ratios de 124 (La Réunion) à 144 (Guyane), pour 81 en moyenne. Cet effort financier est lié à la croissance démographique à l'œuvre dans ces territoires, croissance plus forte qu'en France métropolitaine. Le taux annuel moyen de variation de la population entre 2007 et 2012 était de +2,4 % en Guyane et +1 % à La Réunion, pour +0,5 % en France métropolitaine<sup>8</sup>

Que ce soit pour les dépenses des départements (collèges) ou des régions (lycées), la Guyane se distingue par les plus forts ratios de dépenses par habitant, avec la Guadeloupe. À l'inverse, des régions comme la Franche-Comté et tous ses départements, sauf la Haute-Saône, concentrent des ratios faibles, en dessous des moyennes. Cette situation tient en partie à la structure par âge de la population. La jeunesse de la population de certains Outre-Mer contraste avec le vieillissement de celle des départements de régions rurales sans métropoles comme la Bourgogne ou la Franche-Comté (34 % de 0-14 ans en Guyane en 2013, 24 % à La Réunion pour 18 % dans le Jura ou en Martinique). Abstraction faite de cet effet de la structure par âge, la dépense des départements est source d'inégalité scolaire puisque les financements destinés à la construction d'établissements scolaires, à leur rénovation, à leur équipement et aux transports scolaires varient selon les départements et les régions dans des proportions de 1 à 4 pour les collèges (euros/habitant), période clé des scolarisations, et de 1 à 2,6 pour les lycées. Cet éventail varie de 1 à 4 pour les dépenses de fonctionnement pour les lycées (en euro/lycéen). Ces écarts traduisent des choix politiques et budgétaires opérés par les collectivités en charge des établissements scolaires. Elle ne présume pas des efforts financiers effectués par ces acteurs publics dans la période précédente (avant 2015), ni de ceux qui seront engagés pour les années à venir.

À une échelle plus locale, le rôle des communautés de communes (EPCI) et des communes en matière de PEDT, PEL, PESL, de PRE<sup>9</sup> et de mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires TAP, est aussi source d'inégalités (David, 2008). Selon le ministère de l'Éducation nationale, lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), « *les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui pourraient développer leur curiosité intellectuelle et renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école* » (MEN, 2013<sup>10</sup>). Les PEL et les PRE visent les mêmes objectifs, à savoir compenser le manque d'accès à des activités sportives, culturelles ou artistiques pour certains élèves issus de milieux sociaux défavorisés. Il n'est pas possible de dresser la carte de France, Outre-Mer compris, des communes et des communautés de communes impliquées actuellement dans ces dispositifs d'aide aux élèves.

Cependant, on peut avancer qu'une réorganisation complète des dispositifs, mis au point par certaines communes et communautés de communes depuis 2013 (mise en place des nouveaux rythmes scolaires, *décret n°2013-77 du 24 janvier 2013*), est en cours avec le mouvement actuel de fusion des communautés de communes tendant à devenir de plus en plus étendues et peuplées. À cela s'ajoutent les effets de l'assouplissement récent du décret.

L'analyse des dépenses cumulées d'investissement des régions et de départements de 2004 à 2014 met en évidence des écarts entre départements qui sont plus forts qu'entre régions (5 pour 3,5, Figures 20 et 21). Les départements et régions du grand nord-ouest, mais aussi ceux de Bourgogne et de Lorraine se démarquent par des dépenses d'investissement en deçà de la moyenne ou autour de

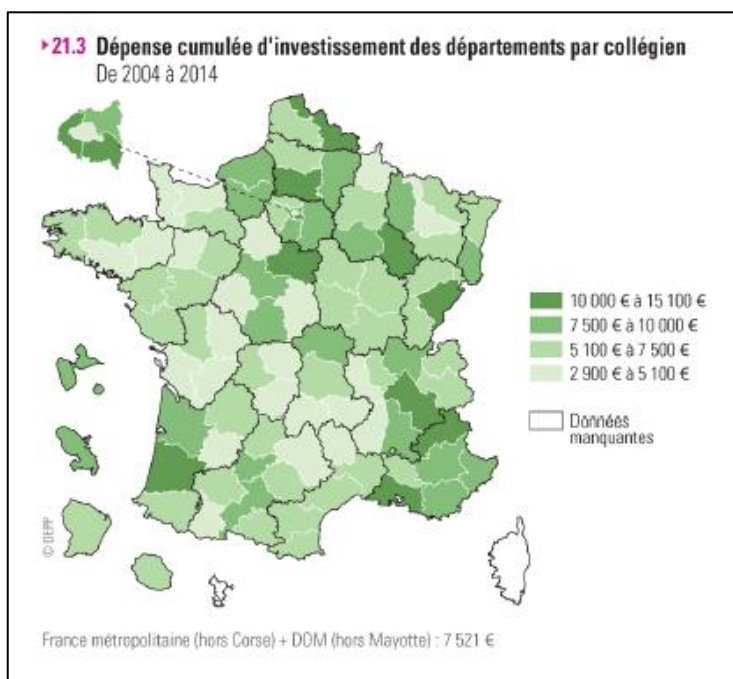
<sup>8</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>

<sup>9</sup> PEDT : Projet Educatif Territorial, PEL : Projet Educatif Local, PESL : Projet Educatif Social Local, PRE : Programme de réussite éducative.

<sup>10</sup> La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, Dossier de presse, <http://www.education.gouv.fr/>

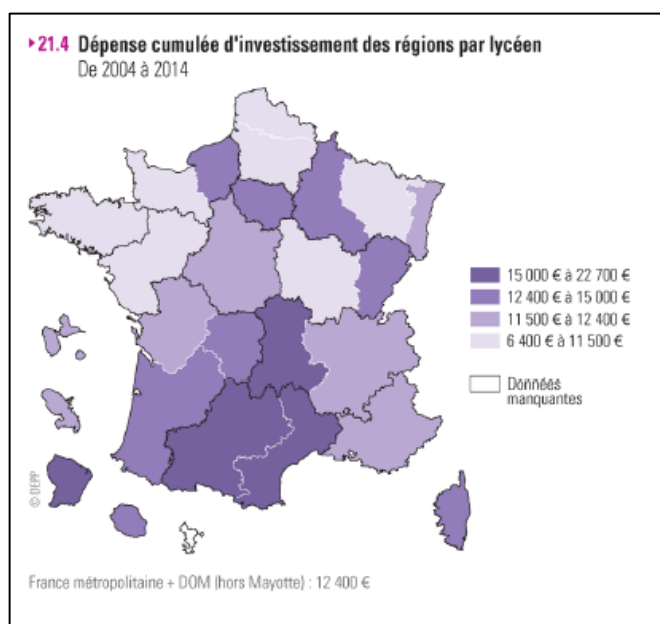
celle-ci (moins de 5 200 euros / collégien en Ille-et-Vilaine, moins de 11 600 euros / lycéen en Bretagne). À l'inverse, certains départements ruraux comme la Haute-Marne ou les Landes, mais aussi des départements beaucoup plus urbains comme le Nord, les Hauts-de-Seine ou l'Isère, dépensent plus que la moyenne pour leurs collégiens (plus de 10 000 euros / collégien en Bouches-du-Rhône et plus de 15 000 euros / lycéen en Guyane ou en Midi-Pyrénées).

**Figure 20 : Dépense cumulée d'investissement des départements par collégien de 2004 à 2014**



Source : Géographie de l'école 2017 - Depp, MENSRR – p. 55

**Figure 21 : Dépense cumulée d'investissement des régions par lycéen de 2004 à 2014**



Source : Géographie de l'école 2017 - Depp, MENSRR – p. 55

## F. Conclusion

La cartographie des risques sociaux d'échec scolaire (revenu, chômage, statut d'emploi, niveau de diplôme, type de logement) met en évidence sept France différentes. Les DROM cumulent des fragilités économiques, familiales, culturelles avec le plus d'intensité. La France rurale du nord, et la France urbaine du nord et de l'est, sont de tradition salariale industrielle. Elles sont en crise à cause d'une désindustrialisation en cours. Elles cumulent aussi des fragilités économiques, familiale, culturelle en milieu urbain d'une intensité record pour la France métropolitaine. Les grandes périphéries du bassin parisien et de l'hexagone (académies méditerranéennes et Aquitaine) concentrent des disparités de conditions de vie. La France rurale de la moitié nord de l'hexagone se caractérise par une qualification industrielle traditionnelle dans les petites communes, tandis que celle du sud se distingue par son milieu rural isolé, de tourisme saisonnier et d'économie présentielle, source de précarité économique dans les petites et moyennes communes. Les couronnes périurbaines des grandes agglomérations font figure de résidentiel périurbain favorisé et sans risque du fait d'un haut niveau de sécurité économique, de soutien culturel et de garantie de l'emploi à niveaux de qualification variés. De même pour certains espaces frontaliers, cette partition de la France résulte de l'histoire économique locale et régionale (désindustrialisation, chômage, métropolisation), des choix et des possibilités de résidence de la part des différentes professions et catégories sociales (périurbanisation, entre soi). Ces inégalités sont cumulatives (diplôme-CDI-revenus). L'école doit faire face à ces inégalités qui lui sont extérieures. Sont-elles insurmontables ? La politique d'éducation prioritaire est-elle trop modeste face à ces risques ? La mesure de l'évolution des situations est difficile du fait des sources d'indicateurs (exemple : DROM). Une comparaison avec les travaux menés au Québec sur le sujet est éclairante (Perron & *al.*, 2013 sur la persévérance scolaire).

Ces sept France, ainsi que la répartition des décrocheurs, doivent être confrontées dans la partie suivante aux inégalités internes au système éducatif comme la variation de la densité d'offre de formation, saisie au moyen de la cartographie du réseau des collèges et des lycées. Cette confrontation permet de poser certaines hypothèses comme celle de la correspondance entre intensité de décrochage et faiblesse de la présence scolaire (absence d'établissements, de CIO, offre limitée d'options, etc.).

## II. Des inégalités scolaires internes au système éducatif

Le système éducatif produit des inégalités par le biais de son fonctionnement, comme, par exemple, le mécanisme d'affectation des enseignants qui pourrait tendre à concentrer les jeunes âgés de moins de 30 ans dans certaines académies et dans les académies d'Outre-mer. L'offre de formation initiale est inégalement répartie sur le territoire. Pour mesurer les variations dans ce type d'indicateur, on retient l'offre de langues vivantes, la distance aux collèges et aux lycées pour les communes non équipées, l'âge des enseignants, leur statut, la réussite aux examens, le redoublement et l'éducation prioritaire. La localisation des établissements scolaires, celle des créations d'établissements, obéit avant tout aux dynamiques démographiques. Les académies rurales peu peuplées et soumises à un fort exode rural concentrent moins d'établissements et moins de créations d'établissements. La cartographie des distances à ces établissements permet de donner à voir des inégalités d'accès à la formation initiale. Parmi les indicateurs révélateurs d'inégalités scolaires internes au système éducatif, on retient également les taux

de réussite aux baccalauréats, CAP et BEP, diplôme national du brevet (DNB) des collèges, le redoublement au collège, ainsi que l'âge des enseignants et la part des non titulaires parmi ces derniers.

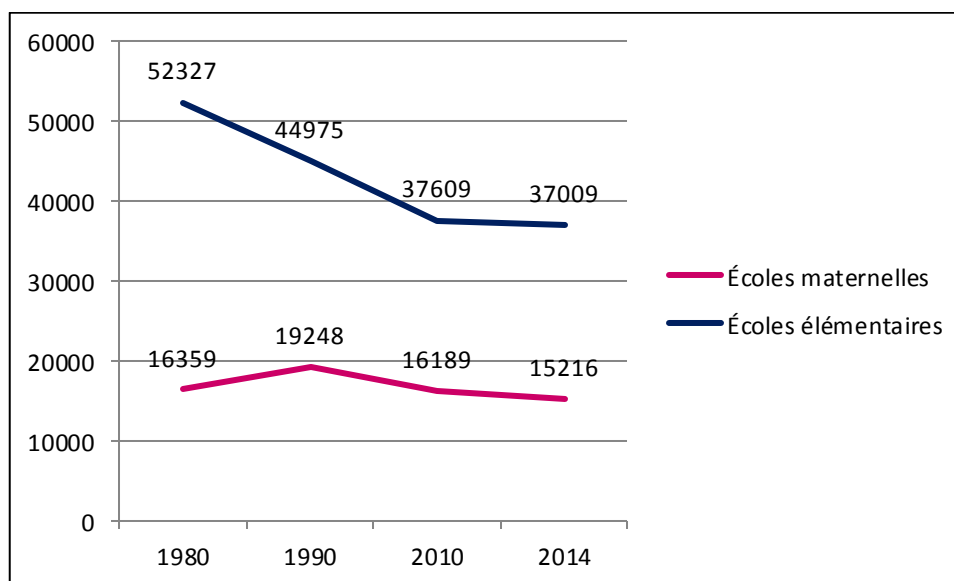
## A. Offre de formation

### 1) Une offre de formation initiale inégalement répartie

**Résumé :** Dans certaines communes des académies de Reims, Clermont-Ferrand ou Dijon, l'offre de formation initiale publique ou privée, c'est-à-dire le collège ou le lycée le plus proche, est plus éloigné relativement à d'autres académies, notamment plus urbanisées.

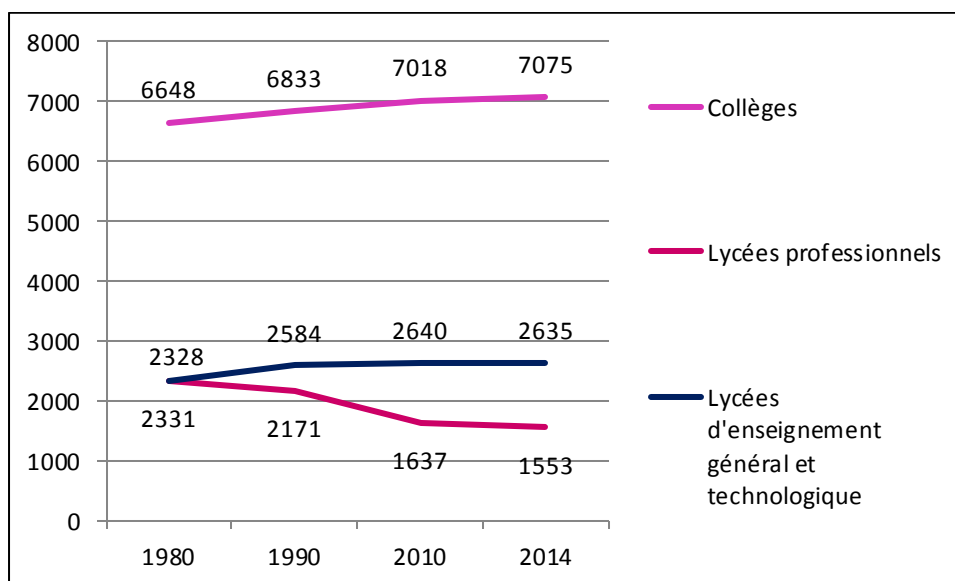
La population totale augmentant, il est nécessaire de construire des écoles élémentaires et maternelles pour scolariser les plus jeunes. On dénombre en 2014 environ 15 000 écoles maternelles et 37 000 écoles élémentaires pour 7 000 collèges et 4 000 lycées (Figures 22 et 23).

**Figure 22 : Évolution du nombre d'écoles de 1980 à 2014 (public et privé)**



Source : MENESR-Depp, RERS 2015, champ : France, hors Mayotte avant 2011.

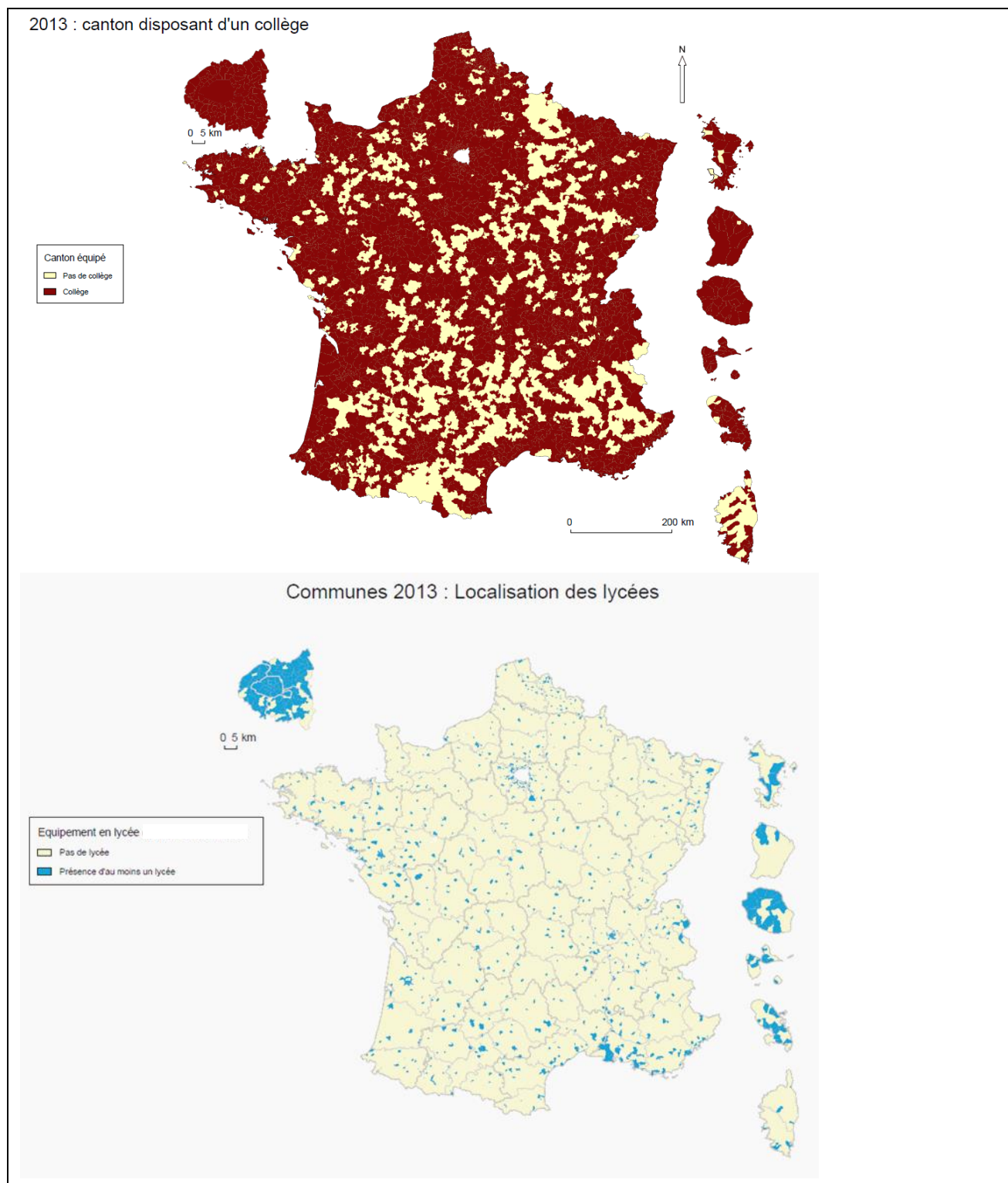
Figure 23 : Évolution du nombre de collèges et lycées de 1980 à 2014 (public et privé)



Source : MENESR-Depp, RERS 2015, champ : France, hors Mayotte avant 2011.

La répartition des collèges dans l'ensemble du territoire français à l'échelle cantonale fait apparaître quelques académies peu couvertes pour cause de faible densité de population (Figure 24). Il s'agit de la Corse, des Alpes du sud (académies d'Aix-Marseille et de Nice), de certaines zones pyrénéennes (académie de Toulouse) ou de zones rurales de l'académie de Reims.

**Figure 24 : Cantons disposant d'un collège public ou privé et cantons disposant d'un lycée d'enseignement général et technologique ou professionnel public ou privé en 2013**



Note de lecture : en 2013, tous les cantons de l'île de La Réunion et de l'Île-de-France sont équipés d'au moins un collège. En 2013, le canton de Toulouse compte 24 collèges, pour une dizaine environ dans le département de la Lozère (académie de Montpellier). Tous les arrondissements de Paris abritent au moins un lycée public et / ou privé. La Lozère, le Cantal, la Meuse, l'Aube, la Haute-Marne ou la Guyane comptent moins de 10 communes équipées.



Le nombre de collèges par commune est le reflet de la France urbaine (Figure 24). Les communes peuplées de plus de 2 000 habitants sont équipées et le nombre de collèges est proportionnel à la taille de la commune urbaine (12 à Toulouse). La densité de population est telle en 1<sup>re</sup> couronne parisienne que le réseau de collèges publics et privés est ici le plus dense de France. La périurbanisation effective depuis des décennies, densification de logements en 1<sup>res</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes des aires urbaines, sous-tend la forte densité d'établissements en proche périphérie des pôles d'emploi des aires urbaines (exemple des aires urbaines de Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, etc.). Depuis les années 1980 au moins, les périphéries urbaines les mieux desservies par route, TER ou RER, se densifient par installation de ménages avec enfants venus occuper un emploi dans le pôle urbain le plus proche, petit ou grand. Dans les métropoles, le passage à une structure multipolaire alimente la périurbanisation. Ce phénomène explique les accumulations de collèges au centre de départements comme l'Ille-et-Vilaine (Rennes), la Loire-Atlantique (Nantes), la Gironde (Bordeaux) ou la Haute-Garonne (Toulouse).

Les jeunes ruraux doivent recourir aux transports scolaires ou à d'autres moyens de transport pour avoir accès à leurs collèges. Pour ceux qui ne sont pas internes, leur temps de transport peut être bien plus long que celui des urbains, qui, pour une partie, peuvent venir au collège à pieds. Cette variation du temps de transport peut être source d'inégalités. À tel point que certains « décrocheurs », comme des garçons scolarisés en lycée professionnel, motivent leur décrochage par un faisceau de facteurs où l'on peut trouver des temps de transport jugés trop longs<sup>11</sup>.

Les variations de densité de collèges s'expliquent par la structure de la population locale. La forte proportion de jeunes en Outre-mer induit un réseau dense d'établissements. Un autre élément d'explication tient à la plus ou moins forte implantation de l'enseignement privé. En Haute-Savoie, comme dans le Morbihan, le réseau de collèges publics se double d'un réseau privé presque aussi dense. À l'inverse, des départements comme la Creuse, ne se caractérisent pas du tout par l'implantation d'établissements privés.

Les mêmes phénomènes jouent dans l'explication de la carte de la répartition des lycées (Figure 24). Degré d'urbanisation, d'implantation du privé et structure de la population, sous-tendent le maillage du réseau des lycées. Les inégalités de temps de transport s'accroissent par rapport au collège. Dans certains départements ruraux très peu peuplés comme la Lozère ou la Haute-Marne, l'offre se localise dans les préfectures et sous-préfectures obligeant certains élèves à choisir l'internat ou à supporter de longs temps de transport.

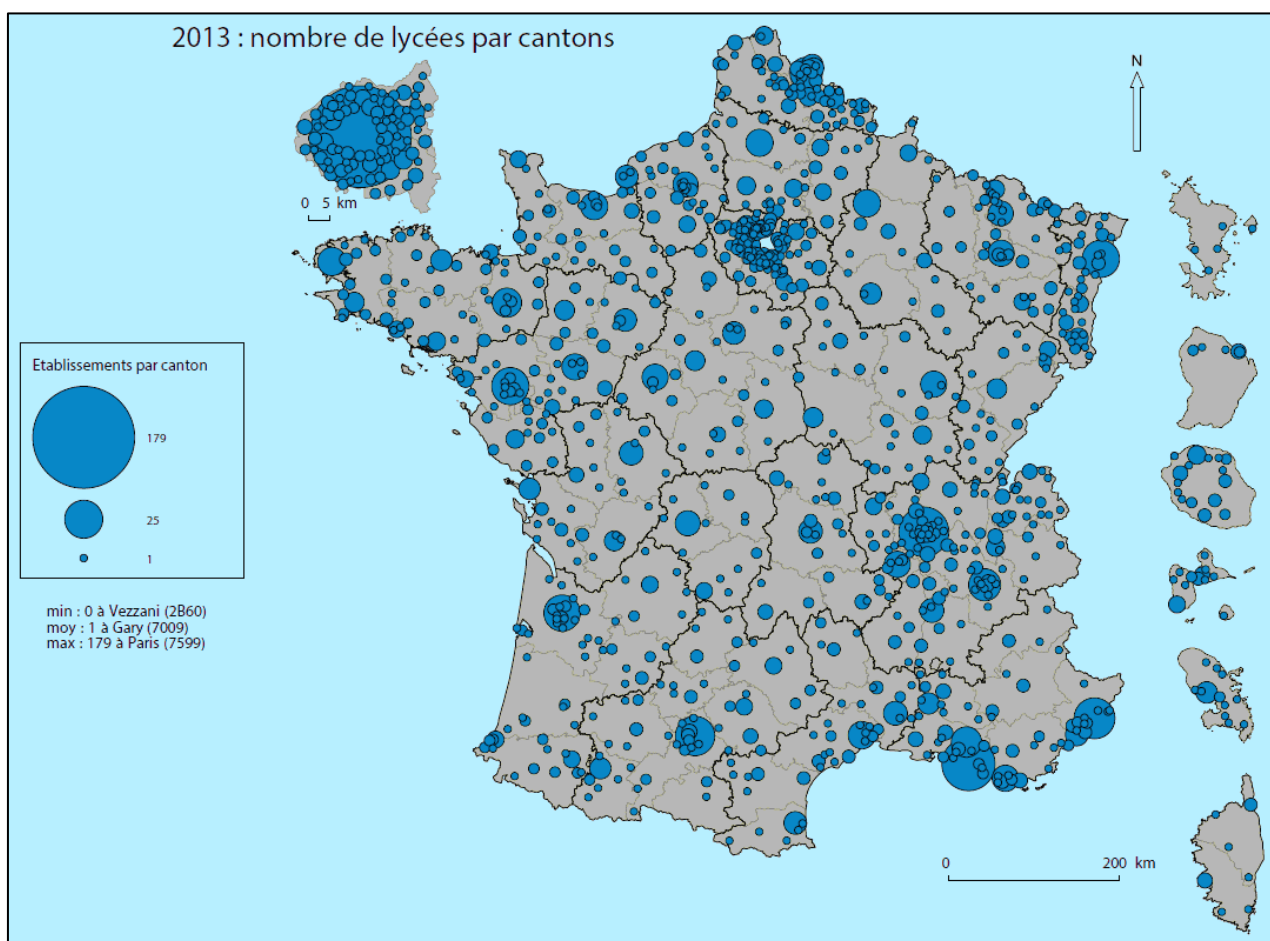
À l'échelle des cantons, la lecture de la correspondance entre réseau urbain et réseau des lycées se clarifie. Les académies rurales de Corse, de Reims, de Caen, de Besançon, de Dijon ou de Clermont-Ferrand abritent de vastes zones sans lycées. À l'inverse, celles de Nantes, de Rennes, de Grenoble, toutes polarisées par une métropole, petite ou grande, sont équipées d'un réseau plus dense. La diagonale du vide, des Ardennes à la Gironde, rassemble du nord-est au sud-ouest, des zones peu densément peuplées, sans grandes agglomérations et surtout à la structure par âge plus vieillie que les campagnes du centre-ouest notamment. Il s'agit, par exemple, du centre de l'académie de Dijon (Morvan), ou du sud de l'académie de Clermont-Ferrand. Cette diagonale est peu équipée en lycées, d'où un exode rurale des classes d'âges correspondantes. Cet exode contribue à maintenir de faibles densités de population, ce qui ne rassemble pas les conditions d'ouverture de nouveaux lycées, voire de maintien des établissements

---

<sup>11</sup> ANR TEDS "Territoire et décrochage scolaire", 2016, enquête MODS, Bernard P.Y. et Michaud L., Université de Nantes, CREN.

existants. Certains conseils régionaux, comme celui de Franche-Comté, dès les années 1990, ont fait le choix de maintenir de petits lycées professionnels au nom de principes d'aménagement du territoire (lutte directe contre la désertification ou la déprise démographique, c'est le cas, par exemple, du lycée public professionnel Ferdinand Fillod de Saint-Amour dans le Jura -150 élèves-). En revanche, dans les académies du sud et de la façade atlantique comme Montpellier, Toulouse, Nantes ou Bordeaux, l'afflux de familles et de jeunes en âge d'être scolarisés au lycée, nécessite l'ouverture de nouveaux établissements. Les nouveaux arrivants choisissent de résider en couronnes périurbaines de grandes aires urbaines, ce qui explique les agrégations de lycées autour des petites métropoles de Nantes, Bordeaux ou Montpellier. Certains conseils régionaux, par le biais de la planification de l'offre de formation professionnelle et technique, ont fait le choix depuis des décennies de maintenir de petits lycées professionnels dans des zones peu densément peuplées. C'est le cas de l'académie de Besançon, d'où une offre assez dense dans le département du Jura.

**Figure 25 : Nombre de lycées publics et / ou privés par cantons en 2013 (tous types)**



Note de lecture : Paris compte 179 lycées en 2013, pour seulement 5 à Mayotte.

En disposant des coordonnées géographiques réelles des collèges et des lycées, il est possible de faire l'inventaire des zones où les élèves des communes non équipées se trouvent à plus de 20 km de distance des établissements scolaires, et ce pour chaque académie.

## 2) Les distances entre communes non équipées et établissements en 2016

Les distances utilisées dans cette partie sont calculées selon les coordonnées géographiques réelles des collèges et des lycées. Tous les élèves ne disposent pas d'un collège ou d'un lycée dans leur commune, leur canton ou leur communauté de commune. Un très grand nombre effectue donc des navettes pendulaires, voire des migrations hebdomadaires entre internat et commune de résidence des parents. Certains géographes parlent de capital spatial pour qualifier l'accumulation par certains individus, voire de familles, de savoirs et de savoir-faire en matière de mobilité (Ripoll & Veschambre, 2005). Les cartes suivantes donnent à voir les distances entre communes non équipées et établissements scolaires sans tenir compte des distances-temps à couvrir par la route pour accéder au service. En zone rurale sans contrainte de relief, ces distances cartographiées constituent un reflet assez fidèle des temps de déplacement par la route, alors qu'en milieu montagnard, il en va autrement.

### **Encadré 2 : Commentaires sur la méthodologie : cartes de distance euclidienne aux établissements scolaires**

L'objet des cartographies suivantes est de fournir un premier regard sur l'éloignement relatif de la population par rapport aux établissements scolaires sur le territoire français (France métropolitaine, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Guyane).

Le principe retenu est celui du calcul de la distance euclidienne (distance rectiligne entre deux points, ou encore distance « à vol d'oiseau ») entre un lieu et le plus proche établissement scolaire identifié. On a ainsi, pour chaque unité spatiale, une distance calculée qui est ensuite représentée selon 5 classes en une gamme de couleur d'intensité croissante : de 0 à 5 km ; de 5 à 10 km ; de 10 à 15 km ; de 15 à 20 km ; plus de 20 km. Les distances sont calculées pour trois types d'établissement scolaire : les collèges, les lycées et les lycées professionnels, dont la localisation est obtenue au travers de leurs coordonnées géographiques<sup>12</sup>.

L'unité spatiale de référence est choisie en fonction de l'échelle d'analyse. Pour la France métropolitaine, le choix s'est porté sur la commune permettant ainsi une précision suffisante pour apprécier les fines variations de distance observées sur le territoire. Ces cartes représentent donc la distance de chaque commune au plus proche établissement scolaire. Pour les départements d'Outre-mer, le choix s'est porté sur une échelle infra-communale avec une subdivision régulière de l'espace en une grille de 500 mètres de côté. Pour cette échelle, ces cartes représentent donc la distance de chaque lieu (cellule de 500 m de côté) au plus proche établissement scolaire.

Ces premiers résultats permettent effectivement d'avoir une synthèse pertinente et globale des différences relatives d'éloignement de la population par rapport aux établissements scolaires. Il faut néanmoins nuancer cette information et donc rester prudent dans l'interprétation des résultats.

---

<sup>12</sup> Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mai 2016.

En effet, le principe de la distance euclidienne, rapide à mettre en œuvre et globalement informatif, ne permet pas dans certains cas de rendre compte des distances "vécues" par la population en déplacement. Cela est particulièrement flagrant sur certains territoires difficiles d'accès (espaces montagneux entre autres), où "distance" et "distance-temps" revêtent des significations bien différentes. Une extension souhaitable de ce travail dans le futur pourrait donc être le calcul plus raffiné d'une distance-réseau (distance de parcours sur les réseaux de circulation), d'où on pourrait déduire des distances-temps (durées de parcours sur les réseaux).

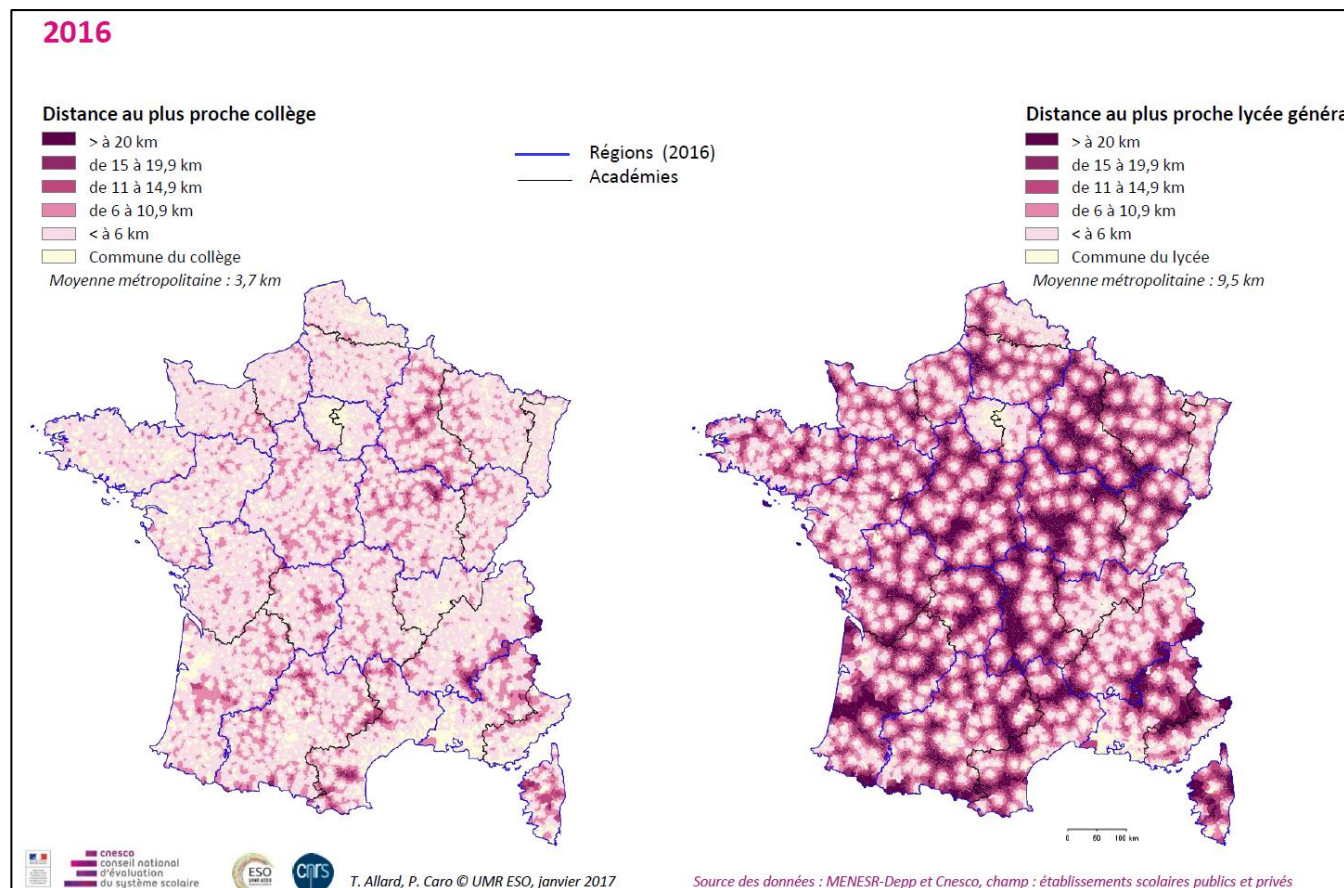
De la même manière, il faudrait raffiner cette première appréciation des distances en fonction des conditions globales de circulation sur le territoire où le déplacement des populations est multiforme : intégrer les réseaux de transport en commun, les différents modes de déplacement (voiture, deux-roues, piétons, etc.), les trafics et vitesses pratiquées qui conditionnent les durées de parcours, etc.

Ces cartes constituent donc une première exploration d'une problématique d'accessibilité aux lieux d'éducation, à multiples dimensions qu'il s'agira par la suite d'analyser globalement.

Mohand Medjkane et Thierry Saint-Gerand - UMR IDEES CNRS - Université de Caen Normandie

Avec les académies de Guyane et de La Réunion (Figures 28 et 29), celles de Reims, Dijon, Montpellier, Grenoble, Toulouse et de Corse sont les seules à abriter des zones où les élèves des communes non équipées se situent à plus de 20 km à vol d'oiseau de l'offre de formation (Figure 26). La diagonale du vide, orientée nord-est/sud-ouest réapparaît logiquement ici.

**Figure 26 : Distance euclidienne au plus proche collège et au plus proche lycée (LEGT), public ou privé, en France métropolitaine, en 2016, pour les communes non équipées**



Note de lecture : Certaines communes du nord-est du département de la Côte d'Or (partie nord-est de l'académie de Dijon) se situent à plus de 20 km à vol d'oiseau du plus proche collège en 2016. Certaines communes du centre du Massif Central en Auvergne (partie ouest de l'académie de Clermont-Ferrand) se situent à plus de 20 km à vol d'oiseau du plus proche lycée général ou technique en 2016.

Les distances à vol d'oiseau au plus proche lycée général et technologique font apparaître les mêmes zones de faibles densités que dans le cas des collèges, mais, dans ces zones, le nombre de communes concernées est ici plus élevé. Le nombre d'académies concernées par ce phénomène est aussi plus élevé. Aux académies "rurales" de Reims, Dijon, Montpellier, Grenoble, Toulouse et de Corse, il convient d'ajouter toutes les autres, à l'exception de celles, plus « urbaines », de Strasbourg, Rouen, Créteil, Versailles, Paris et La Martinique. La localisation des préfectures équipées, centrale dans leur département, met en relief de nombreuses communes situées aux frontières départementales (de 16 à plus de 20 km du lycée). Il en va ainsi aux marges des départements de la Meuse et de la Marne, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, du Puy-de Dôme et de la Creuse, de l'Ardèche et de la Lozère, etc. (Figure 26).

**Figure 27 : Distance euclidienne au plus proche collège public ou privé en 2016 en Outre-mer (Mayotte et Martinique)**

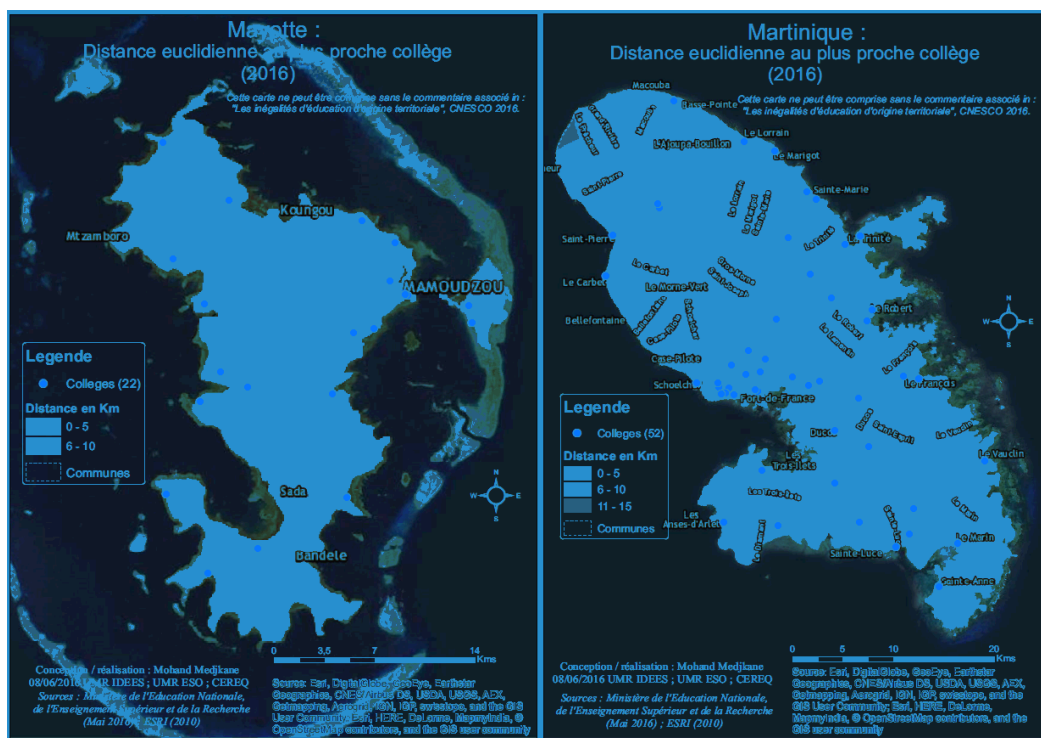




Figure 28 : Distance euclidienne au plus proche collège public ou privé en 2016 en Outre-mer (La Réunion et Guadeloupe)

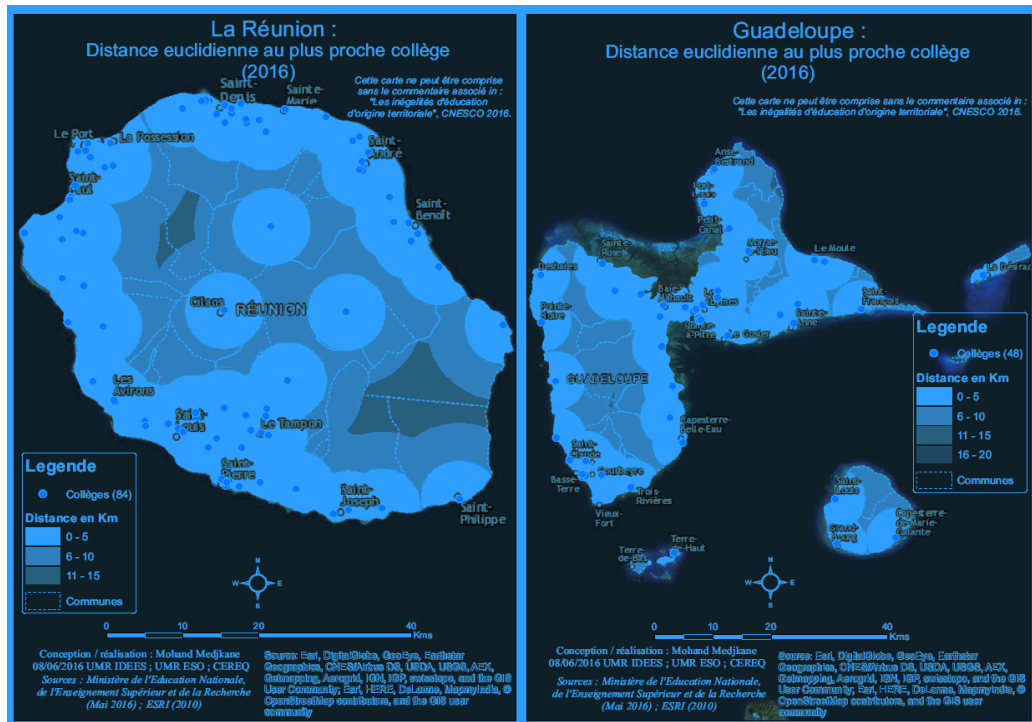
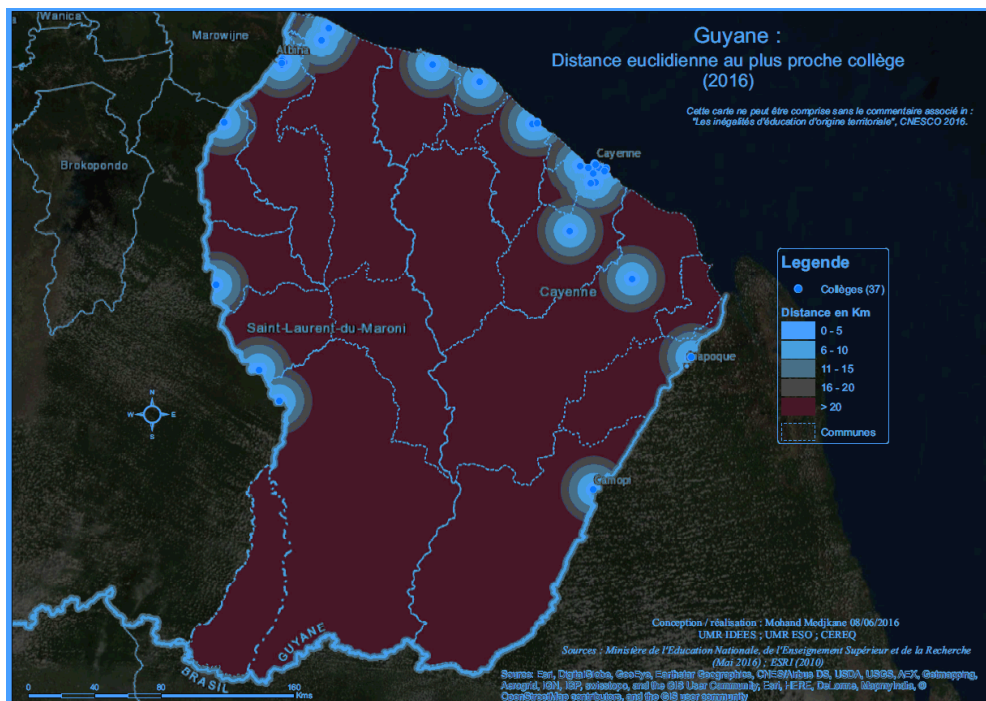


Figure 29 : Distance euclidienne au plus proche collège public ou privé en 2016 en Outre-mer (Guyane)



Note de lecture : l'immense majorité du territoire guyanais se situe à plus de 20 km à vol d'oiseau du plus proche collège en 2016.



Dans le cas de la Guyane, la situation est radicalement différente (Figure 29). La dimension de ce DROM, comparable au Portugal par sa superficie, et sa très faible densité de population, sous-tendent un réseau d'établissements scolaires peu dense et très concentré au nord dans la zone littorale la plus urbanisée. Les élèves de l'intérieur, résidants le plus souvent le long des fleuves-frontières, doivent consentir à intégrer des internats pour se scolariser, ou migrer sans retour au domicile des parents, s'ils veulent se former.

À La Réunion (Figure 28), les contraintes du relief volcanique sont extrêmes au centre de l'île et l'urbanisation presque exclusivement littorale. Elles expliquent que l'éloignement du lycée soit maximal pour les communes situées dans les cirques de Cilaos, Mafate et Salazie. L'ensemble des autres DROM, à l'exception de la Guyane, ne compte que quelques communes situées à plus de 20 km d'un lycée. La situation est totalement "inversée" en Guyane, puisque seulement quelques communes se situent à moins de 20 km. Alors que les fleuves-frontières de l'ouest et de l'est portaient des collèges, ce n'est plus le cas avec les lycées, sauf pour Saint Laurent du Maroni au nord-ouest.

**Figure 30 : Distance euclidienne au plus proche lycée en Outre-mer en 2016 (Mayotte et Martinique)**

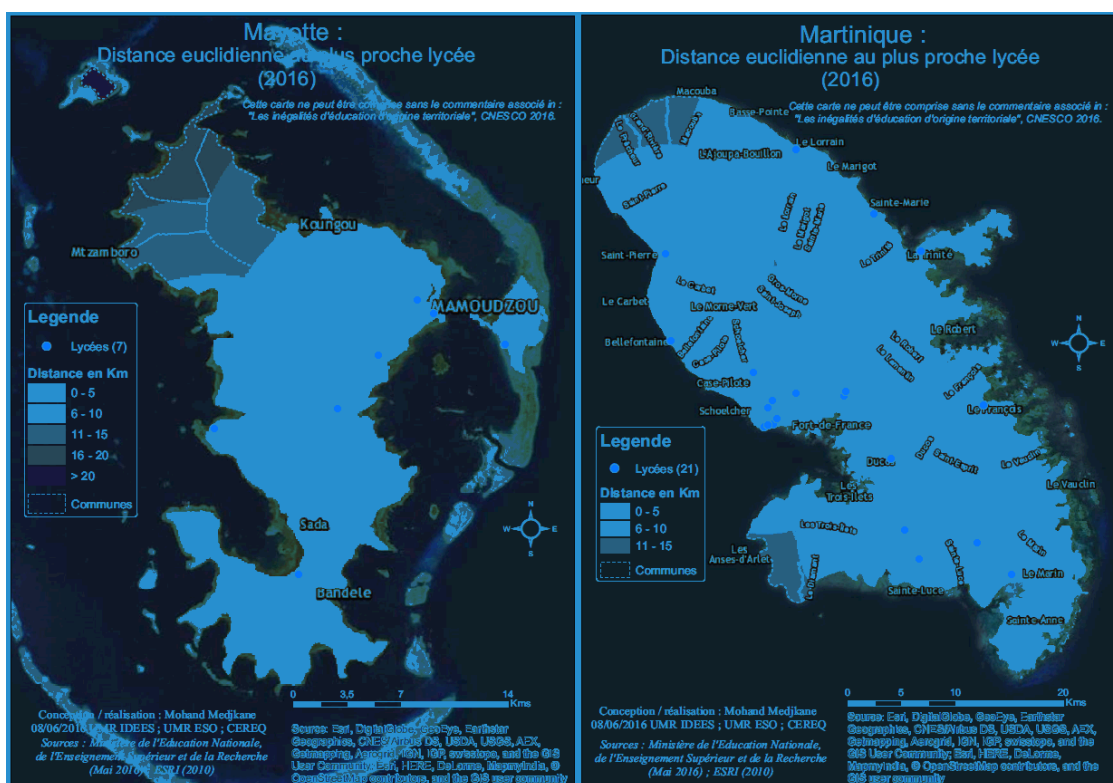


Figure 31 : Distance euclidienne au plus proche lycée en Outre-mer en 2016 (La Réunion et Guadeloupe)

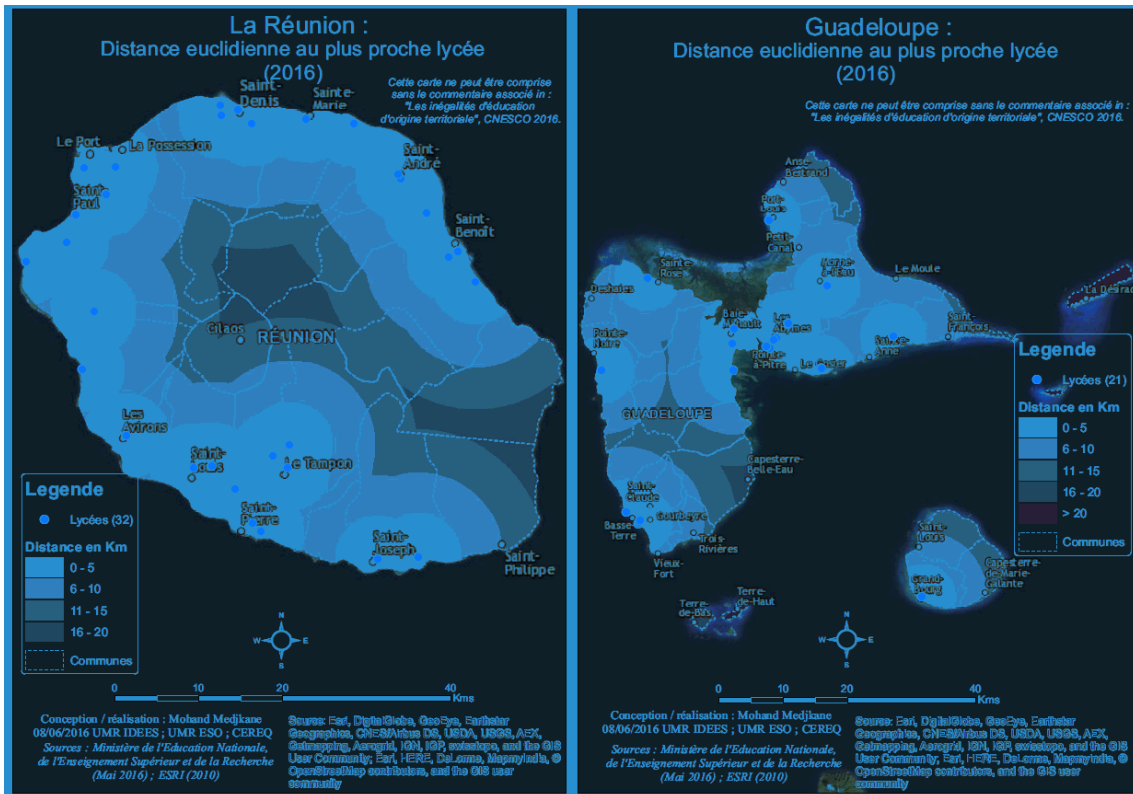
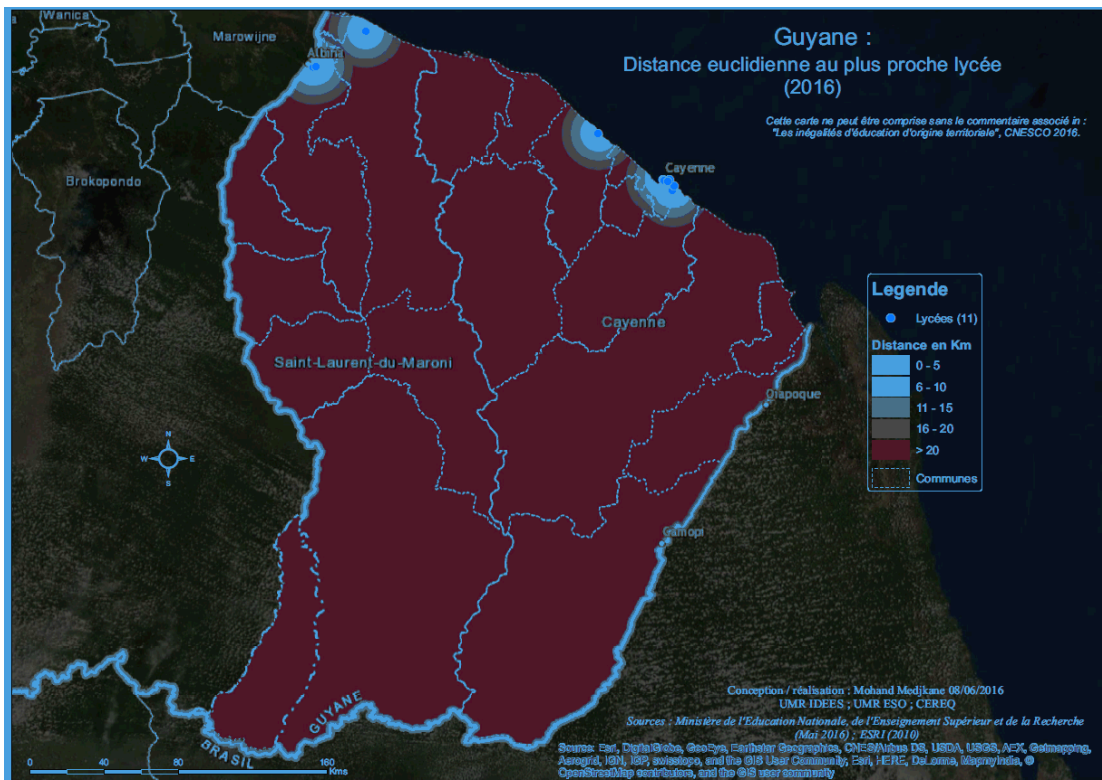
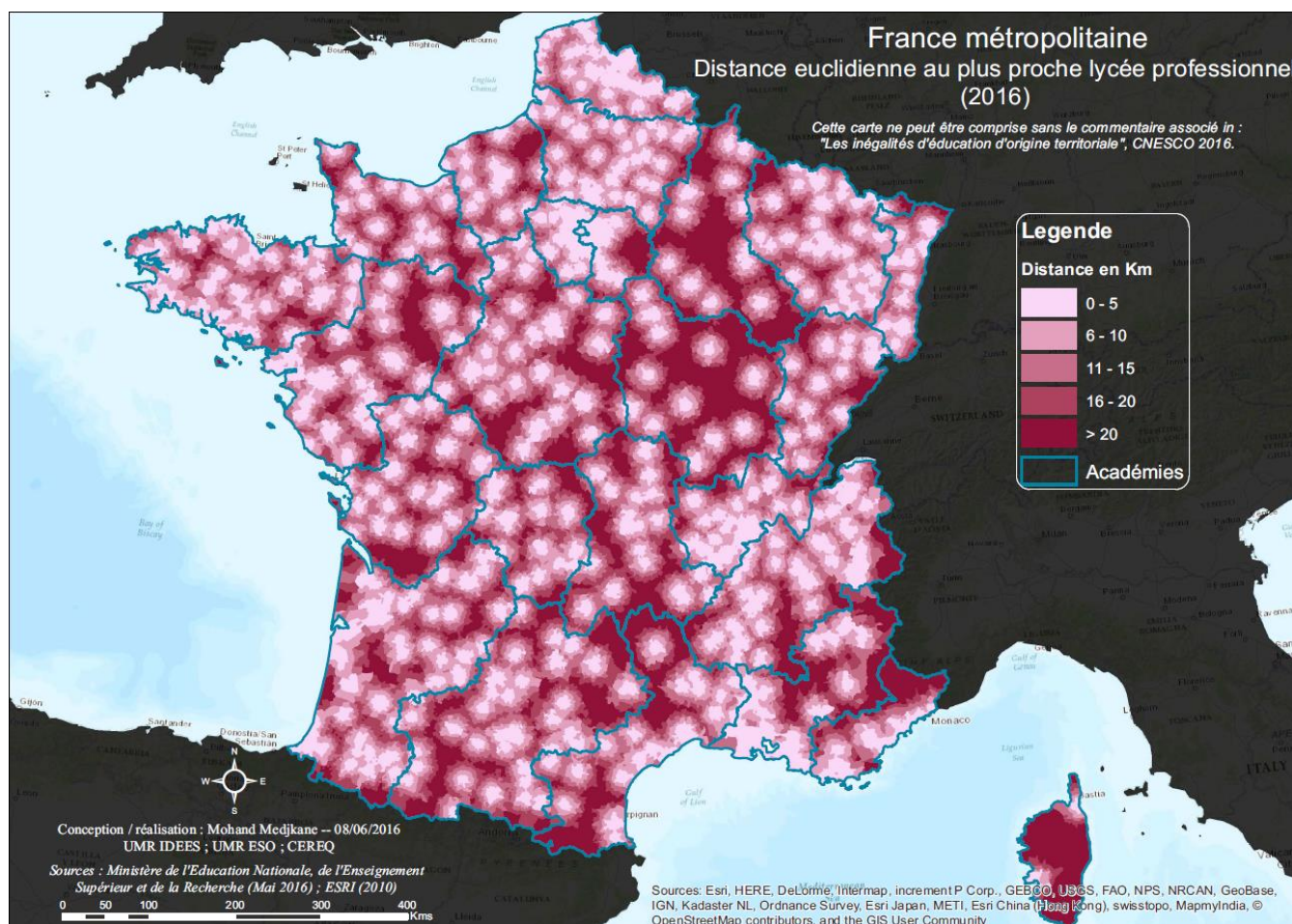


Figure 32 : Distance euclidienne au plus proche lycée en Outre-mer en 2016 (Guyane)



**Figure 33 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en France métropolitaine en 2016**



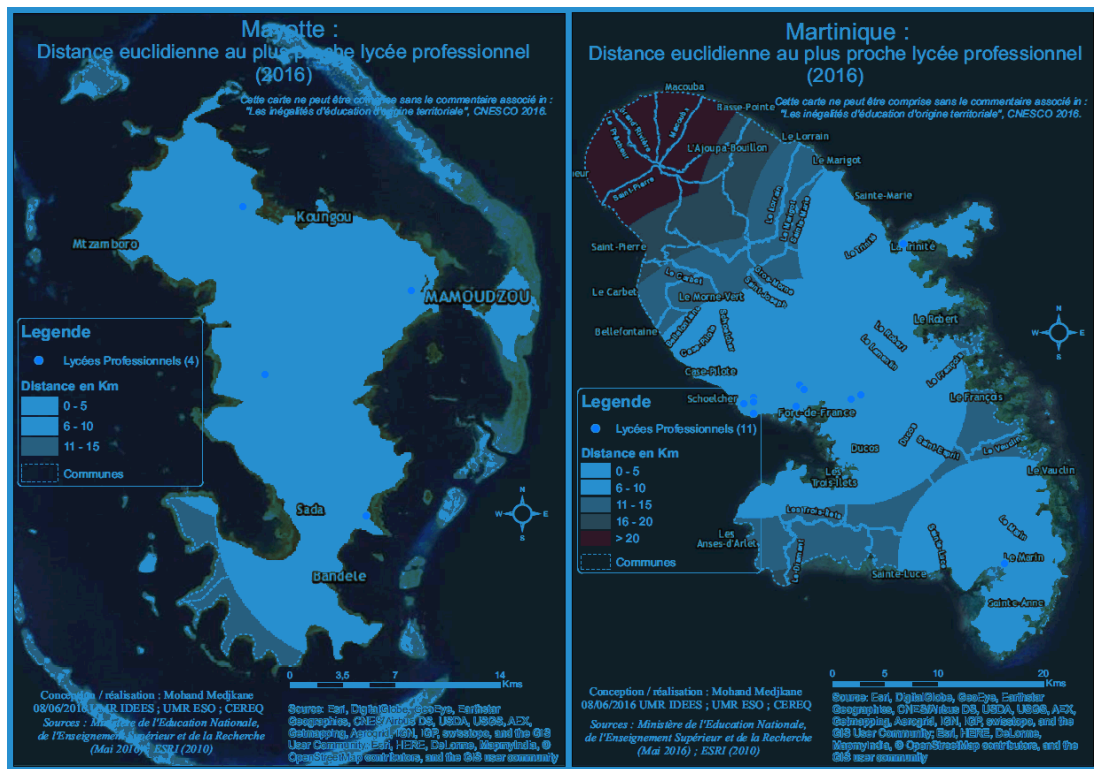
Note de lecture : de nombreuses communes des académies de Dijon et Reims se situent à plus de 20 km à vol d'oiseau du plus proche lycée professionnel en 2016.

Plus on raréfie la localisation de l'offre de formation initiale et plus le nombre de communes non équipées situées à plus de 20 km s'élève. Le nombre de communes les plus éloignées est donc plus élevé sur la carte de localisation des lycées professionnels (Figure 33). Les zones frontières entre deux départements ruraux s'étoffent au point de constituer des ensembles de communes larges de 25 à 50 km d'est en ouest, comme dans le cas de la frontière entre la Haute-Marne et la Haute-Saône, ou dans le cas de toutes les frontières de la Lozère. En superficie, les plus grands ensembles de communes les plus éloignées sont ceux de l'intérieur corse, des centres des académies de Dijon et de Reims.

En Outre-mer (Figures 30, 31 et 32), les écarts avec la situation des communes non équipées face à la localisation des lycées sont moindres, sauf pour l'extrême nord-ouest de la Martinique. Toutes les communes offrant le service d'enseignement général et technologique offrent aussi l'enseignement professionnel (Figures 34, 35 et 36).



**Figure 34 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en Outre-mer en 2016 (Mayotte et Martinique)**



**Figure 35 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en Outre-mer en 2016 (La Réunion et Guadeloupe)**

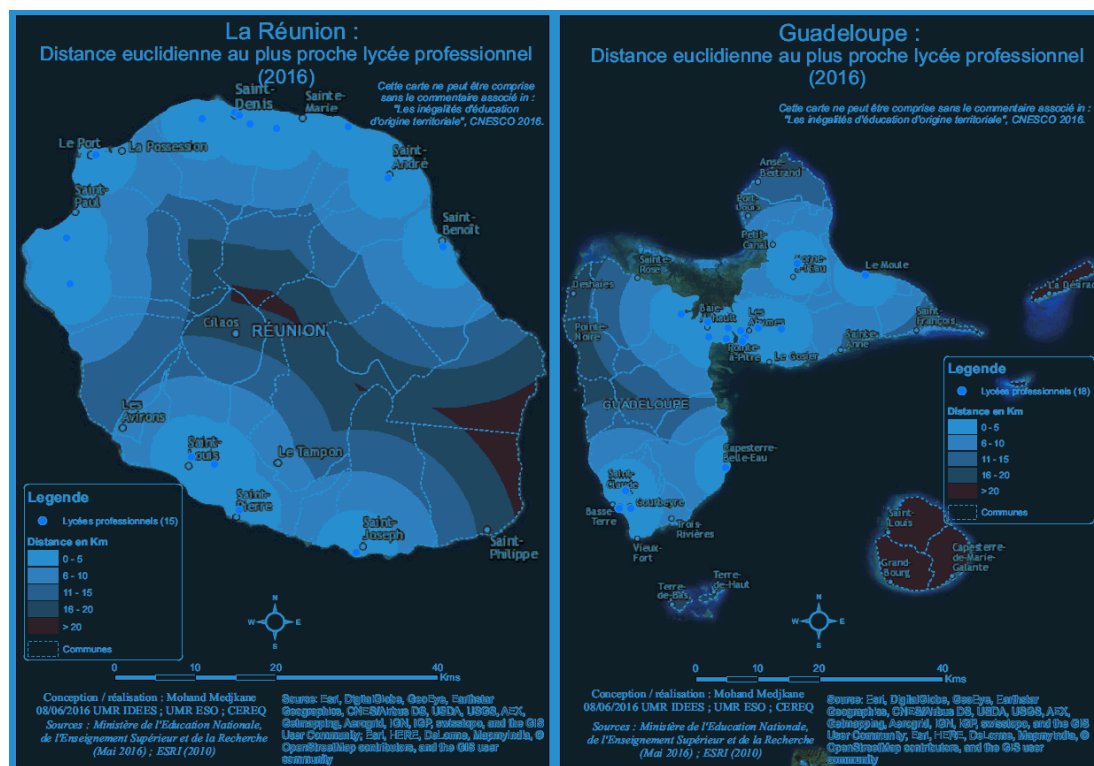
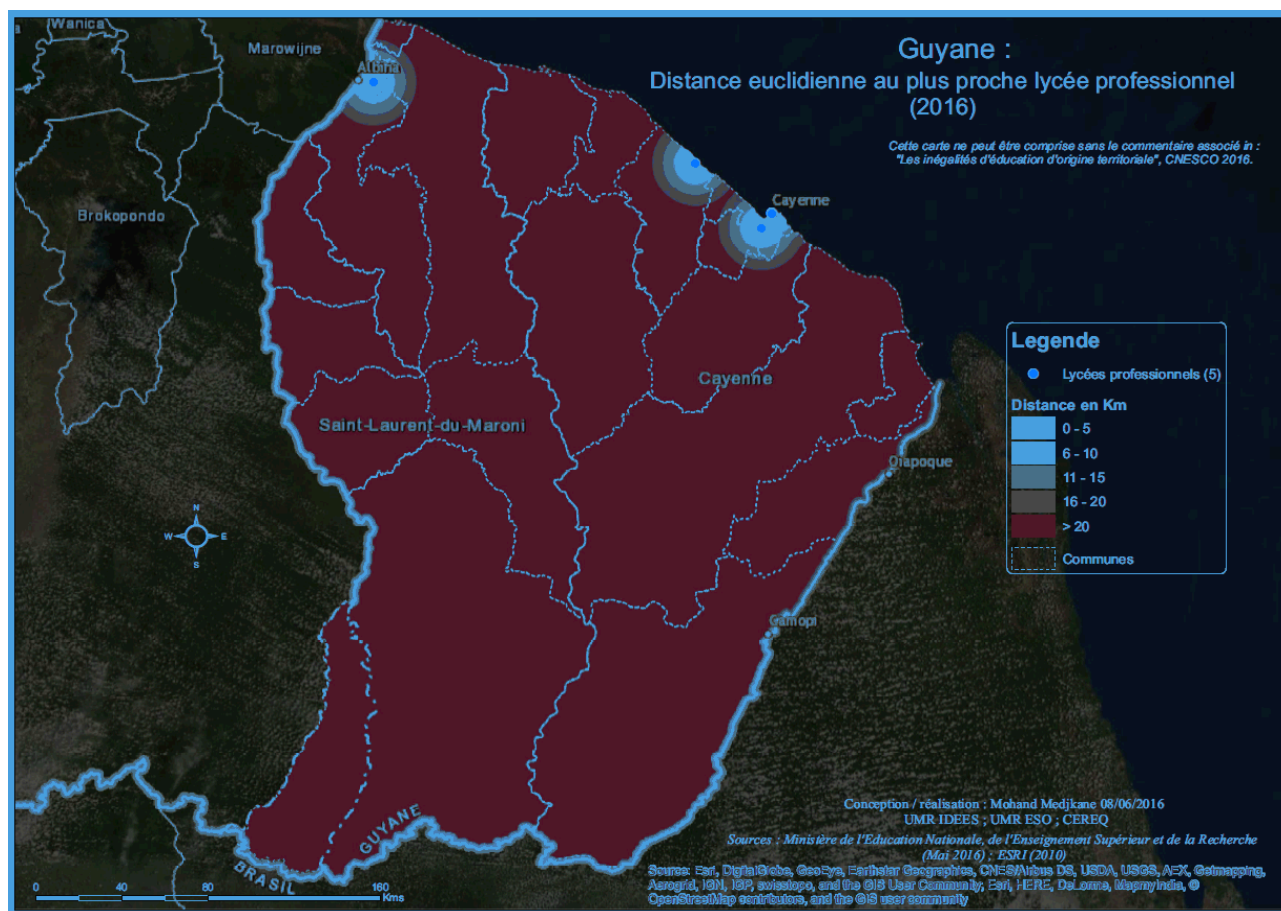


Figure 36 : Distance euclidienne au plus proche lycée professionnel en Outre-mer en 2016 (Guyane)



Peut-être plus éloquent et plus pertinent que les inégalités d'offre *via* l'implantation géographique des établissements, les indicateurs caractérisant le profil des enseignants nous renseignent sur la distribution des moyens humains que le système éducatif effectue dans ses établissements scolaires à l'échelle cantonale. Ces indicateurs doivent être déclinés selon l'âge (moins de 29 ans, plus de 50 ans), et surtout le statut des enseignants (titulaires et non titulaires), aux mêmes dates et à la même échelle communale. L'enseignant est seul dans sa classe, il constitue un acteur clé du système éducatif. Son implication dans le "territoire", c'est à dire dans la vie locale en milieu rural, par exemple, dépend pour partie de son parcours professionnel et de vie (Rothenburger, 2014 ; Combaz et Rothenburger, 2016).

## B. Des enseignants aux profils différents selon les communes

**Résumé :** En 2014, comme en 2004, les jeunes enseignants (moins de 30 ans) et les non-titulaires se concentrent dans les académies de Créteil, Versailles, Amiens et de Guyane, là où se situe en partie le centre de gravité des risques d'échec scolaire et de décrochage.

Le profil des enseignants en activité dans les collèges et les lycées traduit en partie l'attrait des académies du sud, de l'ouest et de la capitale (Veschambre, 1994). Rennes, Bordeaux, Toulouse ou Montpellier font figure de pôles attractifs dans l'analyse du mouvement inter académique des enseignants du second degré

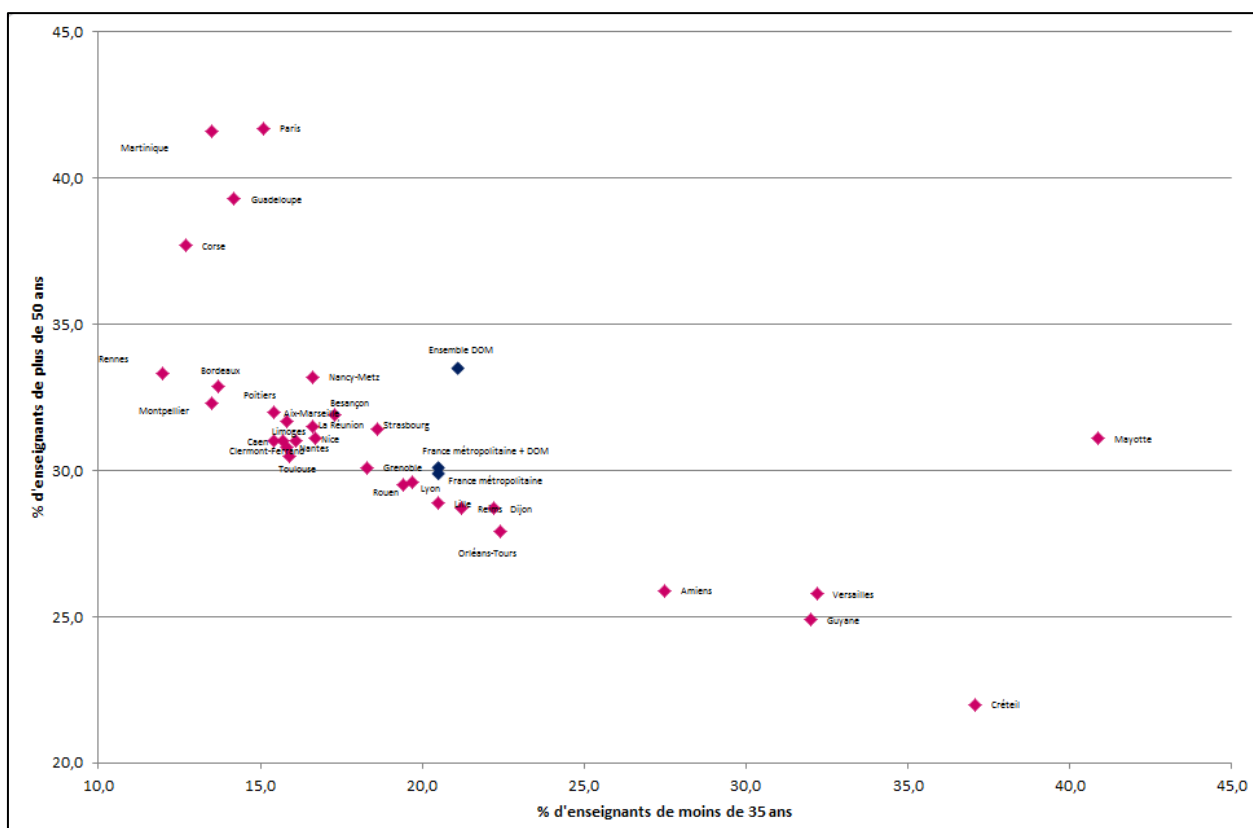
public (Hilary & Louvet 2014). À l'inverse, le trio Créteil, Versailles et Amiens constitue le pôle le plus répulsif.

À l'instar des flux migratoires observés de recensement en recensement, beaucoup d'enseignants souhaitent accéder à une académie plus ensoleillée où la réussite des élèves est supérieure à la moyenne et où s'est développée une métropole comme à Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse ou Grenoble. Il est frappant de constater que le couple des académies de Paris/Créteil détient, en 2012 comme en 1990, le record d'enseignants âgés de plus de 50 ans le plus fort (24,6 % à Paris en 1990) et le plus faible (11,1 % à Créteil en 1990, MEN-Depp, 1993, p. 114).

La composition locale du corps enseignant peut être appréhendée *via* la part des jeunes de moins de 30 ans et celle des plus de 50 ans à l'échelle de tous les collèges et lycées d'une même commune. Au plan académique, l'opposition est radicale entre Paris et ses périphéries (Versailles et Créteil). La proportion d'enseignants de plus de 50 ans varie du simple au double entre Paris et Créteil (Figure 37). Dans le 1<sup>er</sup> cas, l'académie regroupe la plus forte proportion de plus de 50 ans en raison d'un vieillissement du corps enseignant qui connaît peu de *turnover*, alors que dans le second cas, il s'agit d'académie à fort renouvellement où beaucoup de postes sont à pourvoir. Les plus jeunes y débutent plus souvent qu'à Paris. Les académies de Guyane, de Lille et d'Amiens partagent le même profil que les banlieues parisiennes, pour les mêmes raisons. Certains débutants affectés en Guyane quittent leur poste, sur les fleuves, par exemple, ce qui génère un fort *turnover* (commune de Saint-Laurent du Maroni au nord-ouest de la Guyane en position frontalière).



**Figure 37 : Les enseignants du second degré public : part des plus de 50 ans et des moins de 30 ans à la rentrée 2015 selon les académies**

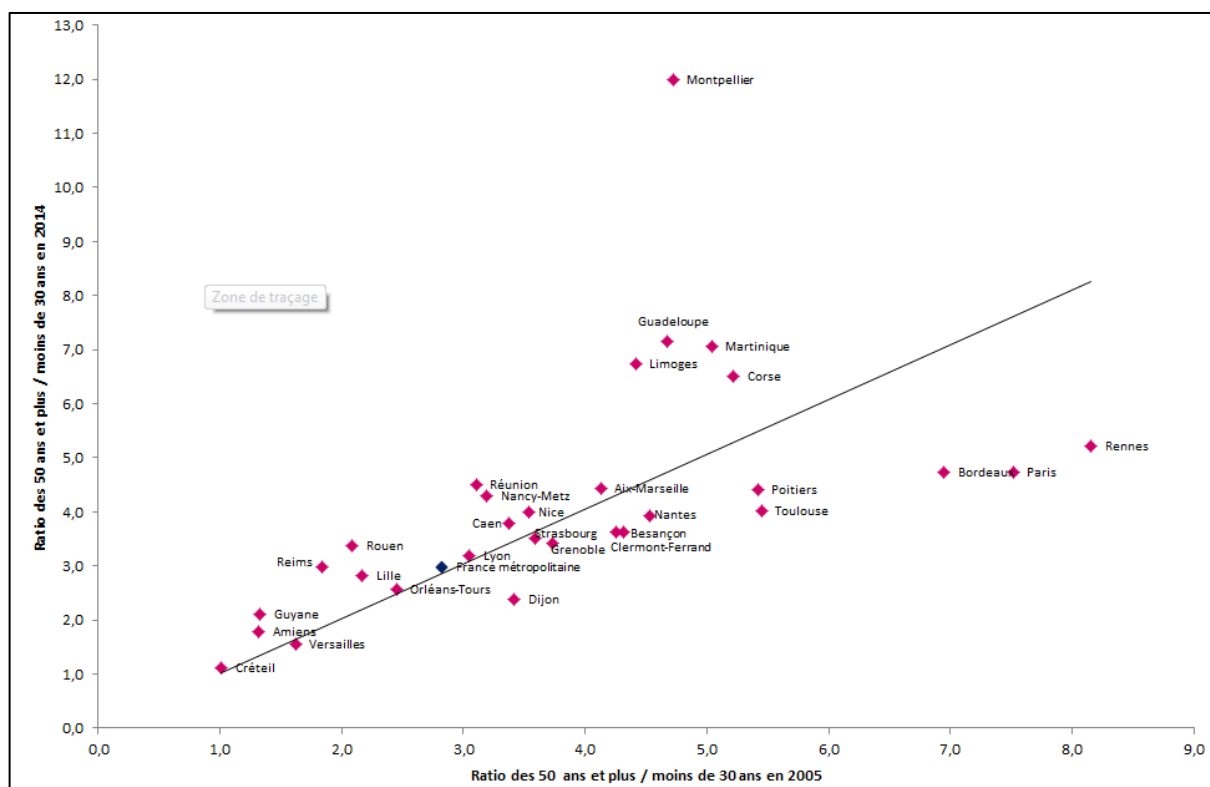


Source : MENESR DEPP, base "Bulletins de salaire", décembre 2015

Note de lecture : en 2015, l'académie de Créteil compte 37,1 % d'enseignants âgés de moins de 35 ans, la proportion des plus de 50 ans est de 22 %. À l'inverse, l'académie de Paris concentre un taux de plus de 50 ans de 41.7 %, près du double de celui de Créteil.

Pour les académies de Montpellier, la Guadeloupe, la Martinique, Limoges et la Corse, le ratio a considérablement augmenté sur la période. La structure d'âge est donc plus déséquilibrée qu'elle ne l'était avec, par exemple, 12 fois plus d'enseignants de plus de 50 ans que d'enseignants de moins de 30 ans à Montpellier en 2014 comparativement à environ 5 fois plus en 2005. Les autres académies conservent leur profil, la relative jeunesse des enseignants à Amiens, en Guyane, à Versailles et Créteil contraste avec la maturité de ces derniers à Paris, Bordeaux et à Rennes. Parmi les facteurs explicatifs de cette structure par âge, les possibilités d'emploi du conjoint dans les différentes régions et l'attachement à la région de naissance pourraient jouer un rôle.

**Figure 38 : Les enseignants du second degré public : évolution du ratio des plus de 50 ans/moins de 30 ans de 2005 à 2014**



Sources : Géographie de l'école, 2011, n°10 (p. 52-53) et Bilan Social du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2013-2014 (p.30)

Données : MENJVA-MESR DEPP, fichier de paye 2010 et MENESR-DEPP, fichier de paye 2014.

Note de lecture : Dans l'académie de Montpellier en 2005 le ratio était de 4.7, il y avait donc 4,7 fois plus d'enseignants âgés de 50 ans et plus que d'enseignants âgés de moins de 30 ans. En 2014, ce ratio s'élève à 12, la proportion d'enseignants de 50 ans et plus dans l'Académie est 12 fois plus élevée que celle des moins de 30 ans.

Ce premier constat doit être affiné à l'échelle cantonale en faisant la somme de tous les enseignants des collèges et des lycées, publics ou privés, selon leur âge (Figure 39). En collège, la proportion d'enseignants de moins de 30 ans est maximale à Dugny en Seine-Saint-Denis (56 % en 2014), relevant de l'académie de Créteil, alors qu'elle n'atteint pas 1 % à Vannes dans l'académie de Rennes. La commune de Dugny compte 10 200 habitants<sup>13</sup>, plus de 38 % des habitants âgés de plus de 15 ans sont sans diplôme et 48,5 % des ménages sont imposés sur le revenu. Celle de Vannes (53 032 habitants<sup>14</sup>) est nettement plus favorisée socialement (27,1% de sans diplôme et 57,8 % de ménages imposés). La jeunesse des enseignants rime-t-elle systématiquement avec habitat social et paupérisation des communes ? Cela se vérifie dans le cas des académies franciliennes.

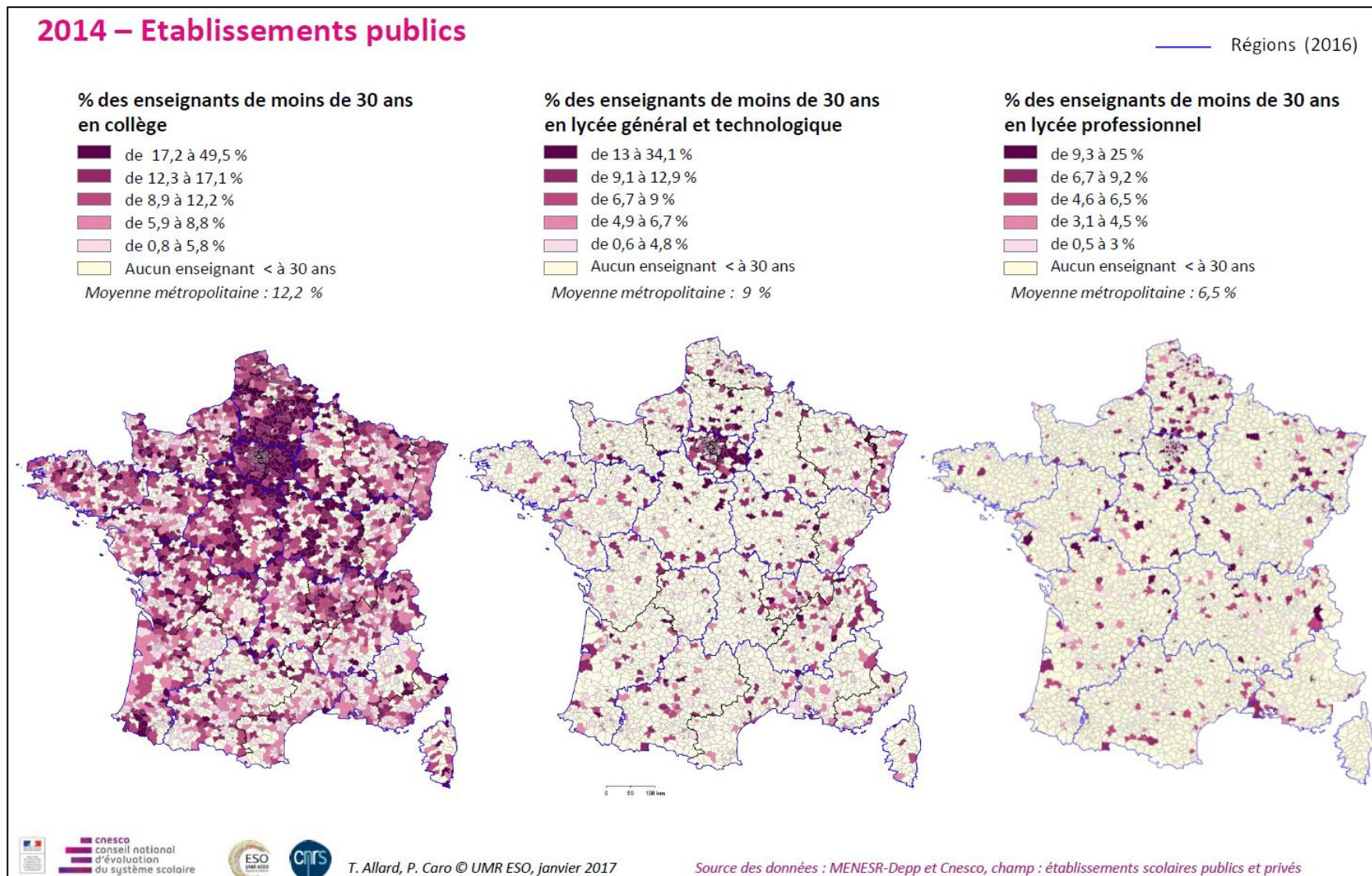
La moyenne pour la part des enseignants âgés de moins de 30 ans par canton en collège public s'établit autour de 12 % en 2014. C'est par exemple le cas dans un canton comme Bollène (académie d'Aix-Marseille). Les proportions de jeunes enseignants sont les plus élevées en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes parisiennes

<sup>13</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-93030>

<sup>14</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1895081>

(plus de 40 % à Grigny ou à Evry), surtout dans les parties est et nord, les plus paupérisées d'Île-de-France (plus de 40 % au Bourget, à La Courneuve, à Villepinte, à Stains ou Pierrefitte sur Seine). Les marges de l'aire urbaine parisienne sont tout autant concernées (rayon de 70 à 80 km de Paris), en direction de l'Yonne (académie de Dijon), de l'Eure (académie de Rouen), du Loiret (académie d'Orléans-Tours), ou de la Marne (académie de Reims). Il en est de même à Mayotte et au sein du bassin houiller de l'académie de Lille, toujours en reconversion industrielle. La croissance démographique et la masse des jeunes à scolariser dans ces zones induit de nombreux postes à pourvoir. À l'inverse, toutes les communes des grandes aires urbaines connaissent des situations proches de la moyenne, à l'instar de Fort-de-France, Reims, Nantes ou Besançon. Les académies attractives, pour ce qui concerne les vœux d'affectation et de mutation des enseignants sur la longue période (1995-2015), concentrent des communes où la part des jeunes est plus faible que la moyenne ou équivalente (façades atlantique et méditerranéenne, académies de Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Aix-Marseille, etc.). Ces trois dernières académies (Bordeaux, Toulouse, Aix-Marseille), ainsi que celle de Nice, se démarquaient déjà en 1990-1991 par des taux d'enseignants de plus de 50 ans de plus de 18 % (MEN-Depp, 1993, p. 29).

Figure 39 : Part d'enseignants de collège, lycée général (LEGT) et professionnel publics âgés de moins de 30 ans par canton équipé en 2014



Note de lecture : En 2014, la part d'enseignants de moins de 30 ans en collège est de 49,5% dans le canton du Bourget en Seine-Saint-Denis (académie de Créteil).

La part des enseignants, exerçant en collège public âgés de moins de 30 ans atteint son maximum dans le canton du Bourget (49,5 %) dans le département de la Seine-Saint-Denis (académie de Créteil). La part des enseignants exerçant en lycée général et technologique public âgés de moins de 30 ans atteint son maximum dans le canton de Mitry-Mory (34,1 %). La part des enseignants exerçant en lycée professionnel public âgés de moins de 30 ans atteint son maximum dans le canton de Suresnes (25 %) dans le département des Hauts de Seine (académie de Versailles), pour moins de 1 % à Bastia, La Rochelle ou Aix-en-Provence.

Le constat est identique à l'examen des données relatives aux lycées généraux et technologiques (LEGT) publics, toujours à l'échelle des cantons. Le record de jeunesse du corps enseignant est détenu par Mitry-Mory (34,1 %), pour moins de 2 % à Biarritz, Dinard, Gap, Royan ou Anglet, par exemple. À l'inverse, le taux d'enseignants de moins de 30 ans pour cette catégorie d'établissements atteint son minimum à Gap (moins de 1 %). Cette petite station touristique des Alpes-du-sud est en rupture avec Le Bourget en matière de tissu social (29,9 % de plus de 15 ans sans diplôme à Gap pour 42,4 % au Bourget en 2013).

L'éventail des écarts se resserre lorsqu'on se focalise sur la part des jeunes enseignants en lycée professionnel public. Le canton de Suresnes (académie de Versailles) fait figure de situation extrême avec 25 % d'enseignants de moins de 30 ans. Au cœur de ce canton, la commune de Suresnes abrite une population défavorisée, paupérisée et vulnérable (risque de chômage) puisque la part des habitants de plus de 15 ans sans diplôme (20,5 % en 2013<sup>15</sup>) et le taux d'imposition des ménages sur le revenu à la même date (75,9 %) sont très supérieurs à la moyenne. Au plan national, l'opposition entre couronnes périurbaines parisiennes et aires urbaines de « province » se confirme. Une nuance de taille apparaît avec cet indicateur puisque beaucoup de petites et moyennes aires urbaines (de 30 000 à 150 000 habitants en 2012, exemples d'Alençon 68 000 hab. ou de Colmar 130 000 hab.), à l'exception de la Bretagne, se distinguent des plus peuplées, métropoles ou non, où les taux sont plus faibles (Nantes, Reims, Bourges, Besançon, Valence, etc.). La Bretagne connaît peu de renouvellement de son corps enseignant pour cause de stabilité des professeurs dans leurs postes. Il est difficile d'y entrer, c'est l'une des raisons pour lesquelles les taux de jeunes sont forts aux portes de l'académie de Rennes (Orne, Sarthe, etc.). On se rapproche le plus possible jusqu'au jour où l'on pourra accéder à cette académie (nombre de points suffisants dans le mécanisme d'affectation<sup>16</sup>).

Avec les académies de Versailles et Créteil, celles de Lille, Amiens, Orléans-Tours, Nancy-Metz et Strasbourg sont les plus jeunes. Elles présentent toutes un profil économique et social marqué au cours du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle par une industrialisation intense, source de développement de l'enseignement professionnel.

---

<sup>15</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-92073>

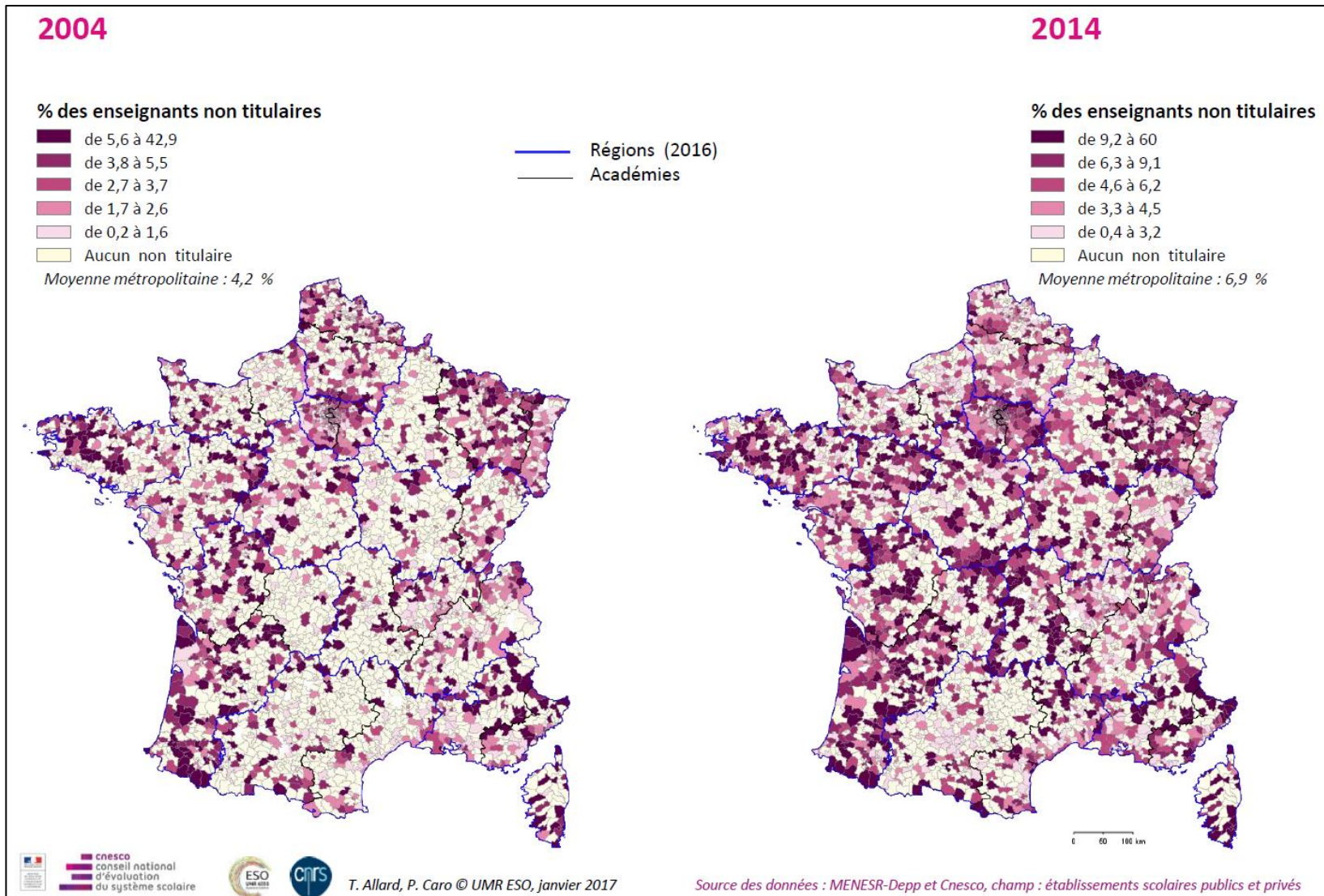
<sup>16</sup> Un barème inter-académique défini nationalement et des barèmes académiques arrêtés par les recteurs et le vice-recteur permettent le classement des demandes ainsi que l'élaboration des projets de mouvement. Néanmoins, ils n'ont qu'un caractère indicatif. Les barèmes traduisent d'abord les priorités légales et réglementaires de traitement des demandes de certains agents : rapprochements de conjoints, fonctionnaires handicapés et agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles, mesures de carte scolaire, etc. Ils privilégient les éléments liés aux priorités légales puis, dans une moindre mesure, prennent en compte d'autres éléments relatifs à :

- la situation personnelle ;
- la situation de carrière (ancienneté de service et de poste) ;
- la situation individuelle de l'agent.

Après les inégalités liées aux âges des enseignants, celles qui sont liées aux statuts de ces derniers sont analysées à l'échelle cantonale (part d'enseignants non titulaires), mais cette fois-ci on globalise les effectifs pour les niveaux collèges, LEGT et lycées professionnels, publics et privés (Figure 40).



Figure 40 : Taux d'enseignants en collège et lycée public et privé non titulaires parmi l'ensemble des enseignants en 2004 et 2014 par canton



**Tableau 1 : Taux d'enseignants non-titulaires en 2004 et en 2014 (en %)**

	2004	2014
<b>Guadeloupe</b>	8,2	10,7
<b>Martinique</b>	6,3	10,9
<b>Guyane</b>	25,8	39,3
<b>La Réunion</b>	4,3	7
<b>Mayotte</b>		26,8
<b>Total DROM</b>	8,7	15,3

En 2014, plus de 86 % des enseignants en poste dans la commune de Grand-Santi en Guyane ne sont pas titulaires. L'ensemble des Outre-mer se trouve dans une situation un peu comparable, sauf La Réunion (Tableau 1). Saint-Laurent du Maroni compte 225 enseignants dont plus de  $\frac{3}{4}$  ne sont pas titulaires. En France métropolitaine, les académies de Versailles et Créteil connaissent le même problème que ces Outre-mer, à savoir une difficulté à attirer et garder leurs enseignants. Des cantons comme Le Palais, Annot ou L'île d'Yeu, concentrent des records d'enseignants non titulaires (50 à 60 %). Pour pallier le manque de candidats pour occuper leurs postes, les recteurs de ces académies recourent à des vacataires et autres agents non titulaires. En 1990, la part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public de l'académie de Créteil faisait déjà figure de record avec 13,6 % pour 12,4 % à Versailles (moyenne de l'époque 9,7 %, MEN-Depp, 1993, p. 114).

De 2004 à 2014, le nombre d'enseignants non titulaires, tous types d'établissements confondus –collèges, lycées, publics et privés –, a légèrement augmenté (+3 % en moyenne), surtout en Seine-Saint-Denis et en Île-de-France en général. Il a aussi progressé en Outre-mer passant de 8,7 % à plus de 15 %. En France métropolitaine, en règle générale, les croissances sont d'autant plus fortes que les cantons et les communes se situent aux marges de leurs départements, c'est-à-dire en périphérie rurale sous faible influence urbaine. Ces espaces, souvent mal desservis par le train ou l'autoroute et donc mal reliés aux grandes aires urbaines, ne sont pas des lieux de travail ni de résidence recherchés par les enseignants titulaires. L'emploi du conjoint y est sans doute plus difficile à trouver que dans les aires urbaines du sommet de la hiérarchie urbaine (Veltz, 1996).

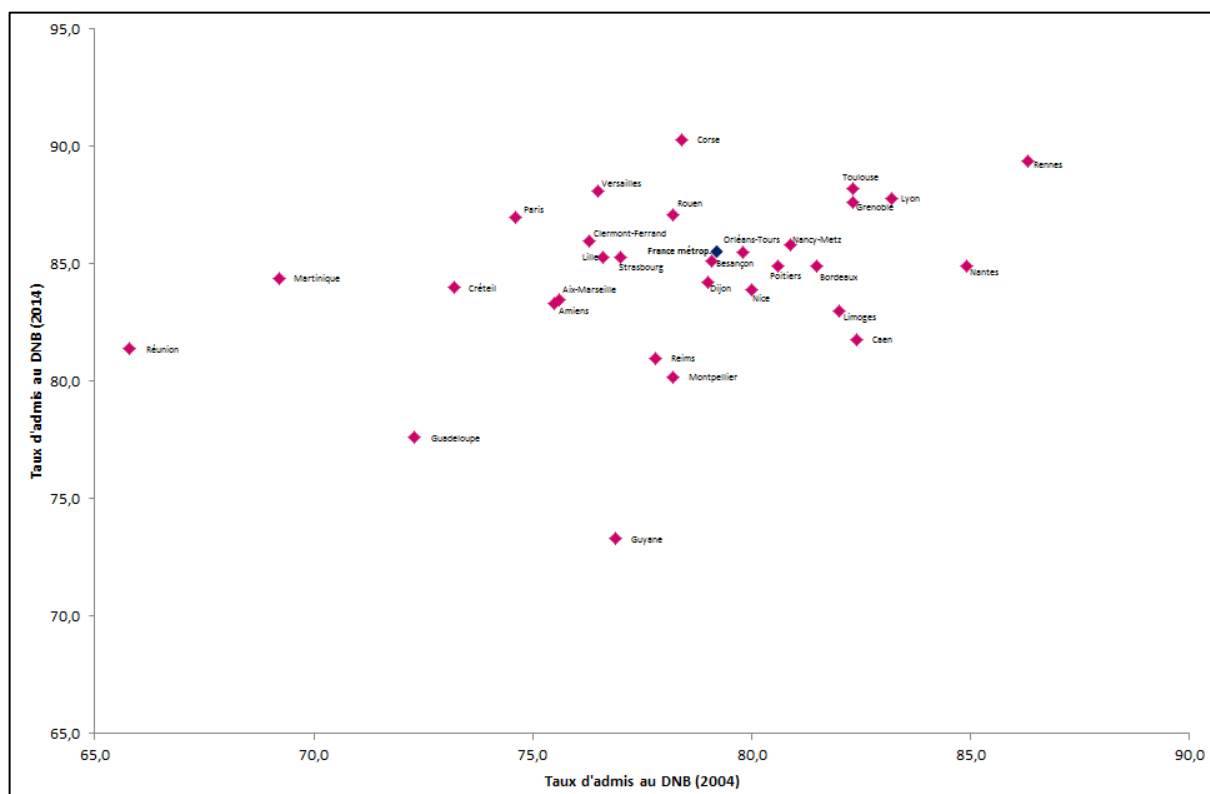
C'est le cas par exemple des marges de la Haute-Marne (frontière avec les Vosges), département constituant lui-même une marge aux confins du bassin parisien et du système urbain régional du grand-est, sont particulièrement concernées par la croissance du taux de non titulaires. De même aux frontières entre la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi qu'aux confins du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, ou entre le sud-est de la Guyane et le Brésil. Ces périphéries, peu urbanisées et donc peu équipées (services aux particuliers, infrastructures de transport), n'abritent pas un marché du travail varié et diversifié, autant d'éléments qui jouent en défaveur de l'installation de ménages actifs et diplômés de l'enseignement supérieur comme c'est le cas pour les enseignants. À l'inverse, un recul du taux de non-titulaires bénéficie à des zones bien reliées aux réseaux de transport comme le sud du département de la Manche. Cette hypothèse d'explication n'épuise pas le sujet. Après cet aperçu de l'inégale répartition des ressources humaines entre communes équipées de collèges et de lycées, la répartition des taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB), CAP-BEP et aux différents baccalauréats mérite un traitement statistique et cartographique semblable.

### C. Une réussite aux examens très clivante

**Résumé :** En 2004 comme en 2014, les taux de réussite aux différents examens (DNB, BAC, CAP) opposent Rennes, Grenoble et Nantes aux Outre-mer et Créteil.

Le terme d'homéostasie qualifie une évolution dans le temps où toutes les unités spatiales, comme des académies, connaissent une croissance sans que celle-ci n'affecte le classement des unités. Il s'applique à l'évolution des taux de réussite au brevet des collèges et surtout à celle des taux de réussite au baccalauréat entre 2004 et 2014 à l'échelle des académies. Toutes progressent sans que le classement de celles-ci n'en soit affecté. Rennes et Grenoble font figure d'académies de toutes les réussites (DNB et baccalauréat), en 2004 comme en 2014, en opposition avec celles des DROM et Créteil (Figures 41 et 42). En 1975, comme en 1990, cette opposition était déjà visible sur les cartes publiées par la Depp (MEN-Depp, 1993, p. 93-94).

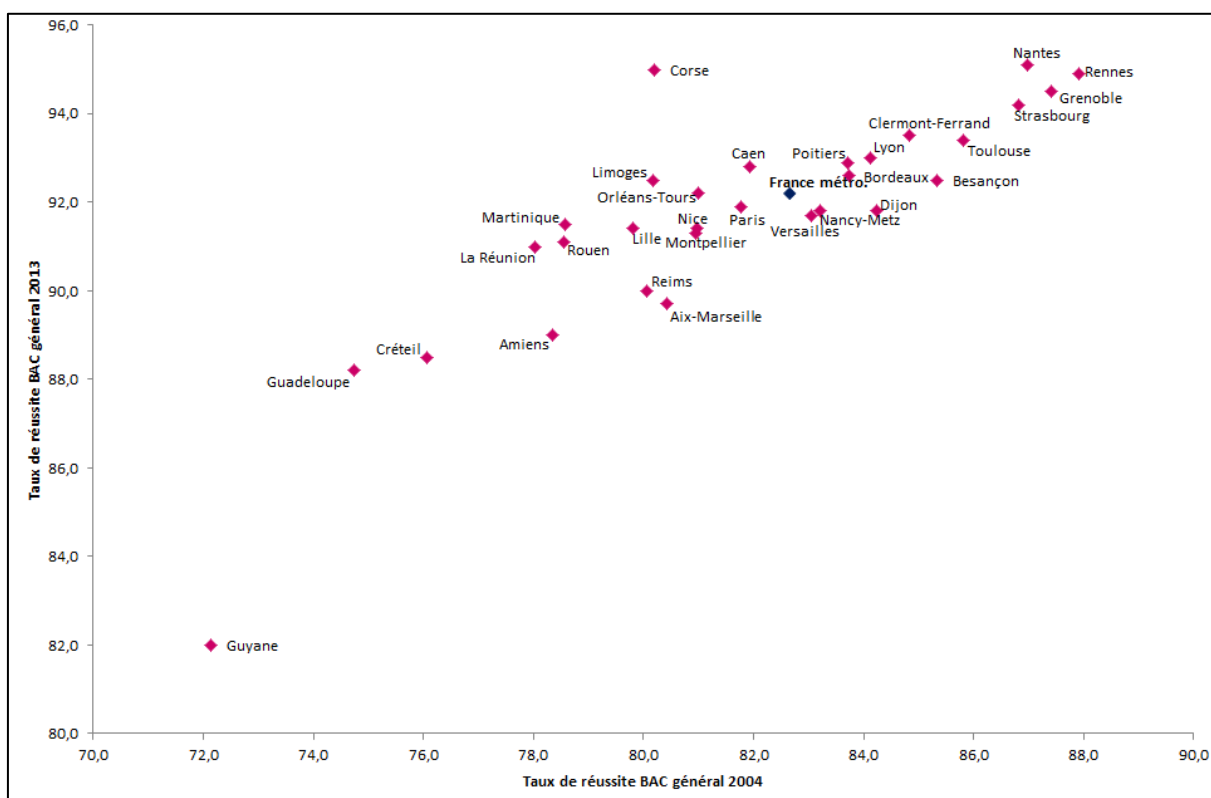
**Figure 41 : Taux de réussite au brevet des collèges en 2004 et en 2014 par académie**



Sources : RERS 2004, Chapitre 8, Examens et sorties et MENESR-DEPP, enquête auprès des inspections académiques, enquête rapide sur les résultats au DNB, juillet 2014.

Tous les taux de réussite retenus ici sont difficile à interpréter dans une perspective de disparités territoriales parce qu'ils sont rapportés au nombre d'inscrits et non à la population scolaire totale. Ces informations sont liées à la sélection des élèves atteignant l'année terminale du collège ou du lycée (3<sup>e</sup> et Terminale), et à l'efficacité intrinsèque des collèges et des lycées. Il faut donc rester prudent quant aux commentaires de ces taux de réussite.

**Figure 42 : Taux de réussite au BAC général en 2004 et en 2013 par académie**



Sources : Sources : MEN. Paris., DOC, MEN, DEPP B1, SDEPS, déc. 2013,- (Hors collection, N° 155) ; MENESR-DEPP/Systèmes d'information Ocean, MAAF/Safran (Géographie de l'Ecole, 2014)

Hors cantons d'Outre-mer, les plus faibles taux de réussite au DNB (Figure 43) s'observent en 2014 dans des cantons ruraux (moins de 60 % à Briouze, Autrey-les-Gray, Aumont-Aubrac, Jonzac, pour une moyenne métropolitaine à 85,4 % et 78 % en Outre-mer). Mais ils s'observent aussi dans des cantons urbains où la population est en difficulté économique et sociale (moins de 60 % à Alès-Ouest, La Bassée, Carvin, Roussillon). Le nombre de cantons de l'académie de Rennes caractérisée par un taux de réussite élevé au brevet, c'est-à-dire supérieur à 90 % (100 % à Corlay, Saint-Thégonnec, Lanvollon, Groix, Gouarec ou Lanmeur), est plus élevé que celui des académies d'Aix-Marseille, Lille, Nice ou de Montpellier. L'Outre-mer se rattache davantage à ce dernier groupe d'académies (Tableau 2). Une opposition de même nature marque l'espace de l'Île-de-France (100 % à Melun Nord et 98 % dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour 68 % à Evry-Nord). Hormis dans le Val-de-Marne (100 % à Ablon-sur-Seine), les communes de l'académie de Créteil connaissent des taux faibles, à l'inverse de celles de Versailles, d'une manière générale. La connaissance de ces informations de la part de certains parents d'élèves contribue à jouer dans le phénomène d'évitement scolaire en Île-de-France à l'échelle des collèges (François, 2002). Dans cette région, un fort lien existe entre niveau de vie des populations du territoire de résidence des élèves et mentions obtenues au DNB (Couleau et *al.*, 2016).

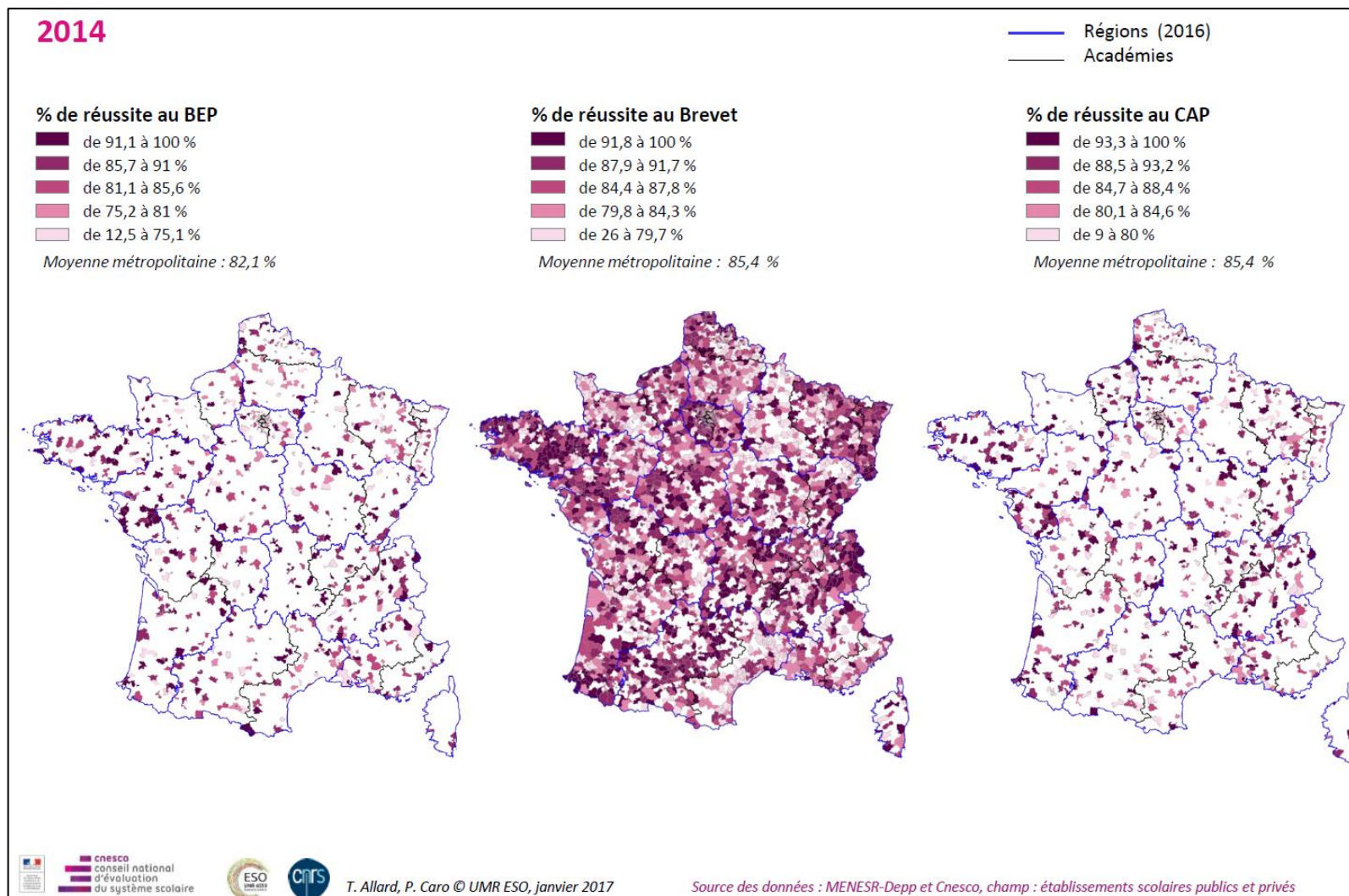
**Tableau 2 : Taux de réussite moyens au bac général, bac technologique, bac professionnel, DNB, BEP et CAP en 2014 (établissements publics et privés)**

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	BEP	DNB	CAP
<b>Guadeloupe</b>	88,1	94,6	79,0	81,1	79,1	85,8
<b>Martinique</b>	89,4	94,3	85,7	75,6	83,9	77,5
<b>Guyane</b>	82,6	81,2	70,7	71,0	75,8	73,1
<b>La Réunion</b>	92,4	89,2	77,8	76,5	83,2	83,9
<b>Mayotte</b>	69,8	63,1	76,1	74,0	68,0	89,6
<b>Total DROM</b>	84,5	94,5	77,8	75,7		82,0

Les taux de réussite au CAP et au BEP, en 2014 (Figure 43), distinguent à nouveau des cantons des académies de l'Ouest par leurs valeurs au-dessus de la moyenne. On relève 100 % de réussite au BEP à Tinténiac, La Guerche-de-Bretagne, Ploërmel, Mortagne-sur-Sèvre, Ploufragan, Etables sur mer, Dol-de-Bretagne, Pont-Croix ou Quimper 2<sup>e</sup> canton. Dans ces mêmes cantons, les taux de réussite au CAP sont de même nature (entre 80 % et 98 %). À l'inverse, on réussit moins dans certaines zones des académies méditerranéennes (55 % de réussite au BEP à Marguerittes, 60 % à Jurançon, 62 % à Barcelonnette), et dans certaines zones d'Île-de-France (12 % au BEP à Villejuif, 41 % à Gentilly, 45 % à Neuilly-sur-Marne pour 82,1 % en moyenne). La situation des académies d'Outre-mer est hétérogène (Tableau 2). Ces constats appellent un travail d'approfondissement des hypothèses d'explication de la répartition inégale de la réussite en convoquant d'autres indicateurs.



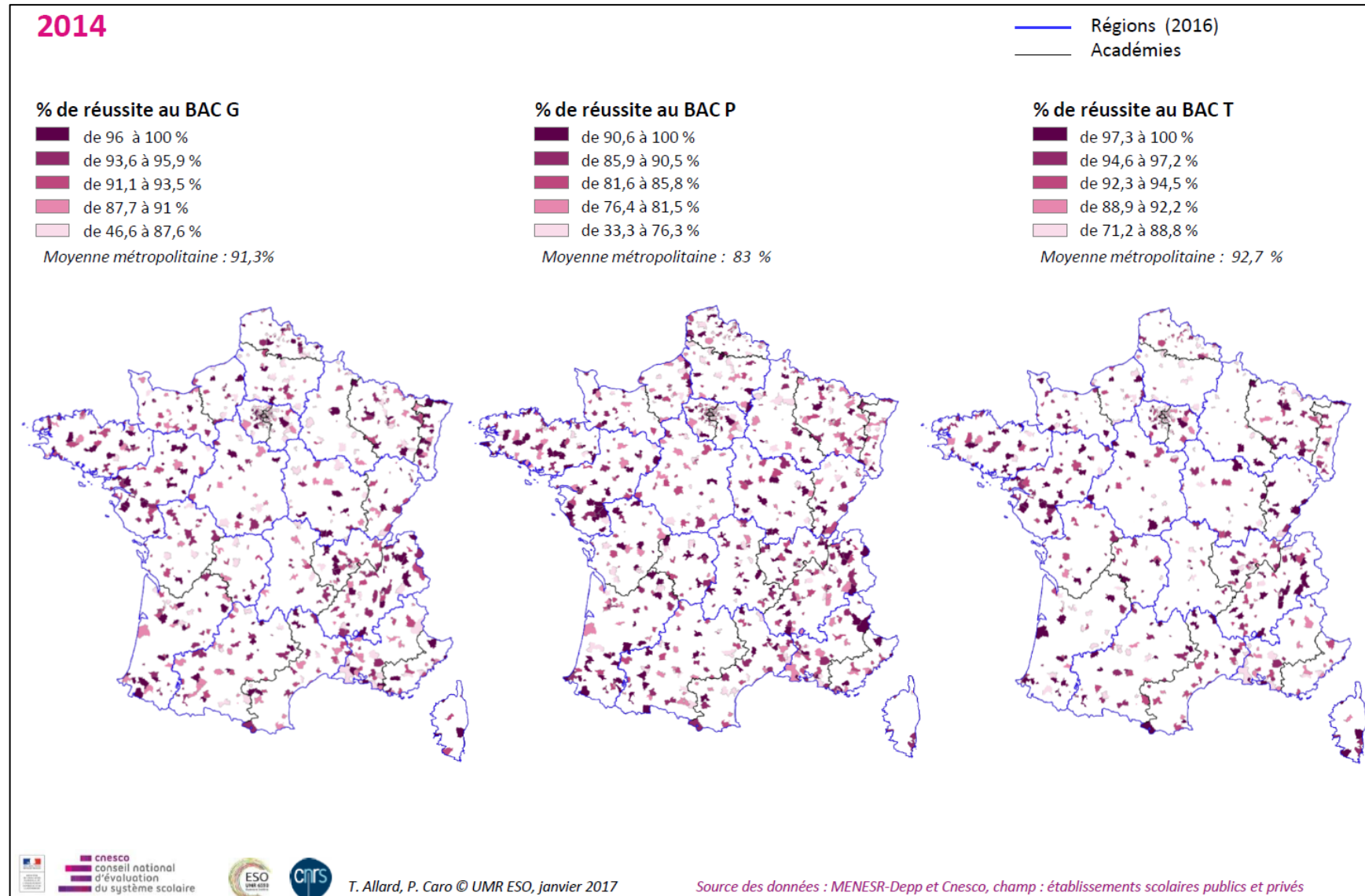
Figure 43 : Taux de réussite aux BEP, DNB et CAP



Note de lecture : En 2014, le taux de réussite au diplôme national du brevet dépasse 90 % dans un grand nombre de cantons du département des Hauts-de-Seine à l'ouest de l'Île-de-France (académie de Versailles)



Figure 44 : Taux de réussite aux bacs général (G), professionnel (P) et technologique (T) en 2014 par canton (public et privé)



Le taux de réussite au baccalauréat général est supérieur à la moyenne dans les académies de Rennes, Nantes, Versailles, Grenoble, Strasbourg ou Toulouse (Figure 44). En 2014, il s'élève à 100 % dans des cantons très favorisés socialement comme Caluire et Cuire, Tassin-la-Demi-Lune (Lyon), Nantes 10<sup>e</sup> canton, Angers Nord-Ouest, Betton (Rennes), Bourg-la-Reine ou Maisons-Laffitte. Il dépasse 95 % dans certaines communes du centre et du sud du département des Hauts-de-Seine à l'ouest de l'Île-de-France (académie de Versailles). À l'inverse, les taux les plus faibles s'observent en milieu urbain francilien ou lyonnais paupérisé comme à Draveil, Villeneuve-la-Garenne, Epinay-sur-Seine, Saint-Ouen, La Courneuve ou Vénissieux.

De même pour le taux de réussite au baccalauréat professionnel en 2014 (Figure 44), la distribution spatiale de ce taux oppose des cantons en difficultés sociales et économiques comme Villejuif (36 % pour 83 % en moyenne nationale), ou Dunkerque Est (50 %), à des banlieues résidentielles comme Quimper 2<sup>e</sup> canton (100 %), Boulogne-Billancourt (96 %), Paris 6<sup>e</sup> (98 %) ou Sainte-Foy-lès-Lyon (100 %). Le taux dépasse 90 % dans de nombreuses communes des académies de Rennes (100 % dans le canton de Ploemeur) et de Nantes. À l'inverse, il est faible dans quasiment toutes les communes du département de Seine-Saint-Denis (académie de Créteil). En 2014, le taux de réussite au baccalauréat technologique dépasse aussi 90 % dans de nombreuses communes des académies de Rennes et de Nantes. *A contrario*, il est faible dans de nombreuses communes du département de Seine-Saint-Denis (académie de Créteil) et de La Réunion, par exemple. À l'échelle cantonale, de nombreux cantons distingués par des taux réussite très élevés au baccalauréat professionnel (plus de 90 %) se retrouvent à nouveau en position très favorable avec des taux records de réussite au baccalauréat technologique (92 % à Ploemeur, 92 % à Boulogne-Billancourt, 98 % à Paris 6<sup>e</sup>). Les taux de réussite aux baccalauréats professionnel et technologique sont aussi très élevés (supérieurs à 90 %) dans plusieurs petites villes localisées en milieu rural comme Bagnères-de-Bigorre, Langres, La Flèche, Carentan, Fontenay-le-Comte, Nantua, Aubusson, Privas ou Embrun, rappelant les taux de réussite élevés de l'école rurale aux évaluations en primaire.

En amont des examens, le redoublement, inégalement pratiqué selon les collèges et les lycées, est influencé par les conseils de classe, leur application ou pas de consignes ministérielles, et les conditions de vie socio-économiques des parents d'élèves, voire des habitants de la zone de résidence et de scolarisation de l'élève. Le risque de retard scolaire est lié aux caractères sociodémographiques du jeune, de sa famille et aussi de son environnement géographique. Au sein des communes au profil social paupérisé, le retard scolaire des élèves va de pair avec la précarité économique et sociale des habitants (Baccaïni et al., 2014).

#### **D. Un redoublement en collège variant de 0 à 40 % selon les communes**

Le taux de redoublement<sup>17</sup> correspond au pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année  $n$ . Il diffère donc de la proportion de redoublants, que l'on peut observer dans ce niveau, une année donnée. En 2014, les forts taux de redoublement au collège (public et privé), sont l'apanage des Outre-mer, des académies franciliennes (plus de 10 % dans les cantons de Chaville, Draveil et Ecoeur), lilloise (Wormhout, Haubourdin, Wattrelos, Roubaix Ouest et Berck) et du sud-est méditerranéen (plus de 11 % à Ajaccio, plus de 13 % à Meyrueis, Figure 45). Cet indicateur témoigne à la

---

<sup>17</sup> Source MENESR : <http://www.education.gouv.fr/cid23200/definitions-des-termes-indicateurs-statistiques-education-nationale.html#T>

fois du retard pris dans les apprentissages avant le collège et des difficultés rencontrées au cours de celui-ci. Il atteste aussi de la variation des pratiques des conseils de classe selon les collèges à l'échelle des communes.

En 2014, le taux de redoublement en collège public et privé est élevé dans quasiment toutes les communes du département de Seine-Saint-Denis (académie de Créteil) et dans une majorité de celles de Guyane et de La Réunion. De 2004 à 2014, le taux de redoublement en collège a augmenté dans beaucoup de communes du centre de l'Île-de-France (académies de Paris et Créteil). À l'inverse, il a fortement reculé en Guyane. À Mayotte, la réduction est si forte, que le taux y est le plus faible de tous les DROM en 2014 (1,4%). Au total, il passe de 6,1% à 2,9% en moyenne en France métropolitaine et de 7,5% à 2,5% en Outre-mer (Tableau 3). Est-ce la fidèle traduction d'une orientation politique du ministère visant à ne plus faire redoubler ? Les forts taux de redoublement au lycée concernent certains Outre-mer comme la Martinique (Tableau 3), les académies franciliennes, lilloise et d'Aix-Marseille (Figure 45), caractérisées par une part élevée de familles défavorisées.

**Tableau 3 : Taux de redoublement au collège en 2004 et 2014 en Outre-mer (en %)**

	Collège		Lycée général	
	2004	2014	2004	2014
<b>Guadeloupe</b>	6,2	2,1	10,9	4,7
<b>Martinique</b>	8,3	3,2	13,0	6,3
<b>Guyane</b>	11,1	4,8	11,7	6,1
<b>La Réunion</b>	5,6	1,5	11,5	5,4
<b>Mayotte</b>	9,1	1,4	13,1	9,7
<b>Total DROM</b>	<b>7,5</b>	<b>2,5</b>	<b>11,9</b>	<b>6,0</b>

Figure 45 : Taux de redoublement en collège en 2014 par commune (public et privé)

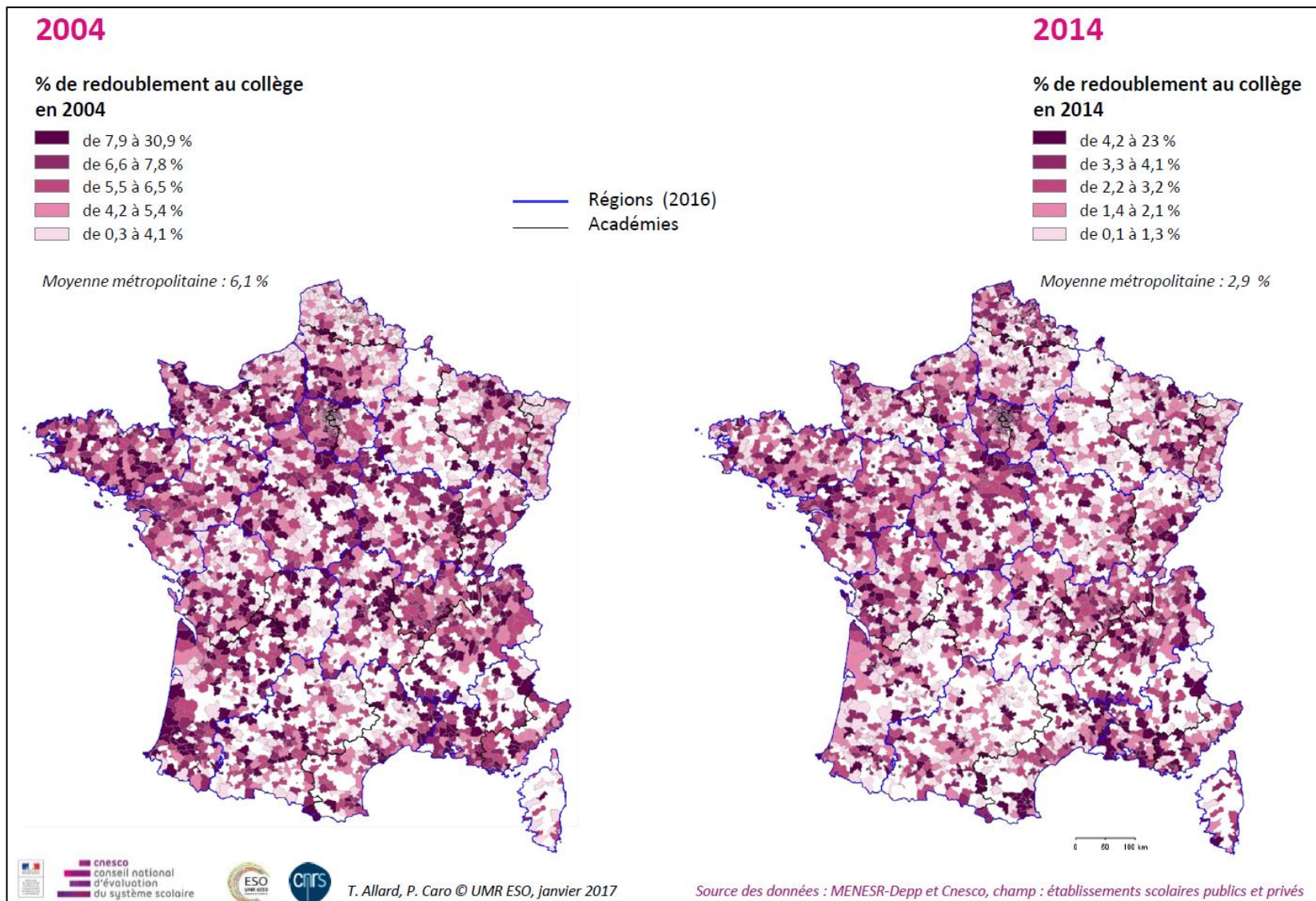
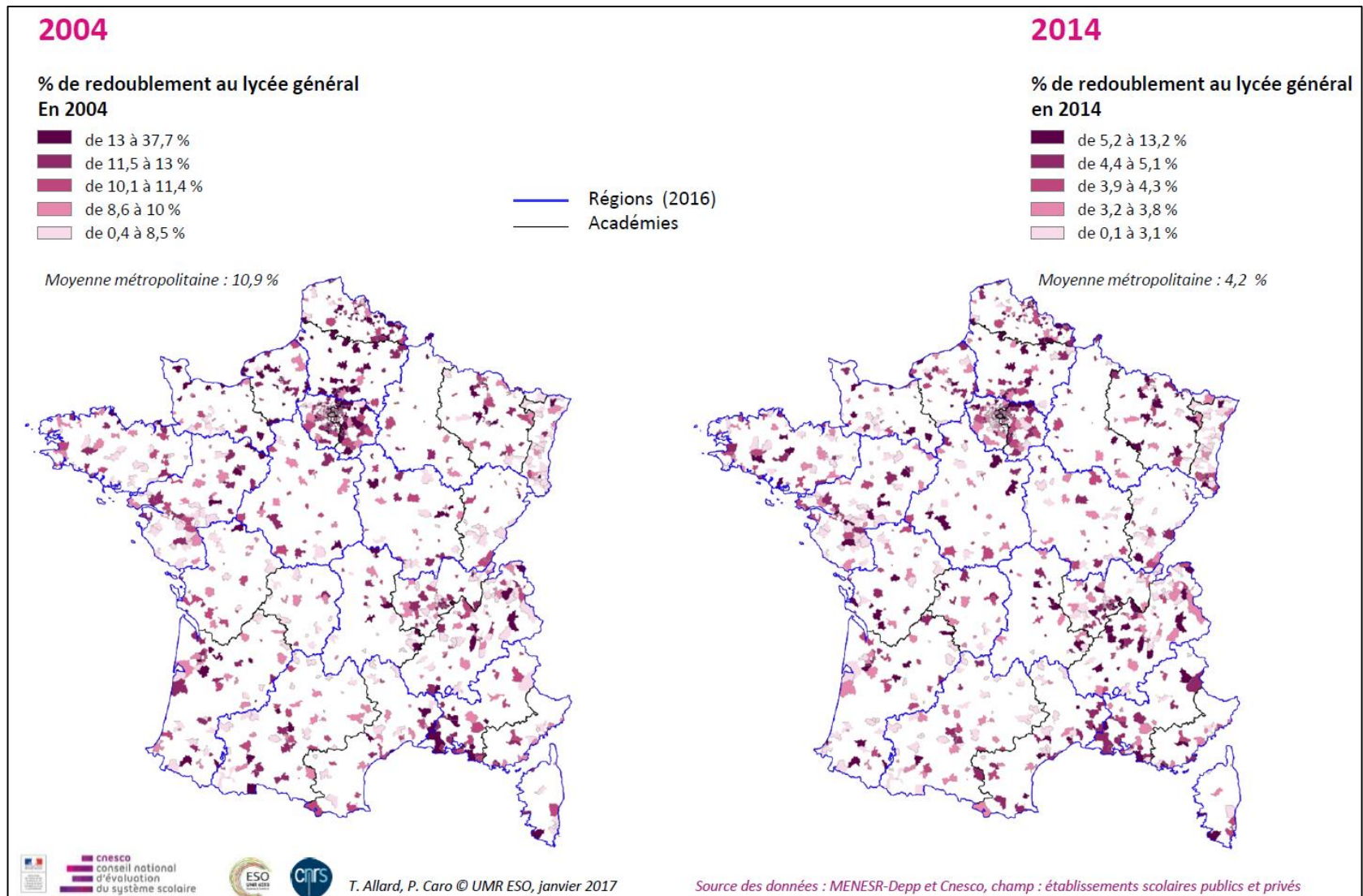




Figure 46 : Taux de redoublement en lycée général en 2014 par commune (public et privé)



En 2014, le taux de redoublement en lycée général public et privé (Figure 46) est élevé dans beaucoup de cantons d'Île-de-France (plus de 7 % à Draveil, Chaville, Bondy, La Courneuve, Gonesse, Bagneux pour 4,2 % en moyenne) et dans de nombreux cantons des extrémités Sud et Nord de l'hexagone déjà signalés pour leurs forts taux de redoublement au collège (Perpignan, Ajaccio, Berck, Haubourdin et Wattrelos, par exemple). Des cantons ruraux sous faible influence urbaine sont aussi concernés par le redoublement. C'est le cas d'Allonnes (département de la Sarthe), où le taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans non diplômés parmi les non scolarisés est un des plus élevés du centre Ouest de la France. De 2004 à 2014, le taux de redoublement en lycée général a reculé, passant de plus de 10 % à un peu plus de 4 % en moyenne en France métropolitaine. Il a diminué dans beaucoup de communes du centre de l'Île-de-France (académies de Paris et Créteil). À l'inverse, il a augmenté dans très peu de communes. Malgré ce recul, il reste plus fort dans les académies franciliennes et en Martinique, par exemple.

La projection spatiale, des taux de réussite aux examens en collège et en lycée à l'échelle communale (2014), tend à distinguer les académies de Rennes, Nantes, Grenoble, Toulouse ou Versailles en tant que pôles de réussite. Celles d'Outre-mer, Guyane en tête, du sud méditerranéen (Aix-Marseille, Nice), d'Amiens, de Lille et de Créteil constituent un autre pôle plus en difficulté. En règle générale, les quatre grandes métropoles de Paris, Lille, Lyon et Aix-Marseille concentrent de forts contrastes entre de nombreuses communes marquées par l'échec scolaire et d'autres faisant figure de pôles de réussite maximale.

Face à ce tableau de l'inégale répartition des difficultés de réussite scolaire, l'éducation prioritaire privilégie fort logiquement les académies du second pôle, nommées ci-dessus.

## E. Peu d'établissements relevant de l'éducation prioritaire

**Résumé :** La carte de la répartition des établissements scolaires REP et REP+ ne recouvre pas celle des risques sociaux d'échec et de décrochage scolaire dans un certain nombre de zones rurales sous faible influence urbaine comme le nord de l'académie de Bordeaux ou les grandes périphéries du bassin parisien (académies de Reims, Dijon, Orléans-Tours, Rouen et Amiens).

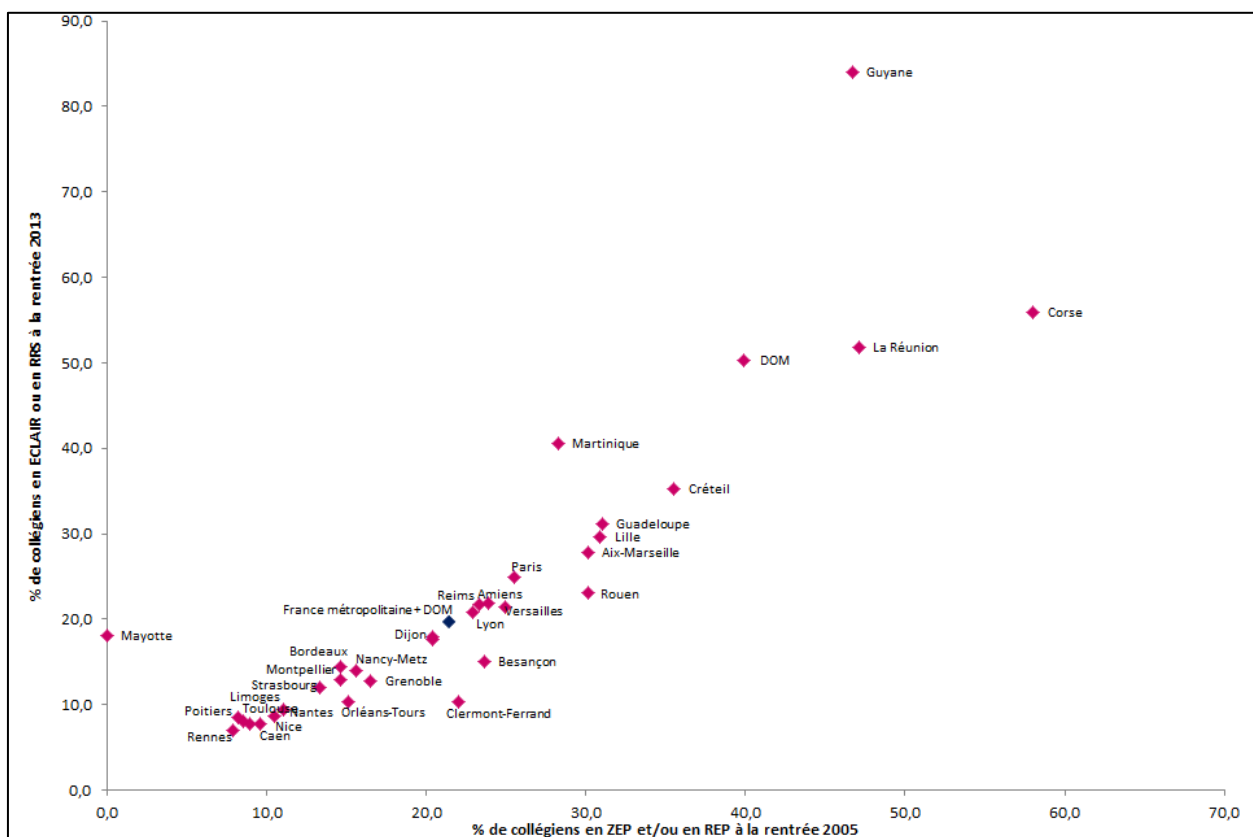
En 2013, le taux de collégiens localisés en ECLAIR et en RRS<sup>18</sup> est de 19,7 %. Un élève sur cinq bénéficie donc de l'éducation prioritaire (MENESR-Depp, 2014, p. 34-35). Les académies à fort taux d'élèves bénéficiaires en 2005, comme en 2013 sont celles de l'Outre-mer, à commencer par la Guyane, celles d'Aix-Marseille, de Corse, de Lille (Figure 47). En 1990, ces mêmes académies se situaient déjà au-dessus de la proportion moyenne d'élèves accueillis en ZEP. Cette dernière était de 15 % en collège et de 8,9 % en lycée professionnel (MEN-Depp, 1993, p. 39).

---

<sup>18</sup> ECLAIR (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et RRS (réseau de réussite scolaire)



**Figure 47 : Évolution de nombre de collégiens en éducation prioritaire entre 2005 et 2013 par académie**

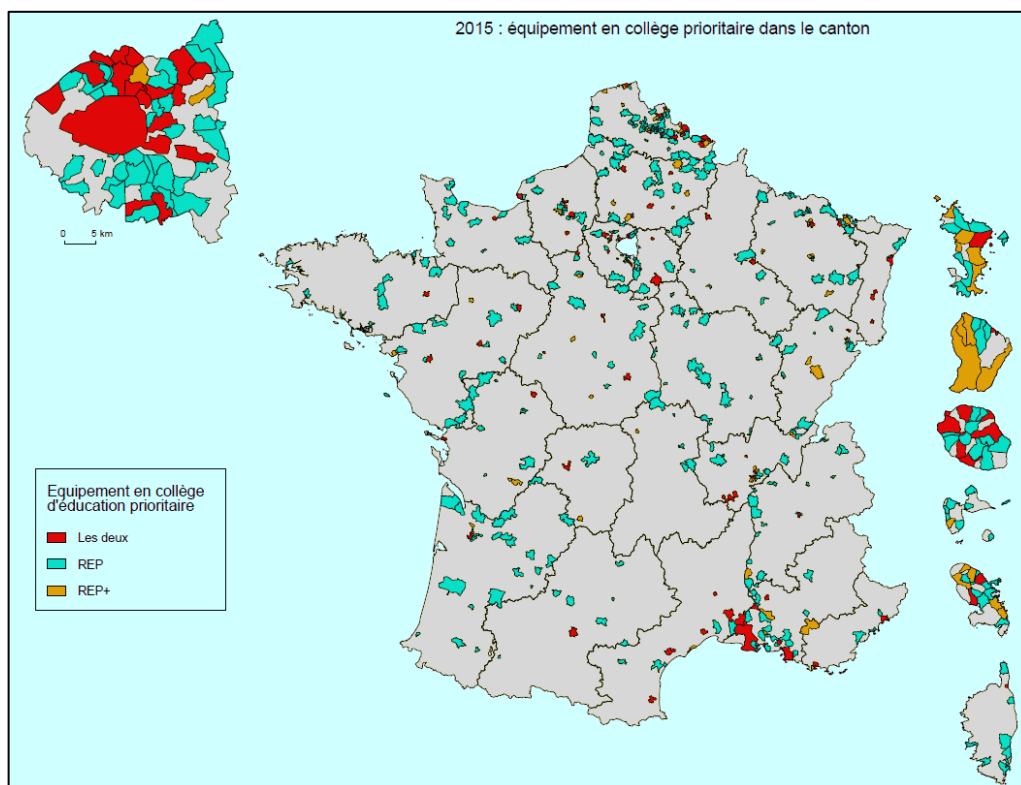


Source : MENESR-DEPP/Système d'information Scolarité et Base centrale des établissements (BCE)

De 2005 à 2013, le taux d'élèves couverts par l'éducation prioritaire diminue dans toutes les académies aidées, sauf à Aix-Marseille, à Lille et en Corse. En Martinique, le recul est de plus de 10 points de pourcentage (moins de 30 % en 2013 pour 40 % en 2005). À l'inverse, l'académie de Clermont-Ferrand valorise sa situation en passant de 10 % à plus de 20 % dans le même temps.

En 2015, les cantons d'Outre-mer sont en grande majorité équipés en collège prioritaire (Figure 48). L'académie de Créteil, comme celles de Lille ou Aix-Marseille, concentre de nombreuses communes où le/les collèges sont prioritaires. Ailleurs, le tissu des communes bénéficiaires est très lâche. Les académies de Clermont-Ferrand, de Toulouse ou de Reims rassemblent moins de 10 communes concernées. C'est dire si l'intervention de cette politique publique est concentrée dans l'espace en France métropolitaine, alors que la carte des risques sociaux d'échec scolaire pointe des départements entiers en tant que zones à risques (Aisne, Somme, Hérault, Gironde, etc.).

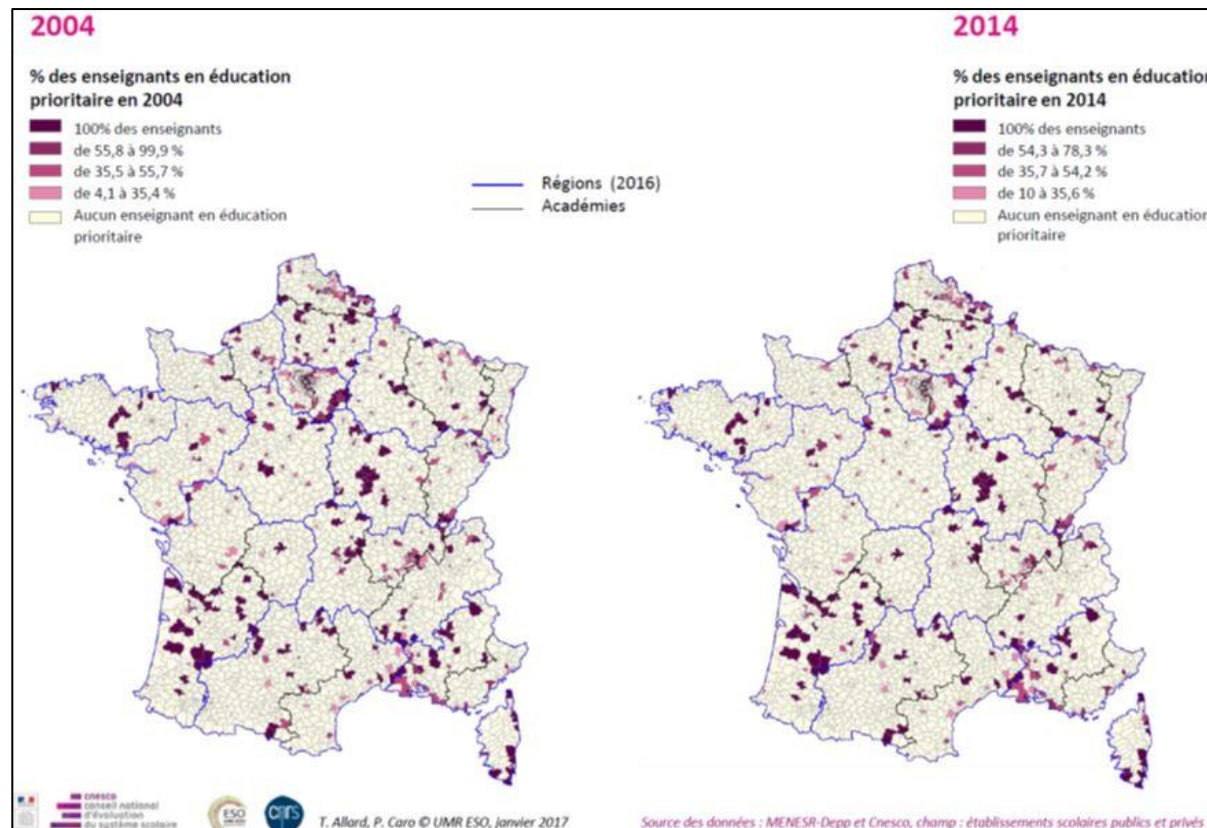
Figure 48 : Équipement en collèges relevant de l'éducation prioritaire dans le canton en 2015



C'est au sein du groupe des métropoles que la proportion d'enseignants en éducation prioritaire parmi les enseignants du second degré public et privé est la plus forte en 2014, à l'instar de la commune de Saint-Denis, dans l'académie de Créteil.

Dans certains cantons en France métropolitaine, la totalité des enseignants exerce en éducation prioritaire. Il s'agit de cantons avec de grands ensembles d'habitat collectif et social, incluant de nombreux quartiers en Zones urbaines sensibles ou prioritaires, comme La Courneuve, Vaulx-en-Velin, Denain, Tourcoing, Lens-Est, Gentilly, Bagneux, Audincourt, Trappes, Bobigny ou Aubervilliers. À l'inverse, de très nombreux cantons urbains abritant le pôle de leur aire urbaine ne sont que très peu concernés avec des taux inférieurs à 20 % à Poitiers, Niort, Nice, Besançon, Nancy, Lyon, Toulon, Angoulême ou Rennes, par exemple.

Figure 49 : Taux d'enseignants de l'éducation prioritaire parmi l'ensemble des enseignants en 2014 par canton



En France métropolitaine en 2014, le taux d'enseignants de REP et de REP+ est élevé dans certaines communes urbaines très peuplées comme Saint-Denis, Le Havre ou Mulhouse (taux supérieur à 78 %). De 2004 à 2014, le taux d'enseignants de REP et de REP+ a augmenté dans de nombreuses communes de Guyane et de La Réunion. Il a reculé dans certaines communes de Seine-Saint-Denis et dans des préfectures comme Tours, Bourges, Dijon (-5 %) ou Besançon. De 2004 à 2014, ce taux reste stable en Outre-mer (Tableau 4) et s'élève à environ 37 %. Ce taux cache une certaine diversité, avec une augmentation de la part d'enseignants en éducation prioritaire parmi les enseignants pour la Martinique et la Guyane mais une baisse pour la Guadeloupe et une stabilité pour la Réunion. Cela pourrait être lié à des variations dans les effectifs des élèves (choix visant à renforcer l'encadrement pédagogique).

**Tableau 4 : Taux d'enseignants en éducation prioritaire en 2004 et en 2014 (en %)**

	2004	2014
<b>Guadeloupe</b>	33,4	21,9
<b>Martinique</b>	32,9	46,6
<b>Guyane</b>	41,6	62,1
<b>La Réunion</b>	46,6	46,4
<b>Mayotte</b>		15,6
<b>Total DROM</b>	<b>37,8</b>	<b>37,3</b>

## F. Des corrélations entre réussite et profil des enseignants au plan communal

À l'issue de l'examen de la répartition géographique des inégalités scolaires internes et externes au système éducatif, il est nécessaire de se demander si les indicateurs retenus sont corrélés entre eux. Ainsi, il peut sembler logique de trouver une corrélation positive entre communes urbaines très peuplées, nombre d'établissements scolaires et nombre de langues vivantes offertes (Figure 61, Annexe 3).

### Encadré 3 : Définition du coefficient de corrélation

Les coefficients de corrélation permettent de donner une mesure synthétique de l'intensité de la relation entre deux caractères et de son sens lorsque cette relation est monotone. En géographie, l'étude des corrélations se fait souvent à travers l'analyse d'un ensemble de lieux. Lorsque les variables décrivant ces lieux sont des attributs sociaux décrivant les habitants, il faut toujours faire attention au fait qu'une corrélation établie au niveau des lieux n'implique pas forcément une corrélation au niveau des individus<sup>19</sup>.

De même, la corrélation positive entre forte concentration de population et taux de chômage, taux de non-diplômés, taux de familles nombreuses et monoparentales s'explique par le fait que ces populations particulières habitent majoritairement des quartiers de grandes agglomérations. Plus intéressant, la part d'enseignants âgés de moins de 30 ans est légèrement corrélée avec celles du redoublement en lycée général (+0,18) et en lycée professionnel (+0,11). Ces deux corrélations positives signifient que : plus la proportion d'enseignants de moins de 30 ans au sein de la commune est élevée, plus la proportion de redoublants en lycée général et technologiques et en lycée professionnel est élevée. La part des

<sup>19</sup> Source : [http://grasland.script.univ-paris-diderot.fr/STAT98/stat98\\_6/stat98\\_6.htm](http://grasland.script.univ-paris-diderot.fr/STAT98/stat98_6/stat98_6.htm)

enseignants non titulaires est aussi légèrement corrélée positivement avec le redoublement en lycée général (+0,11). Toutes les réussites au DNB et aux différents baccalauréats sont légèrement corrélées négativement avec les proportions d'enseignants âgés de moins de 30 ans (-0,11 à -0,23) et de non titulaires (-0,07 à -0,26).

Pour éclairer l'analyse des inégalités scolaires à une échelle infra départementale, il est nécessaire de mobiliser des indicateurs de fonctionnement du système éducatif en 2015-2016 pour produire une typologie de tous les cantons équipés d'un collège public et / ou privé. Des travaux récents (Dherbécourt et Le Ru, 2017) soulignent des écarts importants entre collèges publics en termes de nombre de postes par élève, conformément à la politique d'éducation prioritaire qui privilégie les établissements REP et REP +. L'étude montre aussi qu'il existe une part importante d'établissements REP qui ne bénéficient pas d'une dotation spécifiquement plus élevée de ce point de vue. Il est cependant à noter que c'est moins le cas pour les REP +. Mais il existe une part importante d'établissements hors REP qui sont aussi bien dotés que des collèges situés en REP.

Par ailleurs, la Cour des comptes porte un jugement sévère sur la gestion des enseignants, notamment sur leur affectation par rapport aux besoins des élèves (Cour des comptes, 2017).

## **G. Typologie de tous les cantons équipés d'un collège (public et privé)**

Un ensemble de 8 indicateurs a été retenu pour établir une typologie des cantons abritant au moins 1 collège public ou privé en 2016. Cet ensemble est centré sur des taux d'encadrement des personnels enseignants et non enseignants.

### **Encadré 4 : Note méthodologique relative à la typologie cantonale**

Les données proviennent de différentes sources : la Base Centrale de Pilotage (BCP) du MEN (extraction Cnesco) ainsi que du site [data.educ.gouv.fr](http://data.educ.gouv.fr) (effectifs des écoles du 1<sup>er</sup> degré et des établissements du 2<sup>nd</sup> degré et annuaire de l'éducation).

L'unité géographique retenue est le canton-ville au sens de l'INSEE<sup>20</sup>. Les 1 788 cantons sélectionnés pour construire la typologie correspondent aux cantons comprenant au moins 1 collège public et/ou privé, et pour lesquels les données étaient disponibles. Autrement dit, il s'agit de résultats sur l'ensemble des cantons français. Une analyse qualitative des données listées ci-dessous fait apparaître 7 grands types de cantons qui se distinguent en fonction de caractéristiques propres aux collèges.

Huit indicateurs (dictionnaire de variables détaillé : Tableau 7, Annexe 4) ont été mobilisés pour chaque canton et ont fait l'objet d'une classification ascendante hiérarchique pour générer des groupes de cantons :

- taux d'encadrement des personnels enseignants pour 1 000 élèves ;
- taux d'encadrement des personnels non enseignants pour 1 000 élèves ;
- taux d'encadrement des personnels contractuels de moins de 30 ans pour 1 000 élèves ;
- taux d'encadrement des personnels titulaires pour 1 000 élèves ;

<sup>20</sup> Voir définition sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1725>

- part d'établissements REP ou REP+ ;
- part d'établissements avec une section ULIS ;
- taux de réussite au DNB ;
- taux de redoublement au collège.

Les taux d'encadrement correspondent au nombre de personnels pour 1 000 élèves. Lorsqu'un enseignant exerce son service d'enseignement dans plusieurs collèges, par exemple, il est compté dans chaque établissement comme un enseignant.

Une fois la typologie générée avec les indicateurs précédents, les différents groupes de cantons formés ont été comparés selon différents indicateurs supplémentaires. Cela permet d'affiner l'analyse de la typologie formée. Une liste de ces indicateurs est disponible Tableau 8, Annexe 4.

La typologie présentée est issue d'une classification ascendante hiérarchique<sup>21</sup> sur variables qualitatives, les variables quantitatives ont été discrétisées en classes.

(Agnès Checcaglini, IGR UMR ESO/Céreq)

Les tableaux 5 et 6 présentent les principaux résultats de l'analyse. Les groupes ont été constitués à l'aide des huit indicateurs (tableau 5) visant à approcher le fonctionnement du système éducatif sur le territoire. Il est possible de distinguer 7 groupes de cantons.








La typologie établie propose des pistes de réflexions sur l'inégale dotation des cantons en ressources humaines, au regard des proximités de certains indicateurs de structure et de gestion des collèges dans chaque type. L'un des enseignements principaux est que les cantons du type 1 ont en moyenne 4 fois plus d'enseignants pour 1 000 élèves que ceux du type 7 (respectivement 78,4 et 20,9, Tableau 5). **De même, l'écart est de presque de 4 entre le taux d'encadrement relatif aux personnels non enseignants (12 pour 1000 en moyenne au sein du type 1, Tableau 5), et celui du type 7 (seulement 3,6 en moyenne, Tableau 5). Ces types extrêmes se caractérisent par des taux de réussite au DNB presque semblables (respectivement 84,7 pour le type 1 et 85,3 pour le type 7), taux très légèrement inférieurs à la moyenne nationale.**

---

<sup>21</sup> Pour en savoir plus sur l'analyse des données, se référer à Fénelon, J. P. (1981). *Qu'est-ce que l'analyse des données?*(Vol. 311). Paris : Lefonen.








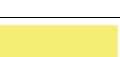

**Tableau 5 : Valeurs moyennes des 8 indicateurs de la typologie pour les 7 types de cantons en matière de fonctionnement du système éducatif (niveau collèges publics ou privés)**

Typologie	Nom	% REP ou REP+	% ULIS	Taux encadrement contractuels moins 30 ans pour 1 000 élèves	Taux encadrement enseignants pour 1 000 élèves	Taux encadrement non enseignants pour 1 000 élèves	Taux encadrement titulaires pour 1 000 élèves	Taux réussite au DNB	Taux redoublement
<i>Moyenne France</i>		14,2	33,9	5,6	49,5	7,4	37,8	86,0	2,4
1	 Encadrement (maximum)	<b>8,6</b>	<b>28,9</b>	6,8	<b>78,4</b>	<b>12,0</b>	<b>62,9</b>	84,7	2,3
2	 Encadrement jeune	<b>23,0</b>	31,4	<b>12,5</b>	<b>77,2</b>	<b>12,8</b>	<b>59,3</b>	<b>83,9</b>	2,2
3	 Réussite au DNB	<b>6,6</b>	<b>25,8</b>	5,4	50,1	7,5	37,2	<b>97,0</b>	<b>2,0</b>
4	 Proche de la moyenne	12,7	32,9	6,3	58,8	8,3	43,5	85,8	2,4
5	 Redoublement	<b>10,3</b>	32,9	6,6	<b>60,4</b>	8,9	44,7	84,4	<b>6,1</b>
6	 Encadrement faible et ULIS	13,4	<b>38,2</b>	4,3	39,2	5,4	29,4	86,7	2,3
7	 Encadrement très faible	<b>17,5</b>	<b>36,3</b>	<b>2,5</b>	<b>20,9</b>	<b>3,6</b>	<b>16,3</b>	85,3	2,3

Lecture : Pour le Type 1, environ 8,6 % des cantons disposent d'un collège classé REP ou REP+, 28,9 % disposent d'un établissement avec une section ULIS, le taux d'encadrement moyen par des enseignants non titulaires de moins de 30 ans est de 6,8 pour 1 000 élèves, le pourcentage moyen de réussite au DNB dans les cantons de ce type est de 84,7 %.

Note : (a) en rose (supérieur) et en bleu (inférieur) apparaissent les valeurs qui se distinguent particulièrement de la moyenne France, (b) si non spécifié, les taux d'encadrement concernent l'ensemble des personnels (enseignants et non enseignants), (c) la moyenne « France » est faite pour les cantons dans lesquels il existe un collège public ou privé (soit 1 788 cantons au total).

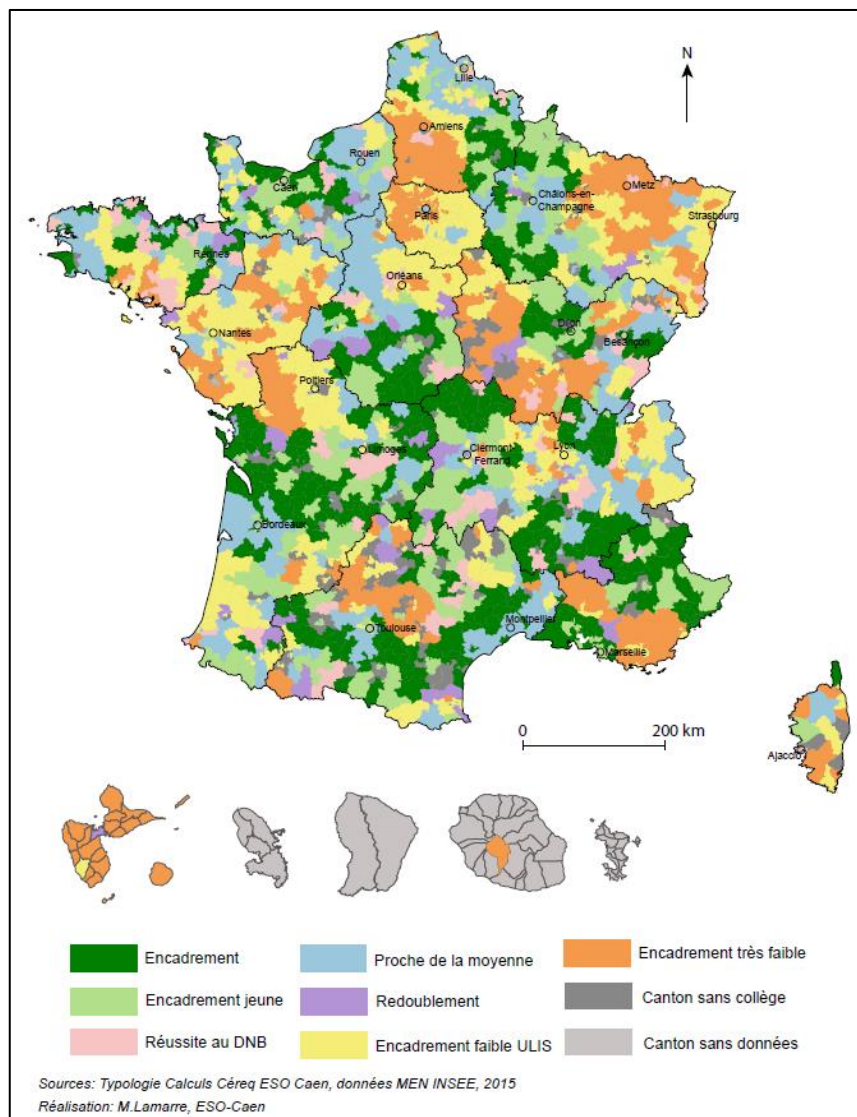
**Tableau 6 : Valeurs moyennes des indicateurs complémentaires pour les 7 types de cantons au niveau de tous les collèges (publics et privés)**

Typologie	Nom	Nombre de cantons- villes	Taille moyenne des collèges	Taux encadrement moins de 30 ans pour 1 000 élèves	% d'internats	Taux de non- diplômés non- scolarisés parmi les 15- 24 ans non scolarisés	Taux de non- diplômés non- scolarisés âgés de 15 à 24 ans parmi les 15-24 ans	Taux de scolarisation des 15-24 ans	Densité (habitants/k m <sup>2</sup> )
<i>Moyenne France</i>		1788	462,0	8,5	10,4	24,8	8,6	65,4	120,4
<b>1</b>	 Encadrement (maximum)	350	432,9	10,4	12,0	24,6	8,9	63,6	<b>75,1</b>
<b>2</b>	 Encadrement jeune	230	<b>396,2</b>	<b>17,4</b>	<b>16,0</b>	<b>27,1</b>	<b>9,7</b>	64,1	89,4
<b>3</b>	 Réussite au DNB	<b>86</b>	429,9	7,7	<b>16,4</b>	<b>21,2</b>	7,9	<b>62,7</b>	86,1
<b>4</b>	 Proche de la moyenne	316	469,3	9,3	8,7	23,7	7,8	67,1	<b>151,2</b>
<b>5</b>	 Redoubleme nt	<b>43</b>	<b>416,3</b>	9,5	<b>17,1</b>	24,6	<b>7,7</b>	<b>68,8</b>	<b>80,6</b>
<b>6</b>	 Encadrement faible et ULIS	390	<b>478,7</b>	7,0	9,2	24,2	8,3	65,8	<b>148,3</b>
<b>7</b>	 Encadrement très faible	373	<b>504,8</b>	<b>4,2</b>	<b>7,2</b>	26,2	9,2	64,9	<b>168,4</b>

Note : (a) en rose (supérieur) et en bleu (inférieur) apparaissent les valeurs qui se distinguent particulièrement de la moyenne France, (b) si non spécifié, les taux d'encadrement concernent l'ensemble des personnels (enseignants et non enseignants), (c) la moyenne « France » est faite pour les cantons dans lesquels il existe un collège, (d) les indicateurs ne sont pas pris en compte dans la construction de la typologie, (e) mis à part le nombre de cantons, les données proviennent de bases INSEE, 2013.

Lecture : en moyenne, 10,4 % des cantons français qui disposent d'un collège, dispose d'un internat.

**Figure 50 : Répartition des 7 types de cantons en France métropolitaine au regard du fonctionnement du système éducatif au niveau de tous les collèges en 2016**



Note : 1788 cantons abritant au moins un collège public ou privé

Figure 51 : Répartition des 7 types de cantons en Île-de-France



Figure 53 : Répartition des 7 types de cantons à Lyon



Figure 52 : Répartition des 7 types de cantons à Lille

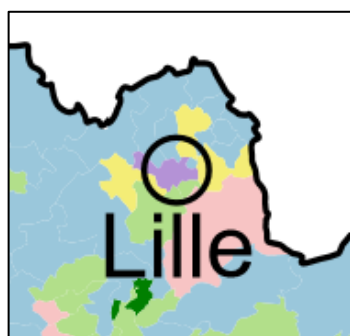
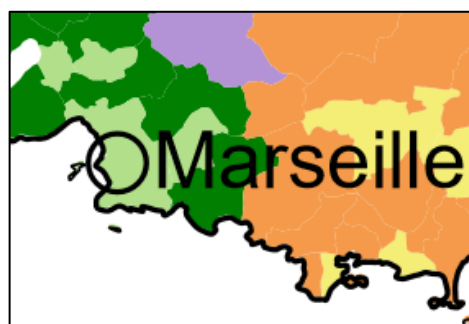



Figure 54 : Répartition des 7 types de cantons à Marseille




La sélection de tous les cantons répondant au critère d'abriter au moins un collège public et/ou privé, conduit à retenir un grand nombre de cantons en France, certains correspondant aux périmètres d'aires urbaines peuplées et donc très équipées. Les aires urbaines de Toulouse, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Rennes, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Strasbourg, et surtout Paris, sont donc bien représentées (Figure 51). À l'inverse, la France peu peuplée de la diagonale du vide (des Ardennes à la Dordogne), des Alpes, des Pyrénées et du Massif Central, compte moins de cantons retenus (Figure 60, Annexe 2) De même, les campagnes plus densément peuplées de l'Ouest sont maillées par un réseau plus dense de collèges que dans le Centre-Est. Les académies de Reims et de Dijon comptent ainsi un peu moins de cantons retenus dans la typologie que celles de Nantes, Caen et d'Orléans-Tours.

L'importance de la présence des adultes dans les collèges des cantons des deux premiers types (types 1 et 2) les distinguent nettement des autres. **Mais lorsqu'un enseignant exerce son service d'enseignement dans plusieurs collèges, il est compté dans chaque établissement comme un enseignant à chaque fois. Cette façon de compter les enseignants avantage donc les cantons ruraux où la part des collèges concernés par ce phénomène est plus élevée qu'en milieu urbain.** Outre ce fort encadrement des élèves sans distinction des statuts des adultes dans les cantons du type 1, il convient de noter que ce sont des cantons plutôt ruraux et périurbains, la densité des habitants par km<sup>2</sup> y est plus faible qu'ailleurs (75,1 h ab./km<sup>2</sup> pour le type 1 et 89,4 pour le type 2, moyenne France entière établie à 120,4, Tableau 6). À l'inverse, les types 6 et 7 concernent des cantons plus urbains car la densité de la population y est nettement plus élevée (148,3 en type 6 et 168,4 en type 7).

**Les 2 types les plus défavorisés (6 et 7) sont davantage implantés dans la moitié nord de la France métropolitaine (académies de Strasbourg, Nancy, Dijon, Amiens, Créteil, Versailles, Nantes), alors que les deux types les plus favorisés (1 et 2) trouvent plutôt leur centre de gravité dans la France du sud (académies de Nice, Grenoble, Montpellier, Clermont-Ferrand, Toulouse).** Ces deux derniers types de cantons, plus favorisés, pèsent pour environ 1/3 du nombre total de cantons concernés par la typologie (580 cantons à eux deux / 1 788), contre 42,6 % pour les deux types les plus défavorisés (763 cantons). À eux quatre, ces types favorisés et défavorisés, impliquent les ¾ des cantons. En termes de population scolaire (nombre de collégiens, Tableau 9, Annexe 5), les deux types de cantons les plus défavorisés, pèsent chacun plus de 23 % (25,6 % pour le type 6), tandis que les deux types les plus favorisés pèsent presque deux fois moins (respectivement 14,1 % pour le type 1 et 10,6 % pour le type 2). Cette situation reflète la différence de densité de population entre ces types de cantons. Le constat est de même nature lorsque l'on compare la part des collèges regroupés par chaque type de cantons. Les deux types de cantons les plus défavorisés se distinguent par les tailles moyennes de collèges les plus élevées de tous les types avec 479 élèves pour le type 6 et plus de 505 pour le type 7 (moyenne à 462 et minimum pour le type 2 à moins de 400).

 Le type 1 "*Encadrement (maximum)*" rassemble 350 cantons où le **taux d'encadrement d'enseignants pour 1 000 élèves est à son maximum en 2016 (78,4 pour 49 en moyenne, Tableau 5)**. Ce type est bien implanté dans des académies comme Montpellier ou Aix-Marseille avec Lodève, Arles, Narbonne, Aix-en-Provence, Manosque ou Béziers par exemple (Figure 51). On y trouve aussi bien des cantons ruraux comme Villers-Cotterêts, Vichy, Barcelonnette, Lisieux, Cognac, Quissac, Morteau, Semur-en-Auxois, Livarot ou Descartes, que des cantons "hyper urbains" comme Dijon, Cannes, Pessac, La Rochelle, Nice ou Rennes.

 Le type 2 "*Encadrement jeune*" compte 230 cantons où l'importance de la présence des adultes dans les collèges et la spécificité de leurs statuts et leurs âges les distinguent des autres types : concentration de **taux d'encadrement maximum pour l'encadrement par des adultes non enseignants** (12,8 pour 1000

contre 7,4 en moyenne en France), **l'encadrement maximum par des enseignants contractuels de moins 30 ans** (12,5 pour 1000 contre 5,6 en moyenne en France), et un fort taux d'encadrement d'enseignants (77,2 pour 1000 élèves). Au-delà de l'importance de la présence des adultes, d'autres caractéristiques sont à noter. **La part de collèges classés en REP et REP+ est ici la plus forte** (23 % pour 14,2 % en moyenne). La part des collèges proposant **un service d'hébergement (internat) est l'une des plus élevées** dans ce groupe de cantons (16 % pour 10,7 % en moyenne, Tableau 6). C'est dans ce type que la **taille moyenne des collèges est la plus faible** (396 élèves pour 462 en moyenne). La part de jeunes de 15-24 ans sans diplômes parmi les 15-24 ans non scolarisés est plus forte dans ce type que pour la moyenne de tous les cantons (27,1 % pour 24,8 %). Ce dernier type est bien implanté dans les académies de Clermont-Ferrand, Nice avec des cantons comme Ambert, Le Sancy, Les Monts du Livradois, Thiers ou Contes, Tourrette-Levens. Le type agrège de nombreux cantons urbains et périurbains abritant de grands ensembles d'habitat collectif et social (Hérouville-Saint-Clair, Chenôve, Maubeuge, Hénin-Beaumont, Ifs, Elbeuf, Aubagne, Besançon, Le Havre, Boulogne-sur-Mer, Toulouse). Il prend aussi en compte de petites villes localisées en milieu rural peu densément peuplé comme Saint-Quentin, Forcalquier, Sedan, Pamiers, Chatillon-sur-Seine ou Thiers.

Les 86 cantons du type 3 "*Réussite DNB*" sont rassemblés du fait de leurs **taux record de réussite au diplôme national de brevet des collèges** (97 % pour 86 % en moyenne). **La part de collèges classés en REP et REP+ est ici la plus faible** (6,6 %) de tous les groupes. La proportion de collèges **abritant des ULIS est aussi la plus faible** dans ce groupe avec seulement 25,8 % pour 33,9 % en moyenne. Dans ce type, la part de jeunes de 15-24 ans sans diplôme parmi les 15-24 ans non scolarisés est la plus faible (21,2 % pour 24,9 % en moyenne), comme le taux de scolarisation des 15-24 ans (62,7 % pour 65,4 % en moyenne). Ce type est bien implanté dans l'académie de Rennes notamment. Il abrite plusieurs cantons urbains et périurbains résidentiels (Bois-Guillaume, Hennebont, Hoenheim, Vincennes, etc.), voire frontaliers à la Suisse comme Pontarlier ou Saint-Louis.


Le type 4 "*proche de la moyenne*" présente des valeurs supérieures à la moyenne pour tous les types d'encadrement. Ce type rassemble un grand nombre de cantons (316). Il est implanté dans les académies de Lille, Orléans-Tours, Besançon, Bordeaux, Rennes, Montpellier et Toulouse. On y trouve des cantons urbains de toutes tailles, ce qui rapproche la densité de population de ce type de la moyenne nationale. Certains "hypers urbains" (Montpellier, Bordeaux, Douai, Châlons-en-Champagne, Brest, Dunkerque, Valenciennes, Rouen, Tours, Roubaix, Grenoble), cohabitent avec de petites villes comme Arbois, Coutances, Beaune, Périgueux, Erstein ou Chinon.

Le type 5 intitulé "*Redoublements*" ne compte que 43 cantons, rassemblés en raison de **taux de redoublement presque 3 fois supérieurs à la moyenne** (6,1 % pour 2,4 %). La part des collèges équipés d'un hébergement est supérieure ici à la moyenne (17,1 %). L'académie d'Orléans-Tours abrite plusieurs cantons de ce type. Certains d'entre eux sont ruraux et se situent en périphérie de leur département (Saint Louis, Pontarlier, Gex, Guérande, Gorges de l'Allier-Gévaudan, Loches, Romorantin-Lanthenay, Condé-sur-Vire, Trets, etc.). La densité de 80,6 habitants au kilomètre carré reflète cette composition. Ce type compte dans ses rangs quelques cantons urbains comme Lille, Clermont-Ferrand, Ajaccio ou Saintes.

Le type 6 "*Encadrement faible et ULIS*" rassemble le plus grand nombre de cantons (390, soit presque 22 % du total pour 25,6 % des collégiens, Tableau 9, Annexe 5). Il se caractérise par un profil opposé



aux types 1 et 2, c'est à dire qu'il est qualifié par des **valeurs inférieures à la moyenne pour tous les types d'encadrement**. Mais il se distingue aussi et surtout par la **valeur la plus élevée de collèges abritant des ULIS** (38,2 % pour 33,9 % en moyenne). Les académies de Créteil, Nantes, Orléans-Tours, Strasbourg ou Grenoble sont plus concernées par ce type. Ce dernier concerne des cantons urbains et périurbains groupés sous l'influence du pôle d'une grande aire urbaine (Nantes, Saint-Nazaire, Mont-de-Marsan, Villeneuve-d'Ascq, Grande-Synthe, Saint-Étienne, Orléans, Annemasse, Melun, Meaux, Corbeil-Essonnes, Sarcelles, Trappes ou Saint-Julien-en-Genevois...). Ce type compte aussi des cantons abritant de petites villes industrielles comme Vesoul, Flers, Saint-Dié-des-Vosges, Lorient, Verdun ou Langres ou encore des cantons "hyper urbains" comme Strasbourg, Perpignan, Le Mans ou Limoges, d'où sa densité élevée de 148 habitants au kilomètre carré.

 Le type 7 "*Encadrement très faible*" (373 cantons), **concentre les valeurs les plus faibles pour tous les types d'encadrement, soit seulement 20,9 enseignants pour 1 000 élèves (28 points d'écart à la moyenne et 57 points avec le record détenu par le type 1)**. Ce type s'isole par la densité de population la plus élevée de tous les types de cantons (168,4 h/km<sup>2</sup>). La part des collèges proposant un service d'hébergement est la plus faible dans ce groupe de cantons (7,2 % pour 10,4 % en moyenne). La taille moyenne des collèges s'élève à son taux maximum (505 élèves pour 462 en moyenne). Il regroupe plus de jeunes non diplômés non scolarisés parmi les non scolarisés que les autres types (sauf type 2). Le type 7 est implanté dans les académies de Nancy-Metz, Amiens, Versailles, Dijon, Aix-Marseille. De nombreux cantons urbains et périurbains le composent, certains d'Outre-mer, comme Pointe-à-Pitre ou Basse-Terre, d'autres, métropolitains, abritant de grands ensembles d'habitat collectif et d'habitat social comme Cergy, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Denis, Bobigny, La Courneuve, Longwy, Forbach, Belfort, Avignon, Toulon, Amiens, Mantes-la-Jolie ou Mulhouse.

Cette typologie interroge le lien entre les différents types de cantons qui sont agrégés en fonction de caractéristiques structurelles des collèges, principalement l'inégale présence des adultes, en fonction de leurs statuts et de leurs expériences, et la concentration plus ou moins forte de jeunes non diplômés et non scolarisés, mais aussi le taux de scolarisation des jeunes de 15-24 ans. En prolongement de l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire, certaines conjonctions de caractéristiques structurelles des collèges, mériteraient d'être également étudiées.

## **H. Des zones cumulant risque social d'échec, décrochage et faible encadrement en collège**

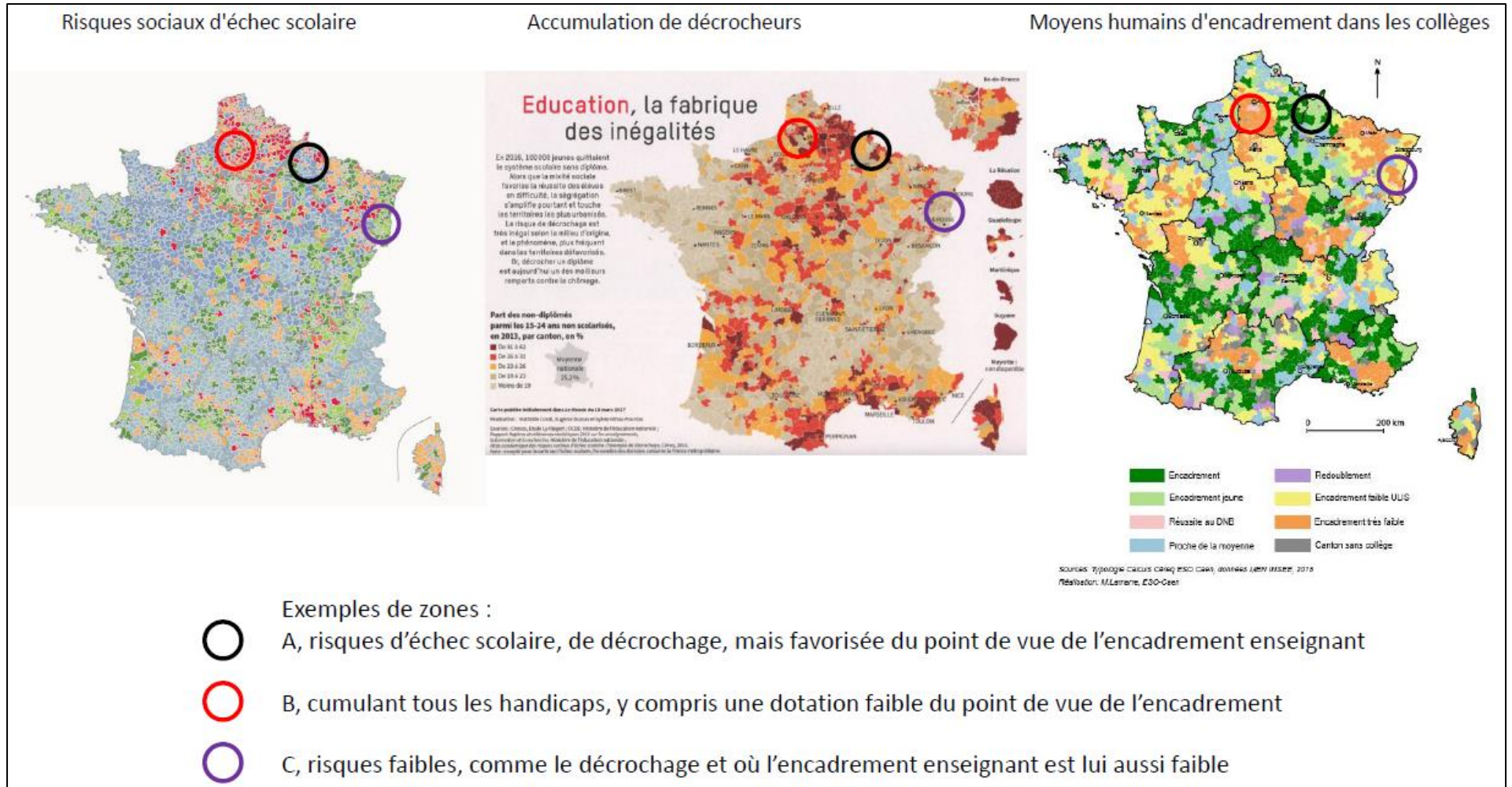
Au terme de cette démonstration mêlant répartition des risques sociaux d'échec scolaire, localisation d'accumulations de décrocheurs et répartition de moyens humains d'encadrement en collèges, 3 exemples de zones posent question quant au fonctionnement du système éducatif (Figure 55) :

- la zone A (Figure 55) : elle cumule des risques d'échec scolaire et de décrochage, mais est favorisée du point de vue de l'encadrement enseignant dans les collèges : la frontière entre Champagne-Ardenne et Lorraine, zone de Stenay, hyper-rurale (selon certains sénateurs).
- la zone B cumule tous les handicaps, y compris une dotation faible du point de vue de l'encadrement enseignant. Il s'agit de la partie Ouest et Sud de la Picardie.

- la zone C où les risques sociaux d'échecs scolaires sont faibles, tout comme le décrochage et où l'encadrement enseignant est lui aussi faible. C'est l'Alsace dans son ensemble et particulièrement le nord du Bas-Rhin.

Cette confrontation permet d'identifier des zones défavorisées, tant du point de vue social (risques), qu'éducatif (encadrement faible, voire très faible : type B - Picardie, académie d'Amiens). Elle permet par exemple de poser l'hypothèse d'un rôle bénéfique du travail d'équipes pédagogiques dans certaines zones où le décrochage est limité, alors que l'encadrement est faible (type C - Alsace, académie de Strasbourg). Elle aide à s'interroger sur la répartition des moyens humains au regard du contexte socio-économique et culturel de la zone, et des pratiques de décrochage (type A - frontière entre Champagne-Ardenne et Lorraine).

**Figure 55 : Confrontation des répartitions de risques sociaux d'échec scolaire, d'accumulation de décrocheurs et de moyens humains d'encadrement dans les collèges (2011-2016)**



Mais le fait de ne disposer ici que d'informations relatives à l'encadrement en collèges (publics et privés), et ce pour une seule année, invite à une certaine retenue quant au commentaire de la confrontation de ces 3 cartes. D'autres indicateurs doivent être mobilisés (et ce à plusieurs dates), comme la nature des emplois d'enseignants (agrégés, certifiés, etc.), la masse salariale que représente ces emplois, le *turnover* des enseignants, ou le nombre moyen d'élèves par structure.

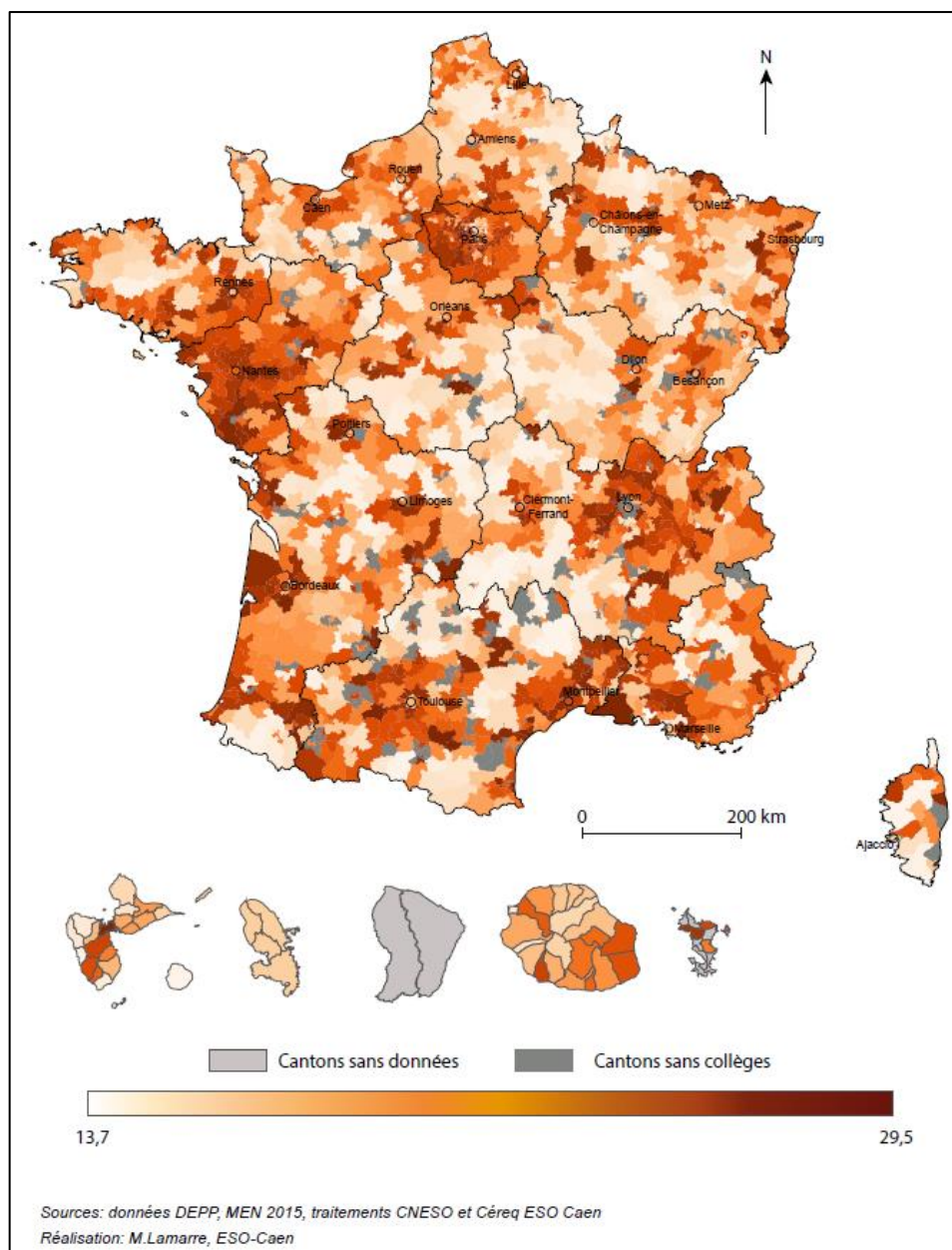
## **I. Une répartition inégale du nombre d'élèves par structure et des enseignants agrégés sur le territoire**

Le nombre moyen d'élèves par structure (voir Encadré 5 pour une définition) en collège et lycée varie de 13,7 à 29,5, soit un écart variant du simple au double (rentrée 2015, Figure 56). La France rurale et d'Outre-mer bénéficie de taux modérés ou faibles (ouest et centre de la Bourgogne, sud de l'Auvergne, centre de la Bretagne), alors que la France urbaine et périurbaine cumule les taux les plus élevés (Île-de-France, aires urbaines de Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Aix-Marseille, etc.).

### **Encadré 5 : Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) en collège et lycée en 2015**

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Ce taux prend en compte tous les établissements scolaires du second degré : collèges, EREA, établissement STS-CPGE, LP et LEGT. La carte suivante résulte de calculs prenant en compte 10 757 établissements scolaires. À la rentrée 2015, date de ces données, on dénombre 11 331 établissements scolaires relevant du second degré en France selon la DEPP (RERS 2016, pages 32-33).

Figure 56 : Nombre moyen d'élèves par structure en 2015



Sources : Données DEPP, MEN 2015, traitements CNESCO et Céreq ESO Caen. Réalisation : M. Lamarre, ESO-Caen  
Note : tous collèges et lycées publics et privés, données extraites de la BCP de la Depp et calculs effectués par le Cnesco

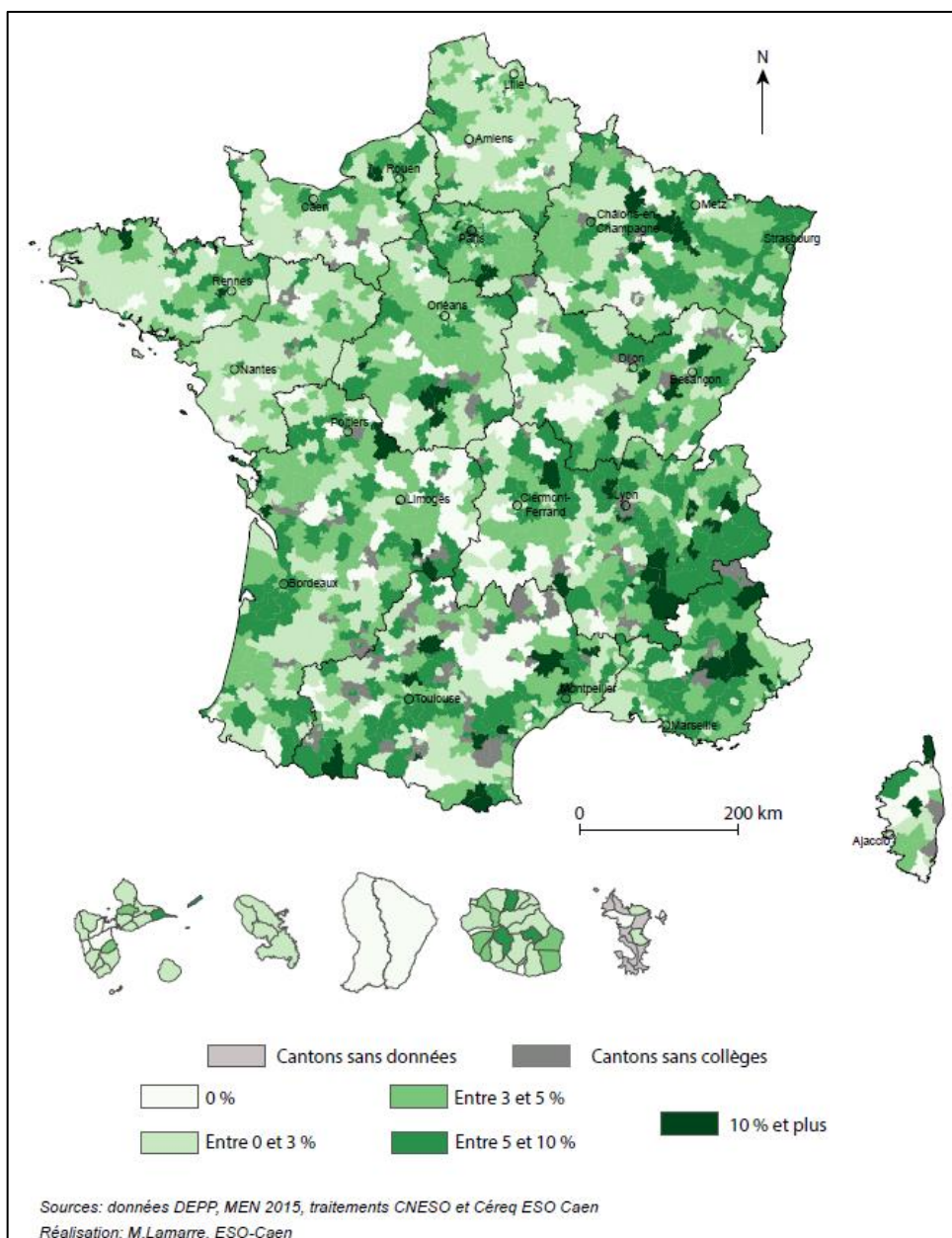
Les zones favorisées du point de vue de l'encadrement (typologie précédente), le sont logiquement aussi en matière de nombre moyen d'élèves par structure (Figure 56). Des taux faibles caractérisent la Haute-Marne (au sud de Champagne-Ardenne), le Puy-de-Dôme (nord-ouest de l'Auvergne), ou le Cantal (au sud-ouest de l'Auvergne). À l'inverse, certaines zones défavorisées en matière d'encadrement, concentrent aussi des taux moyen d'élèves par structure faibles. C'est le cas de la Nièvre (à l'ouest de la Bourgogne), ou de l'ouest de la Somme (Picardie).

La France rurale, périurbaine et d'Outre-mer est aussi privilégiée lorsque l'on se focalise sur la nature des emplois des professeurs en collèges et en lycées (publics et privés). Le taux de professeurs agrégés parmi tous les professeurs en 2015 varie de 1 à 10 selon les cantons (Figure 57). Il est maximal (supérieur à 10 %), dans



quelques zones rurales et périurbaines de Lorraine (périphéries de Nancy et de Metz), de Rhône -Alpes (périphéries de Lyon, Grenoble) ou de PACA (arrière -pays aixois), alors que les professeurs agrégés se font rares en zones rurales à faible densité et sous faible influence urbaine, zones plus enclavées et moins bien reliées aux pôles d'emploi des grandes aires urbaines (emplois des conjoints). La Haute -Marne, l'Orne, la Nièvre, la Vendée, le Cantal ou l'Aveyron sont dans cette situation. Cette distribution des professeurs agrégés fait écho à celle des cantons à faible risque sociaux d'échec scolaire vus plus haut, certains secteurs de couronnes périurbaines des plus grandes aires urbaines étant favorisés socialement. Les professeurs agrégés choisissent pour certains de résider dans ces zones périurbaines.

**Figure 57 : Taux de professeurs agrégés parmi tous les professeurs en 2015**



Sources : Données DEPP, MEN 2015, traitements CNESO et Céreq ESO Ca en. Réalisation: M.La marre, ESO-Caen  
 Note : tous collèges et lycées publics et privés, données extraites de la BCP de la Depp et calculs effectués par le Cnes



## Conclusion

Le territoire équivaut dans cette contribution à l'espace géographique français où se déploient des inégalités de distribution de ressources éducatives comme c'est le cas, entre autres, des revenus des parents d'élèves, des équipements culturels et sportifs et des établissements scolaires. Il est différent du concept de territoire, défini en géographie comme une portion de surface terrestre appropriée par un groupe social en vue de la reproduction de ses fonctions vitales (Le Berre, 1992), avec un sentiment d'appartenance des habitants. Les inégalités scolaires d'origine territoriale tiennent à la fois au contexte de vie des jeunes (démographie de la zone de résidence et de scolarisation, accessibilité et enclavement des établissements scolaires, conditions de vie dans la famille, etc.), et au fonctionnement du système éducatif (affectation des enseignants, classement d'établissements REP et REP+, etc.).

Les indicateurs mobilisés constituent autant d'éléments permettant de travailler des hypothèses d'explication des inégalités scolaires d'origine territoriale : l'accumulation de décrocheurs dans des zones rurales sous faible influence urbaine, non équipées d'établissements REP et REP+, bien que comportant des risques sociaux d'échec scolaire, est-elle liée au fonctionnement de l'école dans ces zones ? Quelle corrélation peut-on établir entre répartition géographique des décrocheurs et distance à l'établissement scolaire le plus proche ? L'accumulation d'enseignants de moins de 30 ans et de non titulaires dans des communes paupérisées et en Outre-mer, zones à plus fort risque social d'échec scolaire et de décrochage, est-elle une source majeure d'échec ?

Pour avancer davantage, il faut convoquer d'autres indicateurs relatifs au fonctionnement du système scolaire, toujours à l'échelle des communes, comme le *turnover* des équipes éducatives, le profil des chefs d'établissement, le taux de participation des parents d'élèves aux élections au CA, la part d'élèves dispensés de frais de cantine, la fréquence des voyages scolaires et leur destination. À l'extérieur de l'école, la vie de l'élève doit être mieux connue. Peut-on établir la carte de France des communes où les élèves bénéficient d'activités encadrées par des professionnels suite à la réforme des rythmes scolaires et ses modifications actuelles (TAP) ? Pour les temps de transport réels des élèves, comment établir la carte des zones où les élèves passent le plus de temps dans les transports ? Quelle est l'intensité du recours au soutien scolaire privé payant selon les communes ?

À défaut de disposer de ce corpus, le présent rapport permet de mettre en évidence des zones défavorisées socialement, paupérisées, au marché du travail atone. Elles rebutent certains enseignants, d'où de forts taux de professeurs non titulaires et de moins de 30 ans. Le profil des enseignants ne préjuge pas de la qualité de l'enseignement dispensé, mais il peut engendrer un fort *turnover* dans les équipes éducatives au sein des établissements évités. Dans certains collèges publics des Hauts-de-France, où plus de 85 % des élèves sont des fils et des filles d'ouvriers ou d'inactifs, quasiment 50 % des enseignants ont moins de deux ans d'ancienneté et la même proportion demande une mutation d'une année sur l'autre (taux de demande de départs / nombre de titulaires, MENESR-Depp, 2016).

Entre l'évolution lente du « profil social » des parents d'élèves et celle de la réussite scolaire de leurs enfants, il y a comme un effet retard. Le cas de l'académie de Rennes est représentatif de ce phénomène. Le niveau de diplôme des habitants de 45-54 ans, classe d'âge des parents d'élèves actuellement (2016-2017), y est parmi les plus élevés. Il influence positivement la réussite des enfants, le niveau de diplôme de

la mère en particulier. Ce niveau résulte de bonnes « performances » scolaires de la part du système éducatif breton dans les années passées, 20 à 30 ans en arrière (bacheliers au début des années 1980, diplômés de l'enseignement supérieur dans les années 1990, parents d'élèves en 2017). Cette situation augure de bonnes performances scolaires à venir (horizon de 30 ans), étant donné le degré de réussite aux examens des élèves en Bretagne en 2015-2016. Pour certains, plus sédentaires, ce seront de futurs habitants de Bretagne, parents d'élèves vers 2046.

L'approche conduite dans ce rapport rencontre quelques limites méthodologiques puisque les risques sociaux d'échec scolaire sont étudiés ici à l'échelle des lieux de résidence des habitants, et non à l'échelle des aires de résidence des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes (François et Poupeau, 2005). La réussite aux examens est saisie à l'échelle de la commune de localisation du collège ou du lycée, et pas au lieu de résidence du collégien ou du lycéen. Une autre limite possible tient au maillage communal et cantonal retenu. La petite superficie des communes de l'académie de Lille amène à les sous-estimer visuellement sur les cartes, alors que la grande taille de celles de l'académie de Bordeaux ou d'Aix-Marseille produit l'effet inverse. Il serait nécessaire de procéder à des zooms pour chaque grande aire urbaine (IRIS - Ilots Regroupés pour l'Information Statistique - et composition communale pour chaque grand EPCI - Etablissement public et coopération intercommunale), mais ce choix méthodologique amènerait à favoriser la production d'un atlas. Par ailleurs, pour gagner en concision dans l'analyse des situations académiques à l'échelle communale, il serait utile de produire des typologies de communes et d'aires de recrutement des collèges et des lycées. Elles regrouperaient celles-ci en fonction de leur degré de ressemblance pour tous les indicateurs retenus.

Indicateurs internes et externes au système éducatif opposent les mêmes communes des mêmes académies : beaucoup de communes et de cantons d'Outre-mer, de Créteil, d'Aix-Marseille, d'Amiens ou de Lille apparaissent presque toujours en difficulté, alors qu'un grand nombre de celles de Rennes, Nantes, Strasbourg, Versailles, Grenoble et Toulouse font figure de pôles où la situation est bien plus favorable. Les métropoles de Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice ou Strasbourg, et en particulier Paris, Lille, Lyon et Marseille, se distinguent aussi par des effectifs d'élèves, d'enseignants et d'établissements concentrés. Elles représentent les agglomérations de communes où les situations sont les plus contrastées, rassemblant souvent des situations extrêmes exprimées par la cohabitation de *minimas* et *maximas* (exemples : risques sociaux d'échec scolaire et de décrochage et réussites aux examens). Les communes abritant les préfetures et les sous-préfetures se distinguent également fréquemment par des valeurs d'indicateurs plus favorables qu'en périphérie rurale du département. La réussite aux examens y est plus élevée en règle générale sous l'effet de résidence de catégories sociales et de professions plus diplômées qu'ailleurs. Cependant, cette « règle » ne vaut pas dans les régions désindustrialisées ou en cours de désindustrialisation (comme Alès, Lunéville, Sarreguemines).

La cartographie des risques sociaux d'échec scolaire (revenu, chômage, statut d'emploi, niveau de diplôme, type de logement) synthétise, sans déterminisme, les inégalités scolaires d'origine territoriale externes au système éducatif. Elle met en évidence sept France différentes, à commencer par les DROM, espaces cumulant des fragilités économiques, familiales, culturelles avec le plus d'intensité. La France rurale du nord, et la France urbaine du nord et de l'est, toutes deux de tradition salariale industrielle, sont en cours de désindustrialisation (paupérisation et précarisation). Elles cumulent aussi des fragilités économiques, familiale, culturelle en milieu urbain d'une intensité record pour la France métropolitaine. Les grandes périphéries du bassin parisien et de l'hexagone (académies méditerranéennes et Aquitaine) concentrent des disparités de conditions de vie. Ce sont elles qui concentrent les plus forts taux de jeunes

décrocheurs. Ce sont avant tout des lieux de résidence, mais pas des lieux d'emploi massif et de travail au marché diversifié. L'offre de formation initiale, « d'aide à l'orientation » et de remédiation (CIO, missions locales, centres d'information jeunesse, pôles emploi, etc.) y est plus rare qu'ailleurs du fait des faibles densités de population (Observatoire des territoires, 2015, cartes 2 et 3, p. 152. Le réseau des professionnels de l'éducation, de l'orientation et de la remédiation y est plus lâche.

Les inégalités scolaires d'origine territoriale internes au système éducatif sont notamment étudiées *via* les budgets de dépense totale des départements pour leurs collèges et des régions pour leurs lycées (exprimés en nombre d'euros par habitant ou collégien en 2015). Cet indicateur met en relief les efforts consentis par la Seine-Saint-Denis, la Guyane, par rapport à d'autres départements comme la Nièvre ou le Haut-Rhin. Certains écarts entre ratios exprimés par département ou région, sont de même nature que pour le nombre d'habitants (Nord, Lozère, etc.). Ces budgets mettent en avant les régions d'Outre-mer. Leur effort financier est lié à leur structure par âge et à leur croissance démographique, plus forte qu'en France métropolitaine. Il est aussi lié à un enclavement record de certaines communes non équipées comme c'est le cas en Guyane où à La Réunion. Ces deux académies, avec celles de Reims, Dijon, Montpellier, Grenoble, Toulouse et de Corse sont les seules à abriter des zones où les élèves des communes non équipées se situent à plus de 20 km à vol d'oiseau de l'offre de formation. En France métropolitaine, la diagonale du vide, orientée nord-est/sud-ouest, coïncide avec la répartition de ces communes.

Les inégalités scolaires d'origine territoriale liées au fonctionnement quotidien du système éducatif, reflètent en partie l'inégal degré d'urbanisation du territoire où les métropoles se distinguent par leur offre. Les proportions d'enseignants non titulaires et âgés de moins de 30 ans, sont maximales dans beaucoup de communes de Seine-Saint-Denis et d'Île-de-France en général, mais aussi dans certains DROM. En France métropolitaine, les croissances de ces taux sur 10 ans sont d'autant plus fortes que les communes se situent aux marges de leurs départements, c'est-à-dire en périphérie rurale sous faible influence urbaine, mal desservies par le train ou l'autoroute et donc mal reliées aux grandes aires urbaines. Le taux de réussite au baccalauréat général est supérieur à la moyenne dans bon nombre de communes des académies de Rennes, Nantes, Versailles, Grenoble, Strasbourg ou Toulouse, en rupture avec celles des Outre-mer. En France métropolitaine, l'académie de Créteil, comme celles de Lille ou Aix-Marseille, concentrent de nombreuses communes où le/les collèges sont prioritaires. Ailleurs, le tissu des communes bénéficiaires est très lâche. À titre d'exemple, les académies de Clermont-Ferrand, de Toulouse ou de Reims rassemblent moins de 10 communes concernées en 2015. L'intervention de cette politique publique est donc concentrée dans l'espace en France métropolitaine, alors que la carte des risques sociaux d'échec scolaire pointe des départements entiers en tant que zones à risques (Aisne, Somme, Hérault, Gironde, etc.), et celle des décrocheurs concerne un ensemble encore plus vaste de communes de tous types (urbaines, périurbaines, rurales).

## Bibliographie

- Aragau, C., Didier-Fèvre, C. et Rougé, L. (2016). Enfants, adolescents: des pièces maîtresses du puzzle périurbain. *Les Annales de la recherche urbaine*, 111, 42–57.
- Augustin, J.-P. (1993). La ville, la scolarisation et l'inégalité des chances. *Espace, populations, sociétés*, 11(2), 355–364.
- Baccaïni, B. (2001). Les migrations en France entre 1990 et 1999. *Insee première*, 758.
- Baccaïni, B., De Lapasse, B., Lebeauvin, F. et Monso, O. (2014). Le retard scolaire à l'entrée en 6<sup>e</sup> : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés. *Insee Première*, 1512, 1–4.
- Barreau, J. (2007). *Dictionnaire des inégalités scolaires*. Paris : ESF éditions.
- Boudesseul, G., Caro, P., Grelet, Y., Minassian, L., Monso, O. et Vivent, C. (2016). *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, France métropolitaine et DOM*, 2<sup>e</sup> édition augmentée. Marseille - Paris : Céreq - MENESR-Depp.
- Brocard, M., Hérin, R. et Joly, J. (dir.) (1996). Volume 4. Formation et recherche. Dans F. Auriac et R. Brunet (dir.), *Atlas de France*. Paris : La documentation française.
- Broccolichi, S. et Trancart, D. (2010). De fortes disparités de contextes et de résultats. In *École: les pièges de la concurrence*. Paris : La Découverte.
- Brunet, R., Théry, H. et Ferras, R. (1992). *Les mots de la géographie*. Paris : La documentation française.
- Brunet, R. et Gisclard, J.-M. (1987). *La vérité sur l'emploi en France: les faits, les régions, les problèmes*. Paris : Larousse.
- Caro, P. et Rouault, R. (2010). *Atlas des fractures sociales en France*. Paris : Autrement.
- Carroué, L. (2013). *La France: les mutations des systèmes productifs*. Paris : Armand Colin.
- Observatoire des territoires (2015). *Qualité de vie, habitants, territoires : rapport de l'Observatoire des territoires 2014*. Paris : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).
- Charmes, E. (2007). Carte scolaire et « clubbisation » des petites communes périurbaines. *Sociétés contemporaines*, (3), 67–94.
- Combaz, G. et Rothenburger, C. (2016). Territorialisation, engagement des enseignants ruraux et rapports sociaux de sexe. Étude comparative entre le Chili, la France et l'Uruguay. *Education et sociétés*, (1), 147–160.
- Couleau, N., Poncelet, T., Capillon, J., Ngo, C., Derosier, A., Gilotte, O., Didier, A. et Gauthier, L. (2016). Brevet des collèges en Ile-de-France. Réussite à l'examen et inégalités sociales des territoires vont de pair. *Insee Analyses Ile-de-Franc*, n°40. Repéré à : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2421947>

Cour des comptes (2017). *Gérer les enseignants autrement. Une réforme qui reste à faire*. Rapport public thématique, octobre, 137 pages.

Damette, F. (1994). *La France en villes*. Paris : DATAR, La documentation française.

Danic, I. (2016). *Enfants et jeunes dans les espaces du quotidien*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Davezies, L. (2008). *La République et ses territoires: la circulation invisible des richesses*. Paris : Seuil.

Davezies, L. (2012). *La crise qui vient: la nouvelle fracture territoriale*. Paris : Seuil.

David, O. (2008). L'accès aux services d'accueil des jeunes enfants en milieu rural : un enjeu d'équité territoriale. *L'Information géographique*, 72(2), 46–65.

Desrivierre, D. et Antonov Zafirov P. (2011). *Les projections de collégiens du département du Nord à l'horizon 2042 à l'échelle des zones fines d'éducation*. Lille : Insee Nord-Pas-de-Calais et Conseil général du Nord.

Dherbécourt C. et Le Ru N., 2017, Elèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? Note d'analyse n°61, sept, France Stratégie, 8 pages.

Dherbécourt C. et Le Hir B., 2016, Dynamiques et inégalités territoriales – Enjeux. Note d'analyse. Juillet, France Stratégie, 8 pages.

Didier-Fèvre, C. (2014). Occuper les entre-deux: les pratiques spatiales de lycéens à Sens et à La-Queue-Lez-Yvelines. *Carnets de géographes*, (7).

Didier-Fèvre, C. (2015). «The place to be ? » *Vivre et bouger dans les entre-deux: jeunesse et mobilités dans les espaces périurbains (Thèse de doctorat)*. Université Paris 10, Nanterre.

Durand-Dastès, F. et Sanders, L. (1990). L'inégal succès au baccalauréat: une application du modèle LOGIT. *Espace géographique*, 19(2), 169–185.

Duru-Bellat, M. et Mingat, A. (1988). Le déroulement de la scolarité au collège: le contexte" fait des différences". *Revue française de sociologie*, 649–666.

Duru-Bellat, M. et Van Zanten, A. (2009). *Sociologie du système éducatif: les inégalités scolaires*. Paris : Presses universitaires de France.

Floch, J.-M. et Levy, D. (2011). Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010. Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines. *Insee première*, 1375.

Florida, R. (2002). *The rise of the creative class. And how it's transforming work, leisure and everyday life*. New York: Basic Books.

François, J.-C. (2002). Évitement à l'entrée en sixième et division sociale de l'espace scolaire à Paris. *L'Espace géographique*, 31(4), 307–327.

François, J.-C. et Poupeau, F. (2005). Le social et le spatial. Quelques perspectives critiques sur l'analyse de la ségrégation scolaire. *Espace populations sociétés* (3), 367–384.

- Ghorra-Gobin, C. (2015). *La métropolisation en question*. Paris : Presses universitaires de France.
- Gouyon, M. (2004). L'aide aux devoirs apportée par les parents: années scolaires 1991-1992 et 2002-2003. *Insee, 996*.
- Grelet, Y. (2006). Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes. *Bref, CEREQ, (228), 4*.
- Guermond, Y. et Kamal, J. (1985). Espace géographique et retard scolaire, le cas de la Haute-Normandie. Dans *Études normandes, 2*.
- Héran, F. (1994). L'aide au travail scolaire: les mères persévèrent. *Insee première, 350, 1-4*.
- Hérin, R. (1984). Le retard scolaire dans l'enseignement primaire en Basse-Normandie. *Géographie sociale française, n°1, 103-127*.
- Hérin, R., Rouault, R., et Veschambre, V. (1994). *Atlas de la France scolaire, de la maternelle au lycée (Vol. 14)*. Paris : La documentation française.
- Hilary, S. et Louvet, A. (2014). Enseignants de collège et lycée publics en 2013 : panorama d'un métier exercé par 380 000 personnes. *Vue d'ensemble, portrait de la population, Insee, 1-38*.
- Jaspar, M.-L. (2015). Les jeunes sans diplôme sont inégalement répartis sur le territoire. *Note d'information de la Depp n°46*.
- Julien, P. (2002). Onze fonctions pour qualifier les grandes villes. *Insee première, 840*.
- Le Berre, M. (1992). Territoires. *Encyclopédie de géographie, 620-621*.
- Le Bras, H. (2014). *Atlas des Inégalités: Les Français face à la crise*. Paris : Autrement.
- Lévy, J. et Lussault, M. (dir) (2006). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin.
- MEN-Depp. (1993). *Géographie de l'école (No. 1)*.
- MENESR-Depp. (2014). *Géographie de l'école. (No. 11)*.
- Moracchini, C. (1992). *Système éducatif et espaces fragiles : les collèges dans les montagnes d'Auvergne (Vol. 4)*. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal.
- Paugam, S. (2005). *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : Presses universitaires de France.
- Perron, M., Veillette, S., & Morin, I. (2013). Persévérance scolaire, territorialité et mobilisation des acteurs: État des lieux au Québec. *Administration et éducation, (137)*.
- Pinson, G. et Rousseau, M. (2011). Les systèmes métropolitains intégrés: état des lieux et problématiques. *Territoires 2040 : revue d'études et de prospective, (3), 29-58*.
- Ripoll, F. et Veschambre, V. (2005). Sur la dimension spatiale des inégalités: contribution aux débats sur la « mobilité » et le « capital spatial ». *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.



Rothenburger, C. (2014). *Enseigner en école rurale: processus identitaires et développement professionnels d'enseignants du premier degré: étude comparative dans quatre pays d'Europe et d'Amérique Latine (Thèse de doctorat)*. Université de Lyon 2, Lyon.

Rouault, R. (1994). *La démocratisation de l'enseignement en France (1985-1993): essai de lecture géographique des disparités du système éducatif français (Thèse de doctorat)*. Université de Caen, Caen.

Rougé, L., Escaffre, F. & Gambino, M. (2007). Les jeunes dans les espaces de faible densité : d'une expérience de l'autonomie au risque de la « captivité ». *Sociétés et jeunesses en difficultés*, (4).

Saint-Julien, T. & Le Goix, R. (2007). *La métropole parisienne: centralités, inégalités, proximités*. Paris : Belin.

Simon P. & Delsol B. (2015), *Les budgets primitifs des départements*, DGCL, Coll. Statistiques et finances locales.

Tabard, N. (1993). Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire. *Économie et statistique*, 270(1), 5–22.

Thaurel-Richard, M. et Thomas, F. (2006). Typologie des collèges publics. Dans *Données sociales - La société française*. Paris : Insee.

Todd, E. et Le Bras, H. (2013). *Le mystère français*. Paris : Seuil.

Van Zanten, A. (2012). *L'école de la périphérie: scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris : Presses universitaires de France.

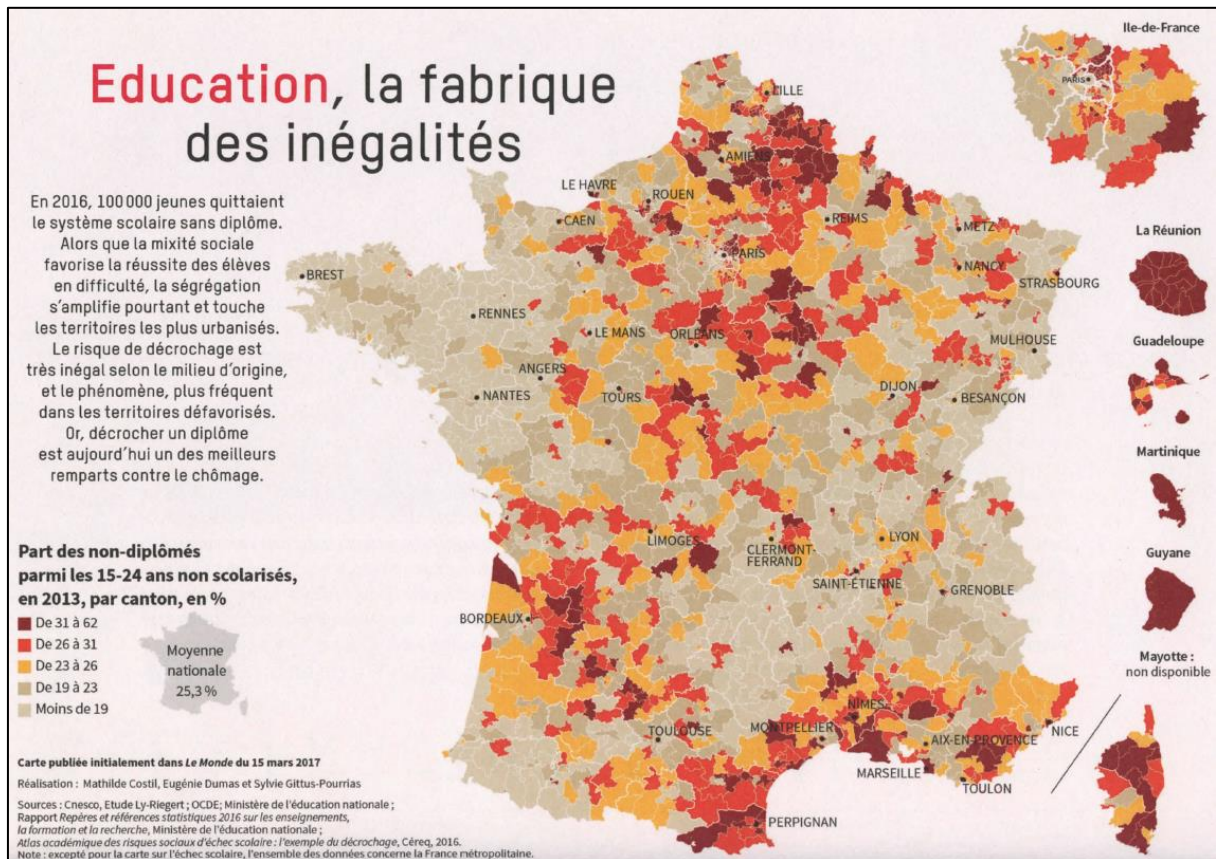
Van Zanten, A. et Obin, J.-P. (2010). *La carte scolaire*. Paris : Presses universitaires de France.

Veltz, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Paris : Presses universitaires de France.

# Annexes

## Annexe 1 : Décrochage scolaire

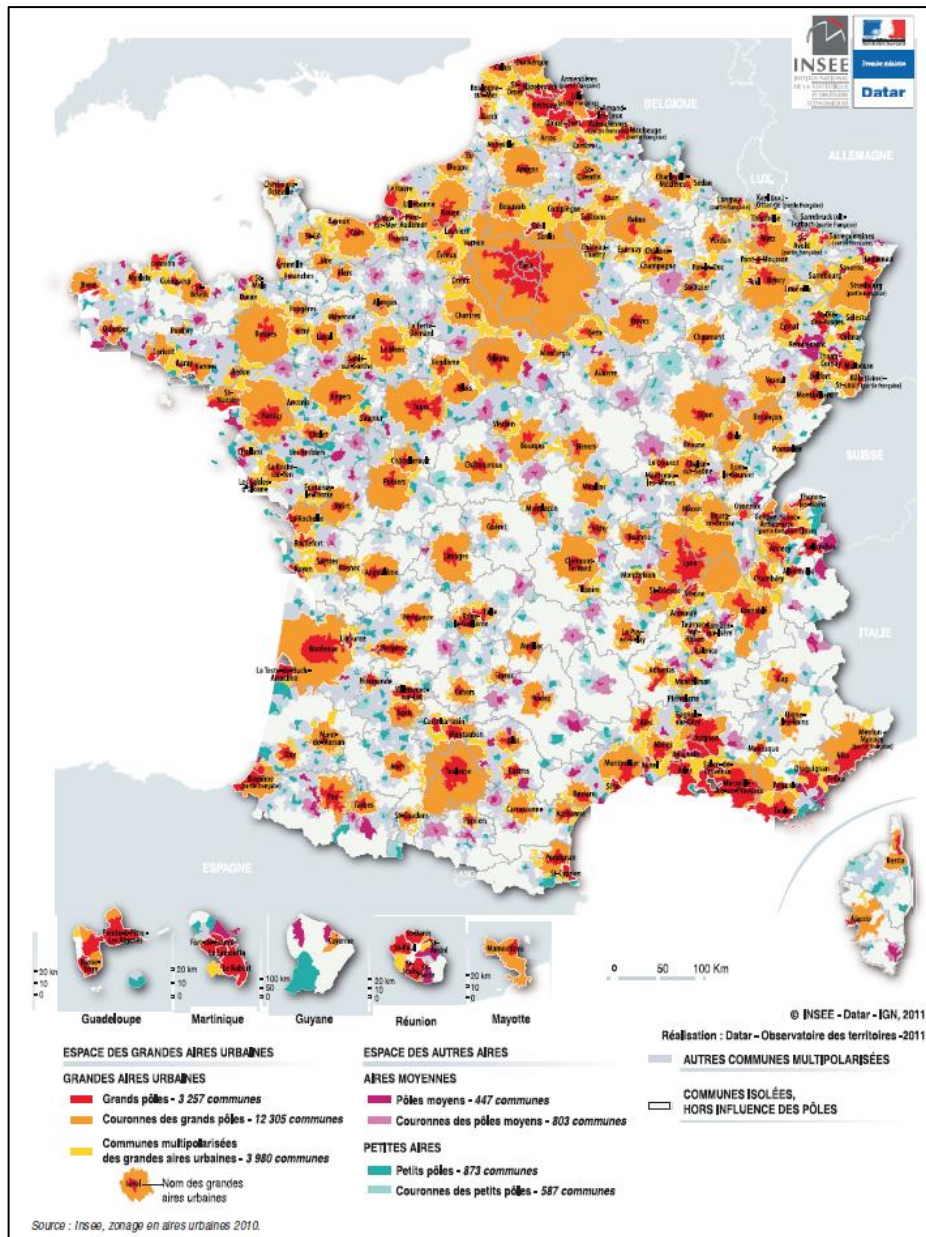
Figure 58 : Part des 15-24 ans non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en 2013



Source : paru dans *Le Monde*, 15-03-2017

## Annexe 2 : Territoires urbains et ruraux de France

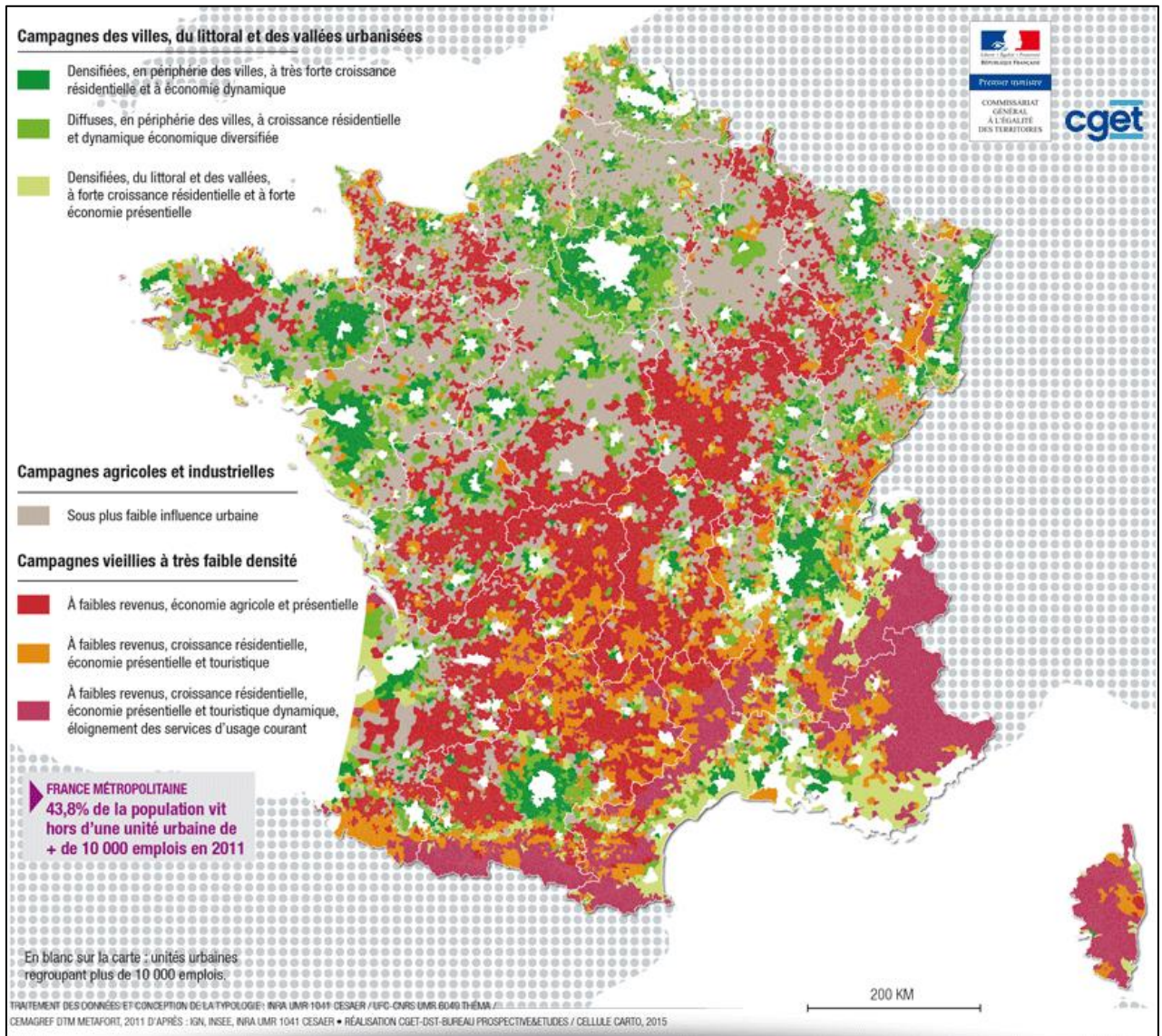
Figure 59 : Les aires d'influence des villes - Le zonage en aires urbaines 2010



Source : INSEE, 2011, Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010. INSEE Première n°1374.



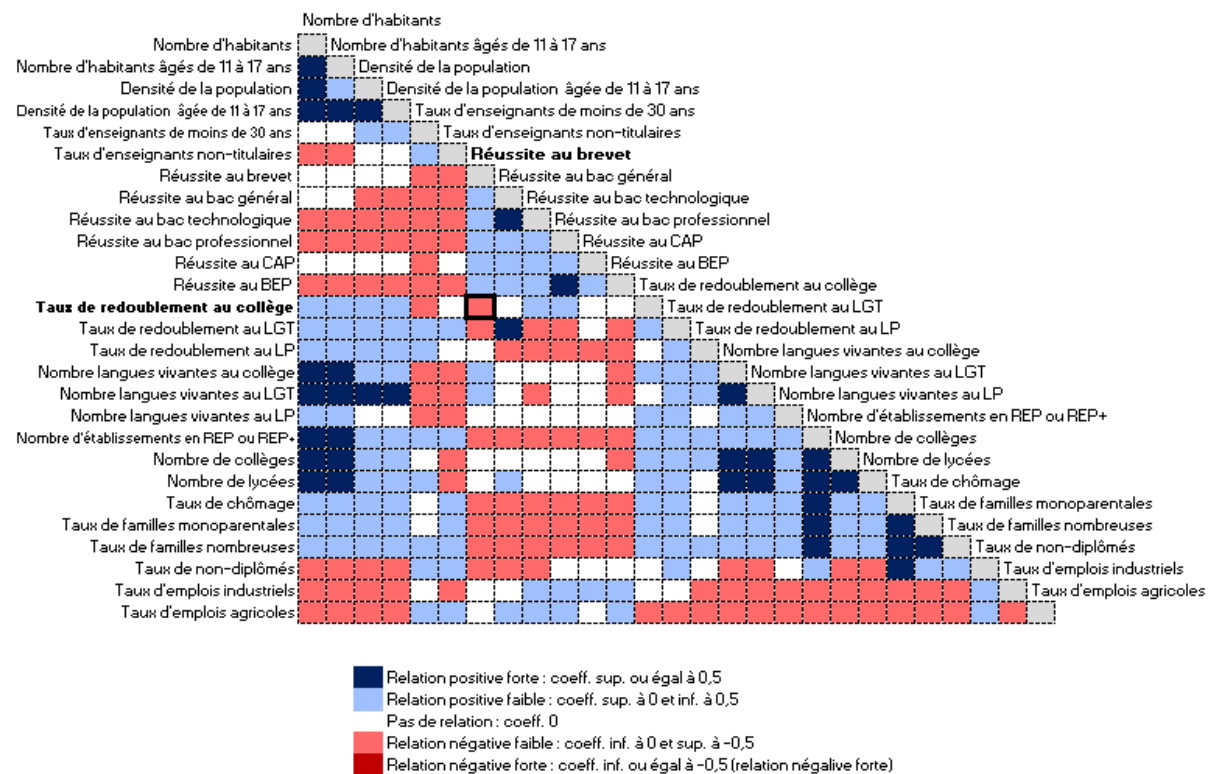
Figure 60 : Trois France rurales selon le CGET et l'INRA UMR 1041 CESAER



Source : CGET

### Annexe 3 : Matrice de corrélations

Figure 61 : Corrélations entre variables relatives au fonctionnement du système éducatif et démographie, emploi, chômage en 2013-2014 à l'échelle des communes



Sources INSEE RP 2013 et MENESR-Depp 2014, calculs Cnesco 2016

Note : il s'agit de coefficients de corrélation de Pearson.

Lecture : Pour la ligne « taux de redoublement au collège » (en gras) et la colonne « réussite au brevet » (en gras), la case est de couleur rouge clair (encadrée en noir), signifiant que la relation entre les deux variables est négative et faible : le pourcentage de réussite au brevet augmente quand le taux de redoublement diminue.

## Annexe 4 : Dictionnaire de variables

**Tableau 7 : Variables utilisée pour réaliser la typologie (variables "actives")**

Variables	Libellé	Source	Année	Classes créées pour l'analyse
% REP ou REP+	Présence d'au moins un collège REP ou REP + dans le canton	MEN - Annuaire de l'éducation	Juillet 2017	non concerné
% ULIS	Présence d'au moins un collège disposant d'une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) dans le canton			non concerné
Taux encadrement contractuels moins 30 ans pour 1000 élèves	Nombre de personnels (enseignants et non enseignants) contractuels de moins de 30 ans pour 1 000 élèves	MEN - Effectifs des personnels des écoles du 1 <sup>r</sup> degré et des établissements du 2 <sup>d</sup> degré	2015-2016	inf. à 10/1000 ; sup. ou égal à 10/1000
Taux encadrement enseignants pour 1000 élèves	Nombre de personnels enseignants pour 1 000 élèves			inf. à 30 ; entre 30 et 50 ; entre 50 et 70 ; sup. ou égal à 70
Taux encadrement non enseignants pour 1000 élèves	Nombre de personnels non enseignants pour 1 000 élèves			inf. à 10/1000 ; sup. ou égal à 10/1000
Taux encadrement titulaires pour 1000 élèves	Nombre de personnels (enseignants et non enseignants) titulaires pour 1 000 élèves dans le canton			inf. à 10 ; entre 20 et 50 ; sup. ou égal à 50
Taux réussite au DNB	Pourcentage d'élèves ayant réussi le brevet des collèges dans le canton	BCP - extraction Cnesco	2014	inf. à 80 % ; entre 80 % et 95 % ; sup. ou égal à 95 %
Taux redoublement	Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.			inf. à 2 % ; entre 2 % et 5 % ; sup. ou égal à 5 %

Note : le taux de redoublement n'est pas la même chose que la proportion de redoublants, cette dernière correspondrait à la proportion d'élèves dans un niveau ayant déjà redoublé au moins une fois dans leur scolarité.










**Tableau 8 : Variables utilisées pour caractériser la typologie (variables "supplémentaires")**

Variables	Libellé	Source	Année
Nombre de cantons-villes	Nombre de cantons-villes dans le type		
Taux encadrement moins de 30 ans pour 1 000 élèves	Nombre de personnels enseignants et non enseignants âgés de moins de 30 ans pour 1 000 élèves dans le canton	MEN - Effectifs des personnels des écoles du 1 <sup>er</sup> degré et des établissements du 2 <sup>d</sup> degré	2015-2016
Taille moyenne des collèges	Taille moyenne des établissements dans le canton : nombre d'élèves / nombre d'établissements	MEN - Annuaire de l'éducation	Juillet 2017
% d'internat	Proportion des établissements du canton qui disposent d'un internat		
Taux de non diplômés non scolarisés parmi les 15-24 ans non scolarisés	Taux de non diplômés non scolarisés parmi les 15-24 ans non scolarisés	INSEE RP	2013
Taux de non-diplômés non scolarisés âgés de 15 à 24 ans parmi les 15-24 ans	Taux de non-diplômés non scolarisés âgés de 15 à 24 ans parmi les 15-24 ans		
Taux de scolarisation des 15-24 ans	Taux de scolarisation des 15-24 ans		
Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	Nombre d'habitants au kilomètre carré		

## Annexe 5 : Description de la typologie

Tableau 9 : Poids des 7 types de cantons en matière de nombre d'élèves, de collèges et de cantons

Typologie	Nom	% cantons	Taille moyenne des établissements (en nombre d'élèves)	% établissements	% élèves (collégiens)
<i>Moyenne France</i>		<i>100</i>	<i>462</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
1	 Encadrement (maximum)	19,6	433	15,1	14,1
2	 Encadrement jeune	12,9	<b>396</b>	12,3	10,6
3	 Réussite au DNB	<b>4,8</b>	430	<b>3,8</b>	<b>3,5</b>
4	 Proche de la moyenne	17,7	469	20,8	21,1
5	 Redoublement	<b>2,4</b>	<b>416</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>
6	 Encadrement faible et ULIS	<b>21,8</b>	<b>479</b>	<b>24,7</b>	<b>25,6</b>
7	 Encadrement très faible	<b>20,9</b>	<b>505</b>	<b>21,1</b>	<b>23,1</b>

Note : En rose/gras apparaissent les deux valeurs les plus faibles pour la colonne. En bleu nuit/gras apparaissent les deux valeurs les plus faibles de la colonne.



**cnesco**  
conseil national  
d'évaluation  
du système scolaire

Carré Suffren  
31-35 rue de la Fédération  
75 015 Paris

Tél. 01 55 55 02 09

[cnesco.communication@education.gouv.fr](mailto:cnesco.communication@education.gouv.fr)

 [www.cnesco.fr](http://www.cnesco.fr)

 [@Cnesco](https://twitter.com/Cnesco)

 [Cnesco](https://www.facebook.com/Cnesco)